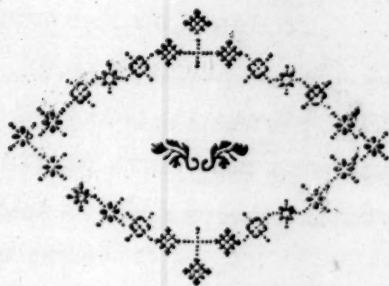


Sup. of
8022. 666.

India 2/
FRAGMENTS
SUR L'INDE,
SUR LE
GENERAL LALLI,
ET SUR LE
COMTE DE MORANGIÉS,



MDCCLXXIII.

FRAGMENTS

SUR L'INDÉ

SUR L'É

GÉNÉRAL LALLÉ

ET SUR L'É

COMTE DE MORANGIES

MDCCLXXII

T A B L E
DES ARTICLES CONTENU
DANS CE VOLUME.

ARTICLE I. <i>Tableau historique du Commerce de l'Inde.</i>	Pag. 1
ARTIC. II. <i>Commencement des premiers troubles de l'Inde, & des animosités entre les Compagnie Française & Anglaise.</i>	10
ART. III. <i>Sommaire des Actions de la Bourdonnaye & de Dupleix.</i>	13
ART. IV. <i>Envoi du Comte de Lalli dans l'Inde. Quel était ce Général ? Quel étaient ses services avant cette expédition ?</i>	28
ART. V. <i>Etat de l'Inde lorsque le Général Lalli y fut envoyé.</i>	32
ART. VI. <i>Des Gentous & de leurs Coutumes les plus remarquables.</i>	40
ART. VII. <i>Des Brames.</i>	42
ART. VIII. <i>Des Guerriers de l'Inde & des dernières révolutions.</i>	48

ART. IX. Suite des révolutions. . .	Pag. 51
ART. X. Description sommaire des côtes de la presqu'île, où les Français & les An- glais ont commercé & fait la guerre.	57
ART. XI. Suite de la connaissance des côtes de l'Inde.	67
ART. XII. Ce qui se passait dans l'Inde a- vant l'arrivée du général Lalli. His- toire d'Angria; Anglais détruits dans le Bengale.	74
ART. XIII. Arrivée du Général Lalli : ses suc- cès, ses traverses. Conduite d'un Jé sui- te nommé Lavaur.	92
ART. XIV. Le Comte Lalli assiége Madras. Commencement de ses malheurs.	100
ART. XV. Malheurs nouveaux de la Compa- gnie des Indes.	109
ART. XVI. Avanture extraordinaire dans Su- rate. Les Anglais y dominant.	118
ART. XVII. Prise & destruction de Pondi- cheri.	122
ART. XVIII. Lalli & les autres prisonniers conduits en Angleterre relachés sur leur parole. Procès criminel de Lalli.	132

CONTENU DANS CE VOLUME. vii

ART. XIX. *Fin du procès criminel contre Lal-*
li. Sa mort. Pag. 141

ART. XX. *Destruction de la Compagnie Fran-*
çaise des Indes. 158

PRECIS *Du procès de Mr. le comte de Moran-*
gies contre la famille Verron. 163

Fin de la Table des Articles.

ART. XIX. Fin du procès criminel contre Loh-
li. 2e mort. Pag. 141

ART. XX. Définition de la Compagnie Fran-

821 E R R A T U M. 158

Procès Du procès de Mr. le comte de Mor-

Pag. 78. ligne 11. Boerhaye, corr. Bourhaye. (1)

(1) Les Hollandais écrivent & impriment *Bar-barv*.
α chez eux se prononce *ou*. Mais nous devons écrire
suivant notre prononciation. On imprime tous les jours
Westphalie, *Wirtemberg* *Wirsbourg*; on ne fait pas que
ce caractère *W* est l'*v* consonne des allemands. Les al-
lemands prononcent *Vestphalie*, *Virtemberg*; *Virs-*
bourg.



FRAGMENTS
SUR
QUELQUES RÉVOLUTIONS
DANS L'INDE,
ET SUR LA MORT
DU COMTE DE LALLI.

ARTICLE PREMIER.
Tableau historique du Commerce
de l'Inde.

*Impiger extremos curris, mercator ad Indos,
Per mare, pauperiem fugiens, per saxa, per ignes.*
HOR. Epist. Lib. I.

DES que l'Inde fut un peu connue
des Barbares de l'occident & du
nord, elle fut l'objet de leur cu-
pidité; & ne le fut encore davantage, quand ces

A

Barbares , devenus policés & industrieux se firent de nouveaux besoins.

On fait assez qu'à peine ont eut passé les mers qui entourent le midi & l'orient de l'Afrique , on combattit vingt peuples de l'Inde, dont auparavant on ignorait l'existence. Les Albuquerque & leurs successeurs ne purent parvenir à fournir du poivre & des toiles en Europe que par le carnage.

Nos peuples Européens ne découvrirent l'Amérique que pour la dévaster, & pour l'arroser de sang ; moyennant quoi ils eurent du cacao , de l'indigo , du sucre , dont les cannes furent transportées d'Europe dans les climats chauds de ce nouveau monde ; ils rapportèrent quelques autres denrées, & surtout le quinquina : mais ils y contractèrent une maladie aussi affreuse qu'elle est honteuse & universelle , & que cette écorce d'un arbre du Pérou ne guérissait pas.

A l'égard de l'or & de l'argent du Pérou & du Mexique , le public n'y gagna rien ; puisqu'il est absolument égal de se procurer les mêmes nécessités avec cent marcs , ou avec un marc. Il serait même très avantageux au genre humain d'avoir peu de métaux qui

servent de gages d'échange : parce qu'alors le commerce est bien plus facile : cette vérité est démontrée en rigueur. Les premiers possesseurs des mines sont à la vérité réellement plus riches d'abord que les autres , ayant plus de gages d'échange dans leurs mains ; mais les autres peuples aussitôt leur vendent leurs denrées à proportion : en très peu de temps l'égalité s'établit, & enfin le peuple le plus industrieux devient en effet le plus riche.

Personne n'ignore quel vaste & malheureux Empire les Rois d'Espagne acquirent aux deux extrémités du monde , sans sortir de leur palais , combien l'Espagne fit passer d'or , d'argent , de marchandises précieuses en Europe , sans en devenir plus opulente ; & à quel point elle étendit sa domination en se dépeuplant.

L'histoire des grands établissemens Hollandais dans l'Inde est connue , de même que celles des colonies Anglaises qui s'étendent aujourd'hui de la Jamaïque à la baye d'Hudson ; c'est-à-dire depuis le voisinage du tropique jusqu'à celui du pôle.

Les Français , qui sont venus tard au

partage des deux mondes, ont perdu à la guerre de 1756 & à la paix tout ce qu'ils avaient acquis dans la terre-ferme de l'Amérique septentrionale, où ils possédaient environ quinze cent lieues en longueur, & environ sept à huit cents en largeur. Cet immense & misérable pays était très à charge à l'Etat, & sa perte à été encor plus funeste.

Presque tous ces vastes domaines, ces établissemens dispendieux, toutes ces guerres entreprises pour les maintenir, ont été le fruit de la molesse de nos villes & de l'avidité des marchands, encor plus que de l'ambition des Souverains.

C'est pour fournir aux tables des bourgeois de Paris, de Londres & des autres grandes villes, plus d'épiceries qu'on n'en consommait autrefois aux tables des Princes : c'est pour charger des simples citoyennes de plus de diamans que les Reines n'en portaient à leur sacre : c'est pour infecter continuellement ses narines d'une poudre dégoûtante, pour s'abreuver, par fantaisie, de certaines liqueurs inutiles, inconnues à nos pères qu'il s'est fait un commerce

immense toujours defavantageux aux trois quarts de l'Europe ; & c'est pour soutenir ce commerce que les Puiffances fe font fait des guerres , dans lesquelles le premier coup de canon tiré dans nos climats met le feu à toutes les batteries en Amérique & au fond de l'Asie. On s'est toujours plaint des impôts, & souvent avec la plus juste raison ; mais nous n'avons jamais réfléchi que le plus grand & le plus rude des impôts est celui que nous imposons sur nous-mêmes par nos nouvelles délicatesses qui sont devenues des besoins , & qui sont en effet un luxe ruineux , quoi qu'on ne leur ait point donné le nom de luxe.

Il est très vrai que depuis Vasco de Gama , qui doubla le premier la pointe de la terre des Hottentots , ce sont des marchands qui ont changé la face du monde.

Les Japonois, ayant éprouvé l'inquiétude turbulente & avide de quelques - unes de nos nations Européanes , ont été assez heureux & assez puissants pour leur fermer tous leurs ports , & pour n'admettre chaque année qu'un seul vaisseau d'un petit

6 COMMERCE DE L'INDE.

peuple, qu'ils traitent avec une rigueur & un mépris (*) que ce petit peuple seul est capable de supporter, quoiqu'il soit très puissant dans l'Inde orientale.

Les habitans de la vaste presqu'île de l'Inde n'ont eu ni ce pouvoir, ni le bonheur de se mettre, comme les Japonois, à l'abri des invasions étrangères. Leurs provinces maritimes sont, depuis plus de deux-cents ans, le théâtre de nos guerres.

Les successeurs des Bracmanes, de ces inventeurs de tant d'arts, de ces amateurs & de ces arbitres de la paix, sont devenus nos Facteurs, nos négociateurs mercénaires. Nous avons desolé leur pays, nous l'avons engraisé de notre sang. Nous avons montré combien nous les surpassons en courage & en méchanceté, & combien nous leur sommes inférieurs en sagesse. Nos nations d'Europe se sont détruites réciproquement dans cette même terre où nous n'allons chercher que de l'argent, & où les premiers Grecs ne voyageaient que pour s'instruire.

(*) Il est très vrai que dans le commencement de la révolution de 1638, on obligea les Hollandais comme les autres à marcher sur le crucifix.

COMPAGNIE DES INDES. 7

La Compagnie des Indes Hollandaise fe-
fait déjà des progrès rapides , & celle d'An-
gleterre se formait , lorsqu'en 1604 le
grand Henri accorda, malgré l'avis du Duc
de Sulli, le privilège exclusif du commerce
dans les Indes à une Compagnie de mar-
chands plus intéressés que riches & nulle-
ment capables de se soutenir par eux-mêmes.
On ne leur donna qu'une Lettre-Patente ,
& ils restèrent dans l'inaction.

Le Cardinal de Richelieu créa en 1642
une espèce de Compagnie des Indes ; mais
elle fut ruinée en peu d'années. Ces tentati-
ves semblèrent annoncer que le génie Fran-
çais n'était pas aussi propre à ces entreprises
que le génie attentif & économe des Hol-
landais , & que l'esprit hardi, entreprenant
& opiniâtre des Anglais.

Louis XIV, qui allait à la gloire & à l'a-
vantage de sa nation par toutes les routes ,
fonda en 1664 , par les soins de l'immortel
Colbert , une Compagnie des Indes puis-
sante : il lui accorda les privilèges les plus uti-
les , & l'aida de quatre millions tirés de son
épargne , lesquels en feraient environ huit
d'aujourd'hui. Mais, d'année en année la ca-

Etablis-
ment d'u-
ne Com-
pagnie
des Indes
en France.

pital & le crédit de la Compagnie dépérissent. La mort de Colbert détruisit presque tout. La ville de Pondichéri, sur la côte de Coromandel, fut prise par les Hollandais en 1693. Une Colonie, établie à Madagascar fut entièrement ruinée.

Ce qui avait été la principale cause du dépérissement total de ce commerce, avant la perte même de Pondichéri, était, à ce qu'on a cru, l'avidité de quelques Administrateurs dans l'Inde, leurs jalousies continuelles, l'intérêt particulier qui s'oppose toujours au bien général, & la vanité qui préfère comme on disait autrefois, le paraître à l'être; défaut qu'on a souvent reproché à la nation.

Nous avons vu de nos yeux, en 1719, par quel étonnant prestige cette Compagnie renaquit de ses cendres. Le système chimérique de Laff, qui bouleversa toutes les fortunes, & qui exposait la France aux plus grands malheurs, ranima pourtant l'esprit de commerce. On rebâtit l'édifice de la Compagnie des Indes avec les décombres de ce système. Elle parut d'abord aussi florissante que celle de Batavia; mais elle ne le fut

effectivement qu'en grands préparatifs, en magasins, en fortifications, en dépenses d'appareil, soit à Pondichéri, soit dans la ville & dans le port de l'Orient en Bretagne, que le ministère de France lui concéda, & qui correspondait avec sa capitale de l'Inde. Elle eut une apparence imposante; mais de profit réel, produit par le commerce, elle n'en fit jamais. Elle ne donna, pendant soixante ans, pas un seul dividende du débit de ces marchandises. Elle ne paya ni les Actionnaires ni aucune de ses dettes, en France, que de neuf millions que le Roi lui accordait par année sur la Ferme du tabac: de sorte qu'en effet ce fut toujours le Roi qui paya pour elle.

Il y eut quelques Officiers militaires de cette Compagnie, quelques Facteurs industriels qui acquirent des richesses dans l'Inde: mais la Compagnie se ruinait avec éclat, pendant que ces Particuliers accumulaient quelques trésors. Il n'est guères dans la nature humaine de s'expatrier, de se transporter chez un peuple dont les mœurs contredisent en tout les nôtres, dont il est très difficile d'apprendre la Langue, & im-

possible de la bien parler , d'exposer sa santé dans un climat pour lequel on n'est point né ; enfin de servir la fortune des marchands de la capitale , sans avoir une forte envie de faire la sienne. Telle a été la source de plusieurs désastres.

ARTICLE SECOND.

Commencement des premiers troubles de l'Inde, & des animosités entre les Compagnies Française & Anglaise.

LE Commerce, ce premier lien des hommes , étant devenu un objet de guerre , & un principe de dévastation , les premiers mandataires des Compagnies Anglaise & Française ; salariés par leur commettants sous le nom de Gouverneurs , furent bientôt des espèces de Généraux d'armée : on les aurait pris dans l'Inde pour des Princes ; ils faisaient la guerre & la paix tantôt entr'eux , tantôt avec les Souverains de ces contrées.

Gouvernement
du Mogol.

Quiconque est un peu instruit fait que le gouvernement du Mogol est , depuis Gen-

giskan & probablement longtems auparavant, un gouvernement féodal ; tel à peu près que celui d'Allemagne, tel qu'il fut établi longtems chez les Lombards, chez les Espagnols, & en Angleterre même comme en France, & dans presque tous les Etats de l'Europe : c'est l'ancienne administration de tous les conquérants Scithes & Tartares, qui ont vomi leurs inondations sur la terre. On ne conçoit pas comment l'auteur de l'Esprit des Loix a pu dire *que la féodalité est un événement arrivé une fois dans le monde, & qui n'arrivera peut-être jamais.* La féodalité n'est point un événement : c'est une forme très ancienne, qui subsiste dans les trois quarts de notre hémisphère avec des administrations différentes. Le Grand-Mogol est semblable à l'Empereur d'Allemagne. Les Souba sont les Princes de l'Empire, devenus Souverains chacun dans ses provinces. Les Nabab sont des possesseurs de grands arriere - fiefs. Ces Souba & ces Nabab sont d'origine tartare & de la religion Musulmané. Les Raïa, qui jouissent aussi de grands fiefs, sont pour la plupart d'origine indienne, & de l'ancienne religion des Brames. Ces Raïa possèdent

des provinces moins considérables , & ont bien moins de pouvoir que les Nabab & les Souba. C'est ce que nous confirment tous les mémoires venus de l'Inde.

Ces Princes cherchaient à se détruire les uns les autres , & tout était en combustion dans ces pays , depuis l'année 1739 de notre ère, année mémorable dans laquelle le Sha-Nadir , ayant d'abord protégé l'Empereur de Perse son maître , & lui ayant ensuite arraché les yeux , vint ravager le nord de l'Inde , & se saisir de la personne même du Grand-Mogol. Nous parlerons en son lieu de cette grand révolution. Alors ce fut à qui se jetterait sur les provinces de ce vaste Empire, qui se démembraient d'elles-mêmes. Tous ces Vice-Rois , Souba , Nabab , se disputaient ces ruines ; & ces Princes si fiers , qui dédaignaient auparavant d'admettre les négocians Français en leur présence , eurent recours à eux. Les Compagnies des Indes Française & Anglaise, ou plutôt leurs Agens, furent tour-à-tour les Alliés & les Ennemis de ces Princes. Les Français eurent d'abord de brillants avantages sous le Gouverneur Dupleix ; mais bientôt après les Anglais en

eurent de plus solides. Les Français ne purent affermir leur prospérité; & les Anglais ont abusé enfin de la leur. Voici le précis de ces événements.

ARTICLE TROISIEME.

*Sommaire des Actions de LA BOUR-
DONNAYE & de DUPLEIX.*

DANS la guerre de 1741 pour la succession de la maison d'Autriche, guerre semblable en quelque sorte à celle de 1701 pour la succession d'Espagne, les Anglais prirent bientôt le parti de Marie-Thérèse reine de Hongrie, depuis Impératrice. Dès que la rupture entre la France & l'Angleterre éclata, il fallut se battre dans l'Amérique & dans l'Inde, selon l'usage.

Paris & Londres sont rivaux en Europe : Madras & Pondichéri le sont encor plus dans l'Asie ; parce que ces deux villes marchandes sont plus voisines , situées toutes deux dans la même province , nommée Arcat ou Arcatte , à quatre-vingt mille pas géométriques

Pune de l'autre , fésant toutes deux le même commerce , divisées par la religion , par la jalousie , par l'intérêt & par une antipathie naturelle. Cette cangrène , apportée d'Europe , s'augmente & se fortifie sur les côtes de l'Inde.

Nos Européans , qui vont mutuellement se détruire dans ces climats , ne le font jamais qu'avec de petits moyens. Leurs armées sont rarement de quinze-cents hommes effectifs venus de France ou d'Angleterre ; le reste est composé d'Indiens qu'on appelle Cépois ou Cypais ; & de noirs , anciens habitans des Iles , transplantés depuis un tems immémorial dans le continent , ou achetés depuis peu dans l'Afrique. Ce peu de ressources donne souvent plus d'effort au génie. Des hommes entreprenans , qui auraient languï inconnus dans leur patrie , se placent & s'élèvent d'eux-mêmes dans ces pays lointains , où l'industrie est rare & nécessaire. Un de ces génies audacieux fut Mahé de la Bourdonnaye , natif de St. Malo , le Duguétrouin de son temps , supérieur à Duguétrouin par l'intelligence , & égal en courage. Il avait été utile à la Compagnie des Indes dans plus d'un

voyage, & encor plus à lui-même. Un des Directeurs lui demandant comment il avait bien mieux fait ses affaires que celles de la Compagnie? c'est, répondit-il, parce que j'ai suivi vos instructions dans tout ce qui vous regarde, & que j'en'ai écouté que les miennes dans mes intérêts. Ayant été nommé Gouverneur de l'Ile de Bourbon par le Roi avec un plein pouvoir, quoiqu'au nom de la Compagnie, il arma des vaisseaux à ses frais, forma des matelots, leva des soldats, les disciplina, fit un commerce avantageux à main armée : il créa en un mot l'Ile de Bourbon. Il fit plus ; il dispersa une escadre Anglaise dans la mer de l'Inde ; ce qui n'était jamais arrivé qu'à lui, & ce qu'on n'a pas revu depuis. Enfin il assiégua Madras, & for-
 ça cette ville importante à capituler.

Les ordres précis du Ministère Français étaient de ne garder aucune conquête en terre-ferme. Il obéit. Il permit aux vaincus de racheter leur ville pour environ neuf millions de France, & servit ainsi le Roi son maître & la Compagnie. Rien ne fut jamais dans ces contrées ni plus utile, ni plus glorieux. On doit ajouter, pour

La Bour-
 donnaye
 prend
 Madras
 en Sept.
 1746.

l'honneur de la Bourdonnaye , que , dans cette expédition , il se conduisit envers les vaincus avec une politesse , une douceur , une magnanimité dont les Anglais firent l'éloge. Ils estimèrent & ils aimèrent leur vainqueur. Nous ne parlons que d'après des Anglais revenus de Madras , qui n'avaient nul intérêt de nous déguiser la vérité. Quand les Etrangers estiment un Ennemi , il semble qu'ils avertissent ses compatriotes de lui rendre justice.

Le Gouverneur de Pondichéri , Dupleix , réprouva cette capitulation ; il osa la faire casser par une délibération du Conseil de Pondichéri , & garda Madras , malgré la foi des Traités & les loix de toutes les nations. Il accusa la Bourdonnaye d'infidélité : il le peignit à la Cour de France & aux Directeurs de la Compagnie comme un prévaricateur qui avait exigé une rançon trop faible , & reçu de trop grands présens. Des Directeurs , des Actionnaires joignirent leurs plaintes à ces accusations. Les hommes en général ressemblent aux chiens qui heurlent , quand ils entendent de loin d'autres chiens heurler.

Enfin

Enfin les cris de Pondichéri ayant animé le Ministère de Versailles , le vainqueur de Madras , le seul qui avait soutenu l'honneur du Pavillon Français . fut enfermé à la Bastille par lettre de cachet. Il languit dans cette prison pendant trois ans & demi ; sans pouvoir jouir de la consolation de voir sa famille. Au bout de ce temps les Commissaires du Conseil qu'on lui donna pour juges , furent forcés par l'évidence de la vérité , & par le respect pour ses grandes actions , de le déclarer innocent. Mr. Bertin , l'un de ses juges , depuis ministre d'Etat , fut principalement celui dont l'équité lui sauva la vie. Quelques ennemis que sa fortune, ses exploits & son mérite lui suscitaient encore , voulaient sa mort. Ils furent bientôt satisfaits ; il mourut au sortir de sa prison d'une maladie cruelle que cette prison lui avait causée. Ce fut la récompense du service mémorable rendu à sa patrie.

Enfermé
à la Bas-
tille pour
récom-
pense.

Déclaré
innocent.

Le gouverneur Dupleix s'excusa dans ses mémoires sur des ordres secrets du ministère. Mais il n'avait pu recevoir à six mille lieues des ordres concernant une conquête qu'on venait de faire , & que le ministère de

France n'avait jamais pu prévoir. Si ces ordres funestes avaient été donnés par prévoyance, ils étaient formellement contradictoires avec ceux que la Bourdonnaye avait apportés. Le ministère aurait eu à se reprocher non-seulement la perte de neuf millions dont on priva la France en violant la capitulation, mais surtout le cruel traitement dont il paya le génie, la valeur & la magnanimité de la Bourdonnaye.

Dupleix
sauve
Pondichéri en
1748.

Mr. Dupleix répara depuis sa faute affreuse & ce malheur public, en défendant Pondichéri pendant quarante deux jours de tranchée ouverte, contre deux amiraux Anglais soutenus des troupes d'un Nabab du pays. Il servit de général, d'ingénieur, d'artilleur, de munitionnaire; ses soins son activité, son industrie & la valeur éclairée de Mr. de Buffy, officier distingué, sauvèrent la ville pour cette fois. Mr. de Buffy servait alors dans la troupe de la Compagnie qu'on nommait le bataillon de l'Inde. Il était venu de Paris chercher sur le rivage de Coromandel la gloire & la fortune. Il y trouva l'une & l'autre. La Cour de France récompensa Dupleix en le décorant du grand

cordons rouges, & du titre de Marquis.

La faction Française & l'Anglaise, l'une ayant conversé la capitale de son commerce, l'autre ayant perdu la sienne, s'attachaient plus que jamais à ces Nabab, à ces Souba dont nous avons parlé. Nous avons dit que l'Empire était devenu une anarchie. Ces Princes étant toujours en guerre les uns contre les autres, se partageaient entre les Français & les Anglais; ce fut une suite de guerres civiles dans la presqu' Ile.

Nous n'entrerons point ici dans les détails de leurs entreprises; assez d'autres ont écrit les querelles, les perfidies des Nazerzings, des Mouzaferzing, leurs intrigues, leurs combats, leurs assassinats. On a les journaux des sièges de vingt places inconnues en Europe, mal fortifiées, mal attaquées & mal défendues; ce n'est pas là notre objet. Mais nous ne pouvons passer sous silence l'action d'un officier Français nommé de La Touche, qui avec trois cent soldats seulement, pénétra la nuit dans le camp d'un des plus grands princes de ces contrées, lui tua douze cent hommes sans perdre plus de trois soldats, & dispersa par

Action
unique
d'un officier
nommé La
Touche.

ce succès inouï une armée de près de soixante mille indiens, renforcés de quelques troupes Anglaïses. Un tel événement fait voir que le habitans de l'Inde ne sont guères plus difficiles à vaincre que l'étaient ceux du Mexique & du Pérou. Il nous montre combien la conquête de ce pays fut facile aux Tartares, & à ceux qui l'avaient subjugué auparavant.

Les mœurs, les usages antiques se sont conservés dans ces contrées ainsi que les habillemens, tout y est le contraire de nous; la nature & l'art n'y sont point les mêmes. Parmi nous, après une grand bataille les soldats vainqueurs n'ont pas un denier d'augmentation de paye. Dans l'Inde après un petit combat les Nabab donnaient des millions aux troupes d'Europe qui avaient pris leur parti. Chandazaëb, l'un des princes protégés par Mr. Dupleix, fit présent aux troupes d'environ deux-cent mille francs, & d'une terre de neuf à dix mille livres de rente à leur commandant le Comte d'Auteuil. Le Souba Mouzaferzingue en une autre occasion fit distribuer douze cent cinquante mille livres à la petite ar-

mée Française, & en donna autant à la Compagnie. Mr. Dupleix eut encor pension de cent mille roupies, deux cent quarante mille livres de France dont il ne jouït pas longtems : un ouvrier gagne trois sous par jour dans l'Inde : un grand a de quoi faire ces profusions.

Enfin, le vice - gérant d'une Compagnie marchande reçut du grand Mogol une patente de Nabab. Les Anglais lui ont soutenu que cette patente était supposée, que c'était une fraude de la vanité pour en imposer aux nations de l'Europe dans l'Inde. Si le gouverneur Français avait usé d'un tel artifice, il lui était commun avec plus d'un Nabab & d'un Souba. On achetait à la cour de Déli de ces faux diplomes, qu'on recevait ensuite en cérémonie par un homme aposté soi-disant commissaire de l'Empereur. Mais soit que le Souba Moufaferingue & le Nabab Chandazaëb protecteurs & protégés de la Compagnie Française eussent en effet obtenu pour le gouverneur de Pondichéri ce diplôme impérial, soit qu'il fut supposé, il en jouissait hautement. Voila un agent d'une société marchande

Dupleix
Viceroy
dans l'Inde
de en
1749.

devenu souverain , ayant des souverains à ses ordres. Nous savons que souvent des Indiens le traitèrent de Roi , & sa femme de Reine. Mr. de Buffi qui s'était signalé à la défense de Pondicheri , avait une dignité qui ne se peut mieux exprimer que par le titre de général de la cavalerie du grand Mogol. Il se fait la guerre & la paix avec les Marates , peuple guerrier que nous ferons connaître , qui vendait ses services tantôt aux Anglais , tantôt aux Français. Il affermissait sur leurs trônes des princes que Mr. Dupleix avait créés.

La reconnaissance fut proportionnée aux services. Les richesses ainsi que les honneurs en furent la récompense. Les plus grands Seigneurs en Europe n'ont ni autant de pouvoir , ni autant de splendeur ; mais cette fortune & cet éclat passèrent en peu de temps. Les Anglais & leurs alliés battirent les troupes Français en plus d'une occasion. Les sommes immenses données aux soldats par les Souba & les Nabab étaient en partie dissipées par les débauches , & en partie perdues dans les

combats ; la caisse , les munitions , les provisions de Pondichéri épuisées.

La petite armée qui restait à la France ,
était commandée par le Major Laff, neveu <sup>Ses mal-
heurs.</sup> de ce fameux Laff qui avait fait tant de mal au royaume, mais à qui l'on devait la Compagnie des Indes. Ce jeune Ecoffais combattit contre les Anglais en brave homme ; mais privé de secours & de vivres , son courage était inutile. Il mena la Nabab Chandazaëb dans une Ile formée par des rivières , nommée Cheringam appartenante aux Brames. Il est peut être utile d'observer ici que les Brames sont les souverains de cette Ile. Nous avons beaucoup de pareils exemples en Europe. On pourrait même assurer qu'il y en a eu dans toute la terre. Les Bracmanes furent autrefois , dit-on , les premiers souverains de l'Inde. Les Brames leurs successeurs ont conservé de bien faibles restes de leur ancienne puissance. Quoiqu'il en soit , la petite armée Française , commandée par un Ecoffais , & logée dans un monastère Indien , n'avait ni vivres , ni argent pour en acheter. Mr. Laff nous a conservé la lettre par laquelle Mr. Dupleix lui ordonnait

de prendre de force tout ce qui lui conviendrait dans le couvent des Brames. Il que restait que deux ornements réputés sacrés ; c'étaient deux chevaux sculptés, couverts de lames d'argent, on les prit, on les vendit, & les Brames ne murmurèrent pas, ils ne firent aucune représentation. Mais le produit de cette vente ne put empêcher la troupe Française de se rendre prisonnière de guerre aux Anglais. Ils se saisirent de ce Nabab Chandazaëb pour qui le Major Laff combattait, & le Nabab Anglais compériteur de Chandazaëb lui fit trancher la tête. Mr. Dupleix accusa de cette barbarie le Colonel Anglais Laurence qui s'en défendit comme d'une imposture criante.

1752.

Pour le Major Laff relâché sur la parole, & revenu à Pondichéri, le Gouverneur le mit en prison, parce qu'il avait été aussi malheureux que brave. Il osa même lui faire un procès criminel qu'il n'osa pas achever.

Pondichéri restait dans la disette, dans l'abattement & dans la crainte, tandis qu'on envoyait en France des médailles d'or frappées en l'honneur & au nom de son gou-

verneur. Il fut rapellé en 1753, partit en 1754 & vint à Paris désespéré. Il intenta un procès contre la Compagnie. Il lui redemandait des millions qu'elle lui contestait, & qu'elle n'aurait pu payer si elle en avait été débitrice. Nous avons de lui un mémoire dans lequel il exhalait son dépit contre son successeur Godeheu l'un des directeurs de la Compagnie. Mr. Godeheu lui répondit non sans aigreur. Les factums de ces deux négocians titrés sont plus volumineux que l'histoire d'Alexandre. Ces détails fastidieux de la faiblesse humaine sont feuilletés pendant quelques jours par ceux qui s'y intéressent, & sont oubliés bientôt pour de nouvelles querelles à leur tour effacées par d'autres. Enfin Dupleix mourut du chagrin que lui causèrent sa grandeur & sa chute, & surtout la nécessité douloureuse de solliciter des Juges, après avoir régné. Ainsi les deux grand rivaux, qui s'étaient signalés dans l'Inde, La Bourdonnaye & Dupleix, périrent l'un & l'autre à Paris par une mort triste & prématurée.

Ceux qui étaient, par leurs lumières, en droit de décider de leur mérite, disaient que

que La Bourdonnaye avait les qualités d'un marin & d'un guerrier ; & Dupleix celles d'un Prince entreprenant & politique. C'est ainsi qu'en parle un auteur Anglais qui a écrit les guerres des deux Compagnies jusqu'en 1755.

Mr. Godeheu était un négociant sage & pacifique , autant que son prédécesseur avait été audacieux dans ses projets , & brillant dans son administration. Le premier n'avait pensé qu'à s'agrandir par la guerre. Le second avait ordre de se maintenir par la paix. Et de revenir rendre compte de sa gestion à la Cour lorsqu'un troisième Gouverneur serait établi a Pondichéri.

Il fallait surtout ramener les esprits des Indiens irrités par des cruautés exercées sur quelques-uns des leurs compatriotes dépendants de la Compagnie. Un Malabare , nommé Naïna , banquier de La Bourdonnaye , avait été jetté dans un cachot , pour n'avoir pas déposé contre lui. Un autre se plaignait des exactions qu'il avait éprouvées. Les enfans d'un autre Indien , nommé Mondamia , Régisseur d'un canton voisin , ne cessèrent de demander justice de la

mort de leur père qu'on avait fait expirer dans les tortures, pour tirer de lui de l'argent. Mille plaintes de cette nature, rendaient le nom Français odieux. Le nouveau Gouverneur traita les Indiens avec humanité, & ménagea un accommodement avec les Anglais. Lui & Mr. Saunders alors Gouverneur de Madras établirent une trêve en 1755, & firent une paix conditionnelle. Le premier article était que l'un & l'autre Comptoir renonceraient aux dignités Indiennes; les autres articles portaient des réglemens pour un commerce pacifique.

Paix entre les Français & les Anglais.

La trêve ne fut pas exactement observée. Il y a toujours des subalternes qui veulent tout brouiller pour se rendre nécessaires. D'ailleurs on prévoyait dès le commencement de 1756 une nouvelle guerre en Europe: il fallait s'y préparer. On a prétendu que, dans cet intervalle, l'avidité de quelques Particuliers glanait dans le champ du public, devenu stérile pour la Compagnie; & que la colonie de Pondichéri ressemblait à un mourant dont on pille les meubles avant qu'il soit expiré,

ARTICLE QUATRIEME.

Envoi du Comte de LALLI dans l'Inde.

Quel était ce Général? Quels étaient ses services avant cette expédition?

Pour arrêter ces abus, & pour prévenir les entreprises des Anglais encore plus à craindre, le Roi de France envoya dans l'Inde de l'argent & des troupes. La France & l'Angleterre recommençaient alors cette guerre de 1756, dont le prétexte était un ancien traité de paix fort mal fait. Les ministres avaient oublié dans ce traité de spécifier les limites de l'Acadie, misérable pays glacé vers le Canada. Puisqu'on se battait dans ces déserts septentrionaux de l'Amérique, il fallait bien s'aller égorger aussi dans la Zone-torride en Asie. Le ministère de France nomma pour cette entreprise le comte Lalli. C'était un gentilhomme Irlandais dont les ancêtres suivirent en France la fortune des Stuard, maison la plus malheureuse de toutes celles qui ont porté une couronne.

Cet officier était un des plus braves & des plus attachés que le Roi de France eut à son service. Il fit des actions de valeur dont ce Monarque fut témoin à la bataille de Fontenoi. Il sçut qu'il portait une haine irréconciliable aux Anglais qui avaient détrôné ses anciens maîtres, & que malgré cette haine il avait secouru plusieurs officiers Anglais prisonniers, dont quelques-uns étaient blessés de ses mains. Tant de courage & de générosité le touchèrent. Il lui donna sur le champ de bataille le régiment Irlandais de Dillon, dont le colonel avait été tué dans cette mémorable journée; & ce régiment porte dès-lors le nom de Lalli. Les Dillon & les Lalli étaient alliés. Ces deux maisons dès longtemps victimes de leurs Rois détrônés, répandirent toujours leur sang pour la France.

Services
du Com-
te Lalli.

Dans le temps même où Louis XV. rasurait sa nation par cette victoire de Fontenoi, Charles Edouard, petit fils de Jaques second tentait une entreprise inouïe qu'il avait cachée à Louis XV. lui-même. Il traversait le canal de St. George avec sept officiers seulement pour tout secours, quelques armes, & deux mille louis d'or empruntés,

dans le deſſein d'aller ſoulever l'Ecoſſe en ſa faveur par ſa ſeule préſence , & de faire une nouvelle révolution dans la Grande Bretagne. Il aborda au continent de l'Ecoſſe le 15 Juin 1745 , environ un mois après la bataille de Fontenoi. Cette entrepriſe qui finit ſi malheureuſement commença par des victoires ineſpérées. Le comte de Lalli fut le premier qui imagina de faire envoyer une armée de dix mille François à ſon ſecours. Il communiqua ſon idée au marquis d'Argenſon miniſtre des Affaires étrangères qui la ſaiſit avidement. Le comte d'Argenſon frère du marquis & miniſtre de la guerre la combattit , mais bientôt y conſentit. Le Duc de Richelieu fut nommé général de l'armée qui devait débarquer en Angleterre au commencement de l'année 1746. Les glaces retardèrent l'envoi des munitions & des canons qu'on transportait par les canaux de la Flandre Française. L'entrepriſe échoua , mais le zèle de Lalli réuſſit beaucoup auprès du miniſtère ; & ſon audace le fit juger capable d'exécuter des grandes entrepriſes. Celui qui écrit ces mémoires en parle en connoiſſance de cauſe ; il travailla avec lui pen-

dant un mois par ordre du ministre , il lui trouva un courage d'esprit opiniatre, accompagné d'une douceur de mœurs que ses malheurs altérèrent depuis , & changèrent en une violence funeste.

Le Comte Lalli était décoré du grand cordon de St. Louis , & Lieutenant-général des armées quand on l'envoya dans l'Inde. Les retardements qu'on éprouve toujours dans les plus petites entreprises comme dans les grandes , ne permirent pas que l'escadre du Comte d'Aché , qui devait porter le Général & les secours à Pondichéri , mit à la voile du port de Brest avant le 20 Février 1757.

Aulieu de trois millions que Mr. De Sechelles Controleur général des finances avoit promis , Mr. De Moras son successeur n'en put donner que deux , & c'était beaucoup dans la crise où était alors la France.

De trois mille hommes qui devaient s'embarquer avec lui , on fut obligé d'en retrancher plus de mille , & le Comte d'Aché n'eut dans son escadre que deux vaisseaux de guerre au lieu de trois , avec quelques vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Tandis que les deux généraux Lalli & d'Aché voguent vers le lieu de leur destination, il est nécessaire de faire connaître aux lecteurs qui veulent s'instruire, l'état de l'Inde dans cette conjoncture, & qu'elles étaient les possessions des nations d'Europe dans ses contrées.

ARTICLE CINQUIEME.

*Etat de l'Inde lorsque le Général
LALLI y fut envoyé.*

C E vaste pays au deça & au delà du Gange, contient quarante degrés en latitude des Iles Moluques aux limites de Cachemire & de la grande Boukarie, & quatre-vingt dix degrés en longitude, des confins du Sablestan à ceux de la Chine : ce qui compose des états dont l'étendue entière surpasse dix fois celle de la France, & trente fois celle de l'Angleterre proprement dite. Mais cette Angleterre qui domine aujourd'hui dans tout le Bengale, qui étend ses possessions en Amérique du quinzième degré

dégré jusques par delà le cercle polaire , qui a produit Loke & Neuton , & enfin , qui a conservé les avantages de la liberté avec ceux de la royauté , est , malgré tous ses abus , aussi supérieure aux peuples de l'Inde que la Grèce fut supérieure à la Perse du temps de Miltiade , d'Aristide & d'Aléxandre. La partie sur laquelle le grand Mogol règne ; ou plutôt semble régner ; est sans contredit la plus grande , la plus peuplée , la plus fertile & la plus riche. C'est dans la presqu'île au deça du Gange que les Français & les Anglais se disputaient des épices , des mouffelines , des toiles peintes , des parfums , des diamants , des perles , & qu'ils avoient osé faire la guerre aux Souverains.

Ces Souverains , qui sont , comme nous l'avons déjà dit , les Souba , premiers Seigneur féodaux de l'Empire , n'ont jouï d'une autorité indépendante qu'à la mort d'Aurengzeb appelé le grand , qui fut en effet le plus grand tiran de tous les princes de son temps ; empoisonneur de son père , assassin de ses frères , & pour comble d'horreur dévot ou hypocrite , ou persuadé comme tant de pervers de tous les temps & de tous les lieux,

qu'on peut commettre impunément les plus grands crimes en les expiant par les plus légères démonstrations de pénitence & d'austérité.

Les provinces où régner ces Souba , & où les Nabab régner sous eux dans leurs grands districts , se gouvernent très différemment des provinces septentrionales plus voisines de Déli , d'Agra , & de Lahor , résidences des Empereurs.

Nous avouons à regret qu'en voulant connaître la véritable histoire de cette nation , son gouvernement , sa religion & ses mœurs , nous n'avons trouvé aucun secours dans les compilations de nos auteurs Français. Ni les écrivains qui ont transcrit des fables pour des libraires , ni nos missionnaires , ni nos voyageurs , ne nous ont presque jamais appris la vérité. Il y a longtems que nous osâmes réfuter ces auteurs sur le principal fondement du gouvernement de l'Inde. C'est un bjet qui importe à toutes les nations de la terre. Ils ont cru que l'Empereur était le maître des biens de tous ses sujets , & que nul homme depuis Cachemire jusqu'au cap de

Comorin n'avait de propriété. Bernier, tout philosophe qu'il était, l'écrivit au Controleur general Colbert. Ç'eut été une imprudence bien dangereuse de parler ainsi à l'administrateur des finances d'un Roi absolu, si ce Roi & ce ministre n'avaient pas été généreux & sages. Bernier se trompait ainsi que l'Anglais Thomas Roe. Tous deux éblouis de la pompe du grand Mogol & de son despotisme, s'imaginèrent que toutes les terres lui appartenaient en propre, parce que ce Sultan donnait des fiefs à vie. C'est précisément dire que le grand maître de Malthe est propriétaire de toutes les Commanderies auxquelles il nomme en Europe : c'est dire que les Rois de France & d'Espagne sont les propriétaires de toutes les terres dont ils donnent les Gouvernements, & que tous les Bénéfices ecclésiastiques sont leur domaine. Cette même erreur préjudiciable au genre humain a été cent fois répétée sur le gouvernement Turc, & a été puisée dans la même source. On a confondu des Timars & des Des-zaïm, Bénéfices militaires donnés & repris par le Grand Seigneur, avec les biens de patrimoine. C'est assez qu'un

Très faux
qu'il n'y
ait point
de pro-
priété
dans l'In-
de.

moine grec l'aît dit le premier , pour que cent écrivains l'aient répété.

Dans notre désir sincère de trouver la vérité , & d'être un peu utiles , nous avons cru ne pouvoir mieux faire pour constater l'état présent de l'Inde , que de nous en rapporter à Mr. Holwell , qui a demeuré si longtemps dans le Bengale , & qui a non-seulement possédé la langue du pays , mais encor celle des anciens Brames : de consulter Mr. Dow qui a écrit les révolutions dont il a été témoin ; & surtout d'en croire ce brave officier Mr. Scrafton , qui joint l'amour des Lettres à la franchise , & qui a tant servi aux conquêtes du Lord Clive. Voici les propres paroles de ce digne citoyen : elles sont décisives.

Page 26.
du Livre
de Scraf-
ton.

„ Je vois avec surprise tant d'auteurs as-
„ surer que les possessions des terres ne sont
„ point héréditaires dans ce pays , & que
„ l'Empereur est l'héritier universel. Il est
„ vrai qu'il n'y a point d'actes de Parlement
„ dans l'Inde , point de pouvoir intermé-
„ diaire qui retienne légalement l'autorité im-
„ périale dans ses limites : mais l'usage con-
„ sacré & invariable de tous les tribunaux

„ est que chacun hérite de ses pères. Cette
„ loi non écrite est plus constamment obser-
„ vée qu'en aucun Etat monarchique. “

Osons ajouter que si les peuples étaient esclaves d'un seul homme, (ce qu'on a prétendu, & ce qui est impossible) la terre du Mogol aurait été bientôt déserte. On y compte environ cent dix millions d'habitants. Les esclaves ne peuplent point ainsi. Voyez la Pologne. Les cultivateurs, la plupart des bourgeois ont été jusqu'ici serfs de glèbe, esclaves des nobles. Il y a tel noble dont la terre est entièrement dépeuplée.

Il faut distinguer dans le Mogol le peuple conquérant & le peuple soumis, encor plus qu'on ne distingue les Tartares & les Chinois. Car les Tartares, qui ont conquis l'Inde, jusqu'aux confins des royaumes d'Ava & du Pégu, ont conservé la religion Musulmane; au lieu que les autres Tartares, qui ont subjugué la Chine, ont adopté les loix & les mœurs des Chinois.

Tous les anciens habitants de l'Inde sont restés fidèles au culte & aux usages des Brames: usages consacrés par le temps, & qui

sont sans contredit, ce qu'on connaît de plus ancien sur la terre.

Anciens
Arabes
dans l'In-
de.

Il y a encor un autre race de Mahométans dans l'Inde; c'est celles des Arabes qui, environ deux-cent ans après Mahomet, abordèrent à la côte de Malabar; ils subjuguèrent avec facilité cette contrée qui depuis Goa jusqu'au cap Comorin est un jardin de délices, habité alors par un peuple pacifique & innocent, incapable également de nuire & de se défendre. Ils franchirent les montagnes qui séparent la région de Coromandel de celle du Malabar & qui sont la cause des moussons. C'est cette chaîne de montagnes habitées aujourd'hui par les Marattes.

Ces Arabes allèrent bientôt jusqu'à Déli, donnèrent un race de Souverains à une grande partie de l'Inde. Cette race fut subjuguée par Tamerlan, ainsi que les naturels du pays. On croit qu'une partie de ces anciens Arabes s'établit alors dans la province du Candahar, & fut confondue avec les Tartares. Ce Candahar est l'ancien pays que les Grecs nommaient Parapomise, n'ayant jamais appelé aucun peuple par son nom. C'est par là qu'Alexandre entre dans l'Inde. Les Orientaux

prétendent qu'il fonda la ville de Candahar. Ils disent que c'est une abréviation d'Alexandre qu'ils ont appelé Iscandar. Nous observerons toujours que cet homme unique fonda plus de villes en sept ou huit ans que les autres conquérants n'en ont détruit ; qu'il courait cependant de conquête en conquête, & qu'il était jeune.

C'est aussi par Candahar que passa de nos jours ce Nadir, berger, natif du Corassien, devenu Roi de Perse, lorsqu'ayant ravagé sa patrie il vint ravager le nord de l'Inde.

Ces Arabes dont nous parlons aujourd'hui sont connus sous le nom de Patanes, parce qu'ils fondèrent la ville de Patna vers le Bengale.

Nos marchands d'Europe très mal instruits, appellèrent indistinctement Maures, tous ces peuples Mahométans. Cette méprise vient de ce que les premiers que nous avions autrefois connus étaient ceux qui vinrent de Mauritanie conquérir l'Espagne, une partie des provinces méridionales de la France, & quelques contrées de l'Italie, presque tous les peuples depuis la Chine jusqu'à Rome, victorieux & vaincus, voleurs & volés se sont mêlés ensemble.

Nous appellons Gentous les vrais indiens, de l'ancien mot Gentils, *Gentes*, dont les premiers chrétiens désignaient le reste de l'univers qui n'était pas de leur religion fectette. C'est ainsi que tous les noms & toutes les choses ont toujours changé. Les mœurs des conquérants ont changé de même. Le climat de l'Inde les a presque tous énervés.

ARTICLE SIXIEME.

Des Gentous & de leurs Coutumes les plus remarquables.

CES antiques Indiens que nous nommons Gentous, sont dans le Mogol au nombre d'environ cent millions, à ce que Mr. Scrafton nous assure. Cette multitude est une fatale preuve que le grand nombre est facilement subjugué par le petit. Ces innombrables troupeaux de Gentous pacifiques qui cédèrent leur liberté à quelques hordes de brigands, ne cédèrent pas pourtant leur religion & leurs usages. Ils ont conservé le

culte antique de Brama. C'est, dit-on, parce que les Mahométans ne se sont jamais souciés de diriger leurs ames, & se sont contentés d'être leurs maîtres.

Leurs quatre anciennes Castes subsistent encor dans toute la rigueur de la Loi qui les sépare les unes des autres &, dans toute la force des premiers préjugés fortifiés par tant des siècles. On sçait que la premiere est la Caste des Brames qui gouvernèrent autrefois l'Empire ; la seconde est des Guerriers ; la troisieme est des Agriculteurs : la quatrieme des Marchands ; on ne compte point celle qu'on nomme des *Hallacores*, ou des *Parias* chargés des plus vils offices : ils sont regardés comme impurs ; ils se regardent eux-mêmes comme tels, n'oseraient jamais manger avec un homme d'une autre Tribu, ni le toucher, ni même s'approcher de lui.

Il est probable que l'institution de ces quatre Castes fut imitée par les Egyptiens ; parce qu'il est en effet très probable, ou plutôt certain que l'Egypte n'a pu être médiocrement peuplée & policée que longtemps après l'Inde. Il fallut des siècles pour dompter le Nil, pour le partager en canaux, pour élever des bâti-

ments au-dessus de ses inondations ; tandis que la terre de l'Inde prodiguait à l'homme tous les secours nécessaires à la vie , ainsi que nous l'avons dit & prouvé ailleurs.

ARTICLE SEPTIEME.

Des Bramez.

Toute la grandeur & toute la misère de l'esprit humain s'est déployée dans les anciens Bracmanes & dans les Bramez leurs successeurs. D'un côté, c'est la vertu persévérante, soutenue d'une abstinence rigoureuse ; une philosophie sublime , quoique fantastique , voilée par d'ingénieuses allégories ; l'horreur de l'effusion du sang ; la charité constante envers les hommes & les animaux. De l'autre côté c'est la superstition la plus méprisable. Ce fanatisme, quoique tranquille, les a portés , depuis des siècles innombrables, à encourager le meurtre volontaire de tant de jeunes veuves qui se sont jettées dans les buchers enflammés de leurs époux. Cet horrible excès de religion & de grandeur d'ame subsiste encor avec la

fameuse profession de foi des Brames *que Dieu ne veut de nous que la charité & les bonnes œuvres.* La terre entière est gouvernée par des contradictions.

Mr. Scrafton ajoute qu'ils sont persuadés que Dieu a voulu que les différentes nations eussent des cultes différents. Cette persuasion pourrait conduire à l'indifférence ; cependant ils ont l'entousiasme de leur religion, comme s'ils la croyaient la seule vraie, la seule donnée par Dieu même.

La plupart d'entr'eux vivent dans une molle apathie. Leur grande maxime, tirée de leurs anciens livres est *qu'il vaut mieux s'asseoir que de marcher, se coucher que s'asseoir, dormir que de veiller, & mourir que de vivre.* On en voit pourtant beaucoup, sur la côte de Coromandel, qui sortent de cette léthargie, pour se jeter dans la vie active. Les uns prennent parti pour les Français, les autres pour les Anglais : ils apprennent les langues de ces étrangers, leur servent d'Interprètes & de Courtiers. Il n'est guères de grand commerçant sur cette côte qui n'ait son Brame, comme on a son banquier. En général on les trouve fidèles, mais fins & rusés. Ceux qui n'ont point eu de commerce avec les étrangers ont

conservé, dit-on, la vertu pure qu'on attribue à leurs ancêtres.

Science
étonnante
des Bra-
mes dans
leur dé-
cadence.

Mr. Scrafton & d'autres ont vu , entre les mains de quelques Brames, des éphémérides composés par eux-mêmes dans lesquelles les éclipses sont calculées pour plusieurs milliers d'années. Il y a donc parmi eux de bons mathématiciens , de savants astronomes ; mais en même temps ils ont tout le ridicule de l'astrologie judiciaire, & ils poussent cette extravagance aussi loin que les Chinois & les Persans. Celui qui écrit ces Mémoires a envoyé à la bibliothèque du Roi le *Cormovedam* , ancien commentaire du Veidam ; il est rempli de prédictions pour tous les jours de l'année , & de préceptes religieux pour toutes les heures. Ne nous en étonnons point : il n'y a pas deux cents ans que la même folie possédait tous nos Princes , & que le même charlatanisme était affecté par nos astronomes. Il faut bien que les Brames , possesseurs de ces éphémérides , soient très instruits. Ils sont philosophes & prêtres , comme les anciens bracmanes ; ils disent que le peuple a besoin d'être trompé , & qu'il doit être ignorant. En conséquence ils débitent que les nœuds de la lune dans lesquels

se font les éclipses, & que les premiers Brachmanes marquèrent par les hiéroglyphes de la tête & de la queue du dragon, font en effet les efforts d'un dragon qui attaque la lune & le soleil. La même ineptie est adoptée à la Chine. On voit dans l'Inde des millions d'hommes & de femmes qui se plongent dans le Gange pendant la durée d'une éclipse, & qui font un bruit prodigieux avec des instrumens de toute espèce pour faire lâcher prise au dragon. C'est ainsi, à peu près, que la terre entière a été longtems gouvernée en tout genre.

Au reste, plus d'un Brame a négocié avec des missionnaires pour les intérêts de la compagnie des Indes, mais il n'a jamais été question entr'eux de religion.

D'autres missionnaires, (il le faut répéter) se sont hâtés en arrivant dans l'Inde, d'écrire que les Brame adoraient le Diable, mais que bientôt ils seraient tous convertis à la foi. On avoue que jamais ces moines d'Europe n'ont tenté seulement de convertir un seul Brame, & que jamais aucun Indien n'adora le Diable qu'ils ne connaissent pas. Les Brame rigides ont conçu une horreur inexprimable pour nos moi-

nes, quand ils les ont vus se nourrir de chair, boire du vin, & tenir à leurs genoux de jeunes filles dans la confession. Nos usages leur ont paru des crimes, si les leurs n'ont été regardés par nous que comme des idolâtres ridicules. (*)

Ce qui doit être plus étonnant pour nous, c'est que dans uncun livre des anciens Bracmanes, non plus que dans ceux des Chinois, ni dans les fragments de Sanconiaton, ni dans ceux de Bérofe, ni dans l'Egyptien Ma-

(*) Un des grands Missionnaires Jésuite, nommé de Lalane, a écrit en 1709. *On ne peut douter que les Brames ne soient véritablement idolâtres, puisqu'ils adorent des Dieux étrangers* (tome 10. page 14 des Lettres édifiantes.)

Et il dit (page 15) *voici une de leurs prières que j'ai traduite mot pour mot.*

„ J'adore cet Etre qui n'est sujet ni au change-
 „ ment, ni à l'inquiétude; cet être dont la nature
 „ est indivisible; cet être dont la spiritualité n'admet
 „ aucune composition de qualités; cet être qui est
 „ l'origine & la cause de tous les êtres, & qui
 „ les surpasse tous en excellence; cet être qui est le
 „ soutien de l'Univers, & qui est la source de la
 „ triple puissance.

Voilà ce qu'un Missionnaire appelle de l'idolâtrie.

néthon , ni chez les Grecs , ni chez les Toscans , on ne trouve la moindre trace de l'Histoire sacrée Judaïque qui est notre Histoire sacrée. Pas un seul mot de Noé que nous tenons pour le restaurateur du genre humain ; pas un seul mot d'Adam qui en fut le pere , rien de ses premiers descendants. Comment toutes les nations ont-elles perdu les titres de la grande famille ? Comment personne n'avait-il transmis à la postérité une seule action , un seul nom de ses ancêtres ? Pourquoi tant d'antique nations les ont-elles ignorés , & pourquoi un petit peuple nouveau les a-t-il connus ? Ce prodige mériterait quelque attention si on pouvoit espérer de l'aprofondir. L'Inde entière, la Chine, le Japon, la Tartarie, les trois quarts de l'Afrique ne se doutent pas encor qu'il ait existé un Caïn, un Caïnan, un Jared, un Mathusalem qui vécut près de mille ans. Et les autres nations ne se familiariserent avec ces noms que depuis Constantin. Mais ces questions qui appartiennent à la Philosophie, sont étrangères à l'histoire.

ARTICLE HUITIEME.

Des Guerriers de l'Inde & des dernières révolutions.

LEs Gentous en général ne paraissent pas plus faits pour la guerre, dans leur beau climat, & dans les principes de leur religion, que les Lapons, dans leur zone glacée, & que les primitifs nommé Quakres dans les principes qu'ils se font faits. Nous avons vu que la race des vainqueurs Mahométans n'a presque plus rien de Tartare, & est devenue Indienne avec le temps.

Sha Na-
dir bou-
leverse
toute la
constitu-
tion de
l'Inde.

Ces descendants des conquérans de l'Inde avec une armée innombrable, n'ont pu résister an Sha-Nadir, quand il est venu en 1739 attaquer, avec une armée de quarante mille brigands aguerris du Candahar & de Perse, plus de six-cent mille hommes que Mahmoud-Sha lui opposait. Mr. Cambrige, nous apprend ce que c'était que ces six-cent mille guerriers. Chaque cavalier accompagné de deux valets, portait une robe légère & trainante de soye. Les éléphans étaient parés
comme

comme pour une fête. Un nombre prodigieux de femmes suivait l'armée. Il y avait dans le camp autant de boutiques & de marchandises de luxe que dans Déli. La seule vue de l'armée de Nadir dispersa cette pompe ridicule. Nadir mit Déli à feu & à sang : il emporta en Perse tous les trésors de ce puissant & misérable Empereur, & le méprisa assez pour lui laisser sa couronne.

Quelques relations nous disent, & quelques compilateurs nous redisent d'après ces relations, qu'un faquir arrêta le cheval de Nadir dans sa marche à Déli, & qu'il cria au Prince, si tu es Dieu prends nous pour victimes ; si tu es homme épargne des hommes ; & que Nadir lui répondit je ne suis point Dieu, mais celui que Dieu envoie pour châtier les nations de la terre. (*)

D

(*) Un conte semblable a été fait sur Fernand Cortès, sur Tamerlan, sur Attila, qui se disaient le fleau de Dieu, selon les compilateurs. Personne ne s'avisa jamais de s'appeler *fleau*. Les jésuites appelaient Pascal porte d'enfer, mais Pascal leur répond dans ces provinciales que son nom n'est pas porte d'enfer. La plupart de ces aventures & de ses réponses attribuées d'âge en âge à tant d'hommes célèbres, sortirent d'abord de l'imagination

Le trésor, dont Nadir se contenta, & qui ne lui servit de rien, puisqu'il fut assassiné quelque temps après par son neveu, se montait, à ce qu'on nous assure, à plus de quinze-cent millions monnoyé de France, selon la valeur numéraire présente de nos espèces. Que sont devenues ces richesses immenses ? En quelques mains que de nouvelles rapines en aient fait passer une partie ; & quelles que soient les cavernes où l'avarice & la crainte enfouissent l'autre, la Perse & l'Inde ont été également les pays les plus malheureux de la terre ; tant les hommes se sont toujours efforcés de changer en calamités effroyables tous les biens que la nature leur a faits. La Perse & l'Inde ne furent plus, depuis la victoire & la mort de Nadir, qu'une anarchie sanglante. C'étaient les mêmes torrens de révolutions.

Imagination des auteurs qui voulurent égaier leurs romans, & sont répétées encor aujourd'hui par ceux qui écrivent des histoires sur des collections de gazettes. Tous ces bon mots prétendus, tous ces apophtegmes grossissent des Ana. On peut s'en amuser, & non les croire.

A R T I-

ARTICLE NEUVIEME.

Suite des révolutions.

UN jeune valet persan qui avoit servi en qualité de porte-massue dans la maison du Sha-Nadir, se fit voleur de grand'chemin, comme l'avoit été son Maître. Il eut avis d'un convoi de trois mille chameaux chargés d'armes, de vivres & d'une grande partie de l'or emporté de Déli par les Persans. Il tua l'escorte, prit tout le convoi, leva des troupes & s'empara d'un Royaume entier au Nord-Est de Déli. (*) Ce Royaume faisait autrefois une partie de la Bactriane; il confine d'un côté aux montagnes de la belle-province de Cachemire, & de l'autre à Caboul.

Un Voleur de grand chemin devient souverain.

Ce brigand, nommé Abdala, fut alors un grand prince, un héros; il marcha vers Déli en 1746, & ne se promit pas moins

D 2

(*) Ce Royaume s'appelle Ghisni. Nous n'avons trouvé ce nom ni dans les cartes de Vaugondi, ni dans nos Dictionnaires: cependant il a existé & il est aujourd'hui démembré.

que de conquérir tout l'Indoustan. C'était précisément dans le temps que la Bourdonnaye prenait Madras.

Le vieux Mogol Mahmoud, dont la destinée fut d'être opprimé par des voleurs, soit Rois, soit voulant l'être; envoya d'abord contre celui-ci son Grand-Visir, sous qui son petit-fils Sha-Ahmed fit ses premières armes. On livra bataille aux portes de Délj; la victoire fut indécise; mais le Grand-Visir fut tué. On assure que les Omras, Commandants des troupes de l'Empereur, étranglèrent leur maître, & firent courir le bruit qu'il s'était empoisonné lui-même.

Son petit-fils Sha-Ahmed lui succéda sur ce Trône si chancelant; Prince qu'on a peint brave, mais faible, (*) voluptueux, indé-

(*) Nous ne cherchons que le vrai, nous ne prétendons faire le portrait ni des princes, ni des hommes d'état qui ont vécu à six mille lieues de nous, comme on s'avise tous les jours de nous tracer jusqu'aux plus petites nuances du caractère de quelques Souverains qui régnaient il y a deux mille ans, & des Ministres qui régnaient sous eux ou sur eux. Le charlatanisme qui s'étend partout varie ces Tableaux en mille manières; on fait dire à ces hommes qu'on connaît si peu ce qu'ils n'ont jamais dit, on leur attribue

cis, inconstant, défiant, destiné à être plus malheureux que son grand père. Un Raïa nommé Gafi, qui tantôt le secourut, & tantôt le trahit, le prit prisonnier & lui fit arracher les yeux. L'Empereur mourut des suites de son supplice. Le Raïa Gafi, ne pouvant se faire Empereur, mit en sa place un descendant de Tamerlan : c'est Alumgir, qui n'a pas été plus heureux que les autres. Les Omras semblables aux Agas des Janissaires veulent que la race de Tamerlan soit toujours sur le Trône, comme les Turcs ne veulent de Sultan que de la race Ottomane : il ne leur importe qui régne ; incapable ou méchant ; pourvu qu'il soit de la famille. Ils le déposent, ils lui arrachent les yeux, il le tuent sur un Trône qu'ils tiennent sacré. C'est ainsi qu'ils en usent depuis Aurengezeb.

Autre
Assassiné.

Autre
idem.

On peut juger si pendant ces orages les Souba, les Nabab, les Raïa du midi de

D 3

tribue des harangues qu'ils n'ont jamais prononcées, ainsi que des actions qu'ils n'ont jamais faites. Nous serions bien en peine de faire un vrai portrait des Princes que nous avons vu de près, & on veut nous donner celui de Numa & de Tarquin !

l'Inde se disputèrent les provinces envahies par eux ; & si les factions Anglaïses & Françaises faisaient leurs efforts pour partager la proie.

Nous avons fait voir comment un faible détachement d'Européens traînait au combat, on dissipait des armées de Gentous. Ces soldats de Visapour, d'Arcate, de Tanjaour, de Golconde, d'Orixa, du Bengale, depuis le cap de Comorin jusqu'au promontoire des Palmiers & à l'embouchure du Gange, sont des mauvais soldats sans doute : point de discipline militaire, point de patience dans les travaux, nul attachement à leur chefs, uniquement occupés de leur paye qui est toujours fort au-dessus du salaire des laboureurs & des ouvriers, par un usage directement contraire à celui de toute l'Europe : ni eux, ni leur Officiers ne s'inquiètent jamais de l'intérêt du Prince qu'ils servent, seulement de la caisse de son trésorier. Mais enfin, Indiens contre Indiens vont aux coups, & leur force ou leur faiblesse est égale ; leur corps, qui soutiennent rarement la fatigue, affrontent la mort. Les

cailles se combattent & se tuent aussi bien que les dogues.

Il faut excepter de ces faibles troupes les Marates.
montagnards appelés Marates, qui tiennent un peu plus de la constitution robuste de tous les habitans des lieux escarpés. Ils ont plus de dureté, plus de courage & plus d'amour de la liberté, que les habitans de la plaine. Ces Marates sont précisément ce que furent les Suisses dans les guerres de Charles VIII & de Louis XII: quiconque les pouvait soudoyer étoit sûr de la victoire, & on payait chèrement leurs services. Ils se choisissent un chef auquel ils n'obéissent que pendant la guerre. Et encor lui obéissent-ils très-mal, les Européans ont appelé Roi ce capitaine de brigands; tant on prodigue ce nom. On les vit armés tantôt pour les Empereurs, & tantôt contr'eux. Ils ont servi tour-à-tour Nabab contre Nabab, & Français contre Anglais.

Au reste, on ne doit pas croire que ces Gentous Marates, quoique de la religion des Brames, en observent les rites rigoureux: eux & presque tous les soldats mangent de la viande & du poisson; ils boivent même

dés liqueurs fortes, quand ils en trouvent. On accommode par-tout pays sa religion avec ses passions.

Ces Marates empêchèrent Abdala de conquérir l'Inde. Il aurait été sans eux un Tamerlan, un Alexandre. Nous venons de voir le petit-fils de Mahmoud livré à la mort par un de ses Sujets. Son successeur Alumgir éprouva les mêmes révolutions dans une courte vie, & finit par le même sort. Les Marates déclarés contre lui entrèrent dans Déli, & la saccagèrent pendant sept jours Abdala revint encor augmenter la confusion & le désastre en 1757. L'Empereur Alumgir tombé en démence, gouverné & maltraité par son Visir, implora la protection de cet Abdala même ; le Visir indigné mit en prison son maître & bientôt après lui fit couper la tête. Cette dernière catastrophe arriva peu d'années après. Nos mémoires, qui s'accordent sur le fonds, se contredisent sur les dates : mais qu'importe pour nous en quel mois, en quelle année on ait tué dans l'Inde un Mogol effeminé, tandis qu'on assassinait tant de souverains en Europe.

Cet amas de crimes & de malheurs qui

se suivent sans interruption, dégoûte enfin le lecteur : leur nombre & l'éloignement des lieux diminuent la pitié que les calamités inspirent.

ARTICLE DIXIEME.

Description sommaire des côtes de la presqu'île, où les Français & les Anglais ont commercé & fait la guerre.

Après avoir fait voir quels étaient les Empereurs, les Grands, les Peuples, les Soldats, les Prêtres, avec qui le Général Lalli avait à combattre & à négocier, il faut montrer en quel état se trouvait la fortune des Anglais, auxquels on l'opposait, & commencer par donner quelque idée des établissemens formés par tant de nations d'Europe sur les côtes occidentales & orientales de l'Inde.

Il est désagréable de ne point mettre ici une carte géographique sous les yeux du lecteur : nous n'en avons ni le tems ni la commodité ; mais quiconque voudra lire

avec fruit ces mémoires , pourra aisément en consulter une. S'il n'en a point, qu'il se figure toutes les côtes de la presqu'Île de l'Inde couvertes d'établissmens de marchands d'Europe , fondés par les concessions des naturels du pays , ou les armes à la main. Commencés par le Nord-Ouest. Vous trouvés d'abord sur la côte la presqu'Île de Cambaye , où l'on a prétendu que les hommes vivaient communément deux-cents années. Si cela était , elle aurait cette eau d'immortalité qui a fait le sujet des romans de l'Asie , ou cette fontaine de Jouvence connue dans les Romans de l'Europe. Les Portugais y ont conservé *Diû* , ou *Diou* une de leurs anciennes conquêtes.

Cambaye
fables.

Surate. Au fond du golfe de Cambaye est Surate , Ville immédiatement gouvernée par le Grand-Mogol , dans laquelle toutes les Nations commerçantes de la terre avaient des comptoirs , & surtout les Arméniens qui sont les Facteurs de la Turquie , de la Perse & de l'Inde.

La côte de Malabar , proprement dite , commence par une petite Île qui appartenait aux Jésuites ; elle porte encor leur nom ; & par un singulier contraste , l'Île de Bombai

qui fuit, est aux Anglais. Cette Ile de Bombai est le séjour le plus mal sain de l'Inde & le plus incommode. C'est pourtant pour la conserver, que les Anglais ont eu une guerre avec le Nabab de Décan qui affecte la souveraineté de ces côtes. Il faut bien qu'ils trouvent leur profit à garder un établissement si triste; & nous verrons comment ce poste a servi à une des plus étonnantes aventures qui aient jamais rendu le nom Anglais respectable dans l'Inde.

A l'article Angria.

Plus bas est la petite Ile de Goa. Tous les navigateurs disent qu'il n'y a point de plus beau Port au monde: ceux de Naples & de Lisbonne ne sont ni plus grands ni plus commodes. La ville est encor un monument de la supériorité des Européens sur les Indiens, ou plutôt du canon que ces peuples ne connaissent pas. Goa est malheureusement célèbre par son Inquisition, également contraire à l'humanité & au commerce. Les moines Portugais firent accroire que le peuple adorait le Diable, & ce sont eux qui l'ont servi.

Goa.

Descendez vers le Sud, vous rencontrez Cananor, que les Hollandais ont enlevé aux Portugais qui l'avaient ravi aux propriétaires.

On trouve, après, cet ancien Royaume de Calicut.

Calicut, qui couta tant de sang aux Portugais. Ce Royaume est d'environ vingt de nos lieues en tout sens. Le Souverain de ce pays s'intitulait *Zamorin*, Roi des Rois; & les Rois ses vassaux possédaient chacun environ cinq à six lieues. C'était l'Etape du plus grand commerce; ce ne l'est plus; les marchands ne fréquentent plus Calicut. Un Anglais, qui a longtems voyagé sur toutes ces côtes, nous a confirmé que ce terrain est le plus agréable de l'Asie, & le climat le plus salubre; que tous les arbres y conservent un feuillage perpétuel; que la terre y est en tout temps couverte de fleurs & de fruits. Mais l'avidité humaine n'envoie pas les marchands dans l'Inde pour respirer un air doux & pour cueillir des fleurs.

Menfon-
ges impri-
més.

Un moine Portugais écrivit autrefois que quand le Roi de ce pays se marie, il prie d'abord les prêtres les plus jeunes de coucher avec sa femme; que toutes les dames & la Reine elle-même, peuvent avoir chacune sept maris; que les enfans n'héritent point, mais les neveux; & qu'enfin tous les habitans y font de pompeux sacrifices au Diable. Ces absurdités ridicules sont répétées

dans vingt histoires, dans vingt livres de géographie, dans la Martinière lui-même. On s'indigne contre cette foule de compilateurs qui transcrivent de sang froid tant d'inepties en tout genre, comme si ce n'était rien de tromper les hommes (*)

(*) Le fameux Jésuite Tachard conte qu'on lui a dit que les dames nobles de Calicut peuvent avoir jusqu'à dix maris à la fois (tome 3 des Lettres édifiantes; page 158.) Montesquieu cite cette niaiserie, comme s'il citait un article de la coutume de Paris, & ce qu'il y a de pis c'est qu'il rend raison de cette loi.

L'auteur de ces fragments ayant avec quelque amis, envoyé un Vaisseau dans l'Inde, s'est informé soigneusement si cette loi étonnante existe dans le Calicut. On lui a répondu en haussant les épaules & en riant. En effet, comment imaginer que le peuple le plus policé de toute la côte de Malabar ait une coutume si contraire à celle de tous ses voisins, aux loix de sa religion & à la nature humaine! Comment croire qu'un homme de qualité, un homme de guerre, puisse se résoudre à être le dixième favori de sa femme! A qui apartiendraient les enfans? Quelle source abominable de querelles & de meurtres continuels! Il serait moins ridicule de dire qu'il y a une basse cour où dix coqs se partagent tranquillement la jouissance d'une poule. Ce conte est aussi absurde que celui dont Hé-

rodote

Nous regardons comme un devoir de redire ici que les premiers Bracmanes, ayant inventé la sculpture, la peinture, les hiéroglyphes, ainsi que l'arithmétique & la géométrie, représentèrent la vertu sous l'emblème d'une femme à laquelle ils donnaient dix bras pour combattre dix monstres qui sont les dix péchés auxquels les hommes font le plus sujets. Ce sont ces figures allégoriques que des Aumoniers de vaisseaux, ignorants, trompés & trompeurs, prenaient pour des statues de Satan & de Belzebuth, anciens noms Persans qui jamais n'ont été connus dans la presqu'île. (*) Mais que diraient les descendants de ces Bracmanes, premiers précepteurs du genre-humain, s'ils avaient la curiosité de voir nos pays si longtemps barbares, comme nous avons la rage d'aller chez eux par avarice !

Tanor.

Tanor qui fuit est encor appelé Royaume

rodote amusait les Grecs quand il leur disait que toutes les Dames de Babilone étaient obligées d'aller au Temple vendre leurs faveurs au premier étranger qui voulait les acheter. Un suppôt de l'Université de Paris a voulu justifier cette sottise : il n'y a pas réussi.

(*) Voyez l'article Brames.

par nos géographes : c'est une petite terre de quatre lieues sur deux , une maison de plaisance , située dans un lieu délicieux , où les voisins vont acheter quelques denrées précieuses.

Immédiatement après, est le Royaume de Cranganor, à-peu-près de la même étendue, La plupart des relations peuplent cette côte d'autant de Rois, que nous voyons en Italie en France de Marquis sans Marquisat, de Comtes sans Comté, & en Allemagne de Barons sans Baronie.

Si Cranganor est un Royaume, Coulan, qui est auprès, peut s'appeller un vaste Empire ; car il a environ douze lieues sur près de trois en largeur. Les Hollandais, qui ont chassé les Portugais des capitales de ces Etats, ont établi dans Cranganor un comptoir dont ils ont fait une forteresse imprenable à tous ces monarques réunis. Ils font un commerce immense à Cranganor qui est dit-on un jardin de délices.

En allant toujours au midi sur le rivage de cette péninsule, qui se resserre de plus en plus, les Hollandais ont encor pris aux Portugais la forteresse qu'ils avaient dans le Roy-

aume de Cochin, petite province qui dépendait autrefois de ce Roi des Rois Zamorin de Calicut. Il y a près de trois siècles que ces Souverains voient des marchands armés venus d'Europe s'établir dans leurs territoires, se chasser les uns les autres, & s'emparer tour-à-tour de tout le commerce du pays, sans que les habitans de trois-cent lieues de côte ayent jamais pu y mettre obstacle.

Travan-
cor.

Travancor est la dernière terre qui termine la pointe de la presqu'île. On est surpris de la faiblesse des voyageurs & des Missionnaires qui ont titré de ce Royaume le petit pays de Travancor aussi-bien que tous ces autres assemblages des riches Bourgades que nous venons de parcourir. Pour peu que ces Royaumes eussent occupé chacun cinquante lieues seulement le long de la côte, il y aurait plus de douze-cent lieues depuis Surate jusqu'au cap Comorin; & si on avait converti la centième partie des Indiens parmi lesquels il n'y a pas un chrétien, il y en aurait plus d'un million. (*)

(*) Un Jésuite nommé Martin, raconte dans le cinquième volume des Lettres curieuses & édifiantes, que c'est une coutume vers Travancor, de faire un fond

Avant de quitter le Malabar, quoi qu'il n'entre point du tout dans notre plan de faire l'histoire naturelle de ce pays délicieux, qu'on nous permette seulement d'admirer les cocotiers & l'arbre sensitif. On sait que les cocotiers fournissent à l'homme tout ce qui lui est nécessaire, nourriture & boisson agréable, vêtement, logement & meubles. C'est le plus beau présent de la nature. L'arbre sensitif moins connu produit des fruits qui s'enflent & qui bondissent sous la main qui les touche. Notre herbe sensitive, aussi inexplicable, a beaucoup moins de propriétés. Cet arbre, si nous en croyons quelques

Arbre
sensitive,
phénomène
unique
s'il est
vrai.

fond tous les ans pour le distribuer par le sort. Un indien, dit-il, fit vœu à St. François Xavier de donner une somme aux jésuites s'il gagnait à cette espèce de loterie. Il eut le gros lot. Il fit encor un vœu & eut le second lot. Cependant, ajoute le jésuite Martin, cet indien ainsi que tous ces compatriotes conserva une horreur invincible pour la religion des Francs, qu'ils appellent le Franguinisme. C'était un ingrat. Qu'on joigne à tous ces traits dont les lettres curieuses sont remplies, les miracles attribués à St. François Xavier, ses sermons dans tous les idiomes de l'Inde & du Japon dès qu'il débarquait dans ces pays, les neuf morts résuscités par lui, les deux vaisseaux dans lesquels il se

E

trouva

naturalistes, se reproduit de lui-même en quelque sens qu'on le coupe. On ne l'a point pourtant mis au rang des animaux zoophytes, comme Leuvenhoeck y a mis ces petits joncs nommés Polypes d'eau-douce qui croissent dans quelques marais, & sur lesquels on a débité tant de fables trop légèrement accréditées. On cherche du merveilleux, il est par tout, puisque les moindres ouvrages de la nature sont incompréhensibles. Il n'est pas besoin d'ajouter des fables à ces mystères réels qui frappent nos yeux & que nous foulons aux pieds. A R-

trouva en même temps à cent lieues l'un de l'autre, & qu'il préserva de la tempête, son crucifix qui tomba dans la mer & qui lui fut rapporté par un cancre; & qu'on juge si une religion aussi sainte que la nôtre doit être continuellement mêlée de semblables contes.

Ce même Martin qui a pourtant demeuré longtemps dans l'Inde, ose dire qu'il y a un petit peuple nommé les Coleries dont la loi est, que dans leurs querelles & dans leurs procès la partie adverse est obligée de faire tout ce que fait l'autre. Celle-ci se crève-t-elle un œil, celle-là est obligée de s'en arracher un. Si un Colerie égorge sa femme & la mange, son adversaire aussitôt assassine & mange la sienne. Mr. Orm savant Anglais qui a vu beaucoup de ces Coleries assure en propres mots, que ces coutumes diaboliques sont absolument inconnues, & que le père Martin en a menti.

ARTICLE ONZIEME.

Suite de la connaissance des côtes de l'Inde.

ENfin, on double ce fameux cap de Comor, ou Comorin, connu des anciens Romains dès le temps d'Auguste, & alors on est sur cette côtes des perles qu'on appelle la pêcherie. C'est de là que les plongeurs Indiens fournissaient des perles à l'orient & l'occident. On ne trouvait encor beaucoup lorsque le Portugais découvrirent & envahirent ce rivage dans notre seizième siècle. Depuis ce temps-là cette branche immense de commerce a diminué de jour en jour, soit que les mers plus orientales produisent aujourd'hui des perles d'une plus belle eau, soit que la matiere qui les forme ait changé sur la plage de ce promontoire de l'Inde, comme tant de mines d'or, d'argent & de tous les métaux se sont épuisées dans tant de terres.

Vous allez alors un peu au nord du huitieme degré de l'équateur où vous êtes, & vous voyez à votre droite la Trapobané

Fameuse
Ile de
Ceylan.

ou Taprobane des anciens , nommée depuis par les arabes l'Ile de Serindib & enfin Ceylan. C'est assez pour la faire connaître , de dire que le Roi de Portugal Emmanuel demandant à un de ses capitaines de vaisseau qui en revenait , si elle méritait sa réputation. Cet officier lui répondit , „ J'y ai vu „ une mer semée de perles , des rivages cou- „ verts d'ambre gris , des forets d'ébène & „ de canelle , des montagnes de rubis , des „ cavernes de cristal de roche , & je vous en apporte dans mon vaisseau. Quelle réponse ! & il n'exagerait pas.

Les Hollandais n'ont pas manqué de chasser les Portugais de cette Ile des trésors. Il semblait que le Portugal n'eut entrepris tant de pénibles voyages , & conquis tant d'états au fond de l'Asie que pour les Hollandais. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de toutes les côtes du Ceylan , en interdisent l'abord à tous les peuples. Ils ont fait le souverain de l'Ile leur tributaire ; & il n'est jamais tombé dans l'esprit des Raïa , des Nabab & des Souba de l'Inde de tenter seulement de les en déposséder.

Vous remontez de la côte de Malabar

que nous avons parcourue , à celle de Coromandel & de Bengale, théâtres des guerres entre les princes du pays , & entre la France & l'Angleterre.

Nous ne parlerons plus ici de Monarques & de Zamorins rois des rois. Mais de Souba , de Nabab , de Raïa. Cette côte de Coromandel est peuplée d'Européens comme celle de Malabar. Ce sont d'abord les Hollandois à Négapatam qu'ils ont encor enlevé au Portugal , & dont ils ont fait , dit-on , une ville assez florissante.

Plus haut c'est Tranquebar , petit terrein que les Danois ont acheté & où ils ont fondé une ville plus belle que Négapatam. Près de Tranquebar les Français avaient le comptoir & le fort de Karical. Les Anglais au dessus celui de Goudelour & celui de St. David.

Tout près du fort St. David , dans une plaine aride & sans port , les Français ayant comme les autres acheté du Souba de la province de Décan un petit territoire où ils bâtirent une loge, ils firent avec le temps de cette loge une ville considérable. C'est Pondichéri dont nous avons déjà parlé. Ce

Pondichéri.

n'était d'abord qu'un comptoir entouré d'une forte haye d'acacias, de palmiers, de cocotiers, d'aloës & on appelait cette place la haye des limites.

Madras.

A trente lieues au nord est Madras, comme nous l'avons vu, ce chef lieu du grand commerce des Anglais. La ville est bâtie en partie des ruines de Méliapour; & cet ancien Méliapour avait été changé par les Portugais en *St. Thomé*, en l'honneur de *St. Thomas Dydime* apôtre. On trouve encor dans ces quartiers des restes de Syriens nommés d'abord chrétiens de Thomas, parce qu'un Thomas marchand de Syrie & nestorien était venu s'y établir avec ses facteurs au sixième siècle de notre ère. Bientôt après on ne douta pas que ces nestorien n'eut été *St. Thomas Dydime* lui-même. On a vu par tout des traditions des croyances publiques, des monuments, des usages fondés sur de telles équivoques. Les Portugais croyaient que *St. Thomas* était venu à pied de Jérusalem à la côte de Coromandel en qualité de charpentier bâtir un palais magnifique pour le Roi Gondaser. Le jésuite Tachard a vu près de Madras l'ouverture que fit *St. Thomas* au mi-

lieu d'une montagne pour s'échaper par ce trou des mains d'un bracmane qui le poursuivait à grands coups de lance quoique les bracmanes n'ayent jamais donné de coups de lance à personne. Les chrétiens Anglais, & les chrétiens Français se sont détruits de nos jours à coups de canon sur ce même terrain que la nature ne semblait pas avoir fait pour eux. Du moins les prétendus chrétiens de St. Thomas étaient des marchands paisibles.

Plus loin est le petit fort de Paliacate appartenant aux Hollandais. C'est de là qu'ils vont acheter des diamants dans la nababie de Golconde.

A cinquante lieues plus au nord, le Anglais & les Français se disputaient Mazulipatan, où se fabriquent les plus belles toiles peintes, & où toutes les nations commerçaient. Mr. Dupleix obtint du Nabab cet établissement entier. On voit que des étrangers ont partagé tout ce rivage, & que les indiens n'ont rien gardé pour eux sur leur propre territoire.

Quand on a franchi la côte de Coromandel, on est à la hauteur de la grande naba-

Mazuli-
patan.

bie de Golconde, où sont le plus grand objets de l'avarice, les mines de diamants. Les Nabab avaient longtemps empêché les nations étrangères de se faire des établissemens fixes dans cette province. Les facteurs Anglais & Hollandais y venaient d'abord acheter les diamants qu'ils vendaient en Europe.

Calcuta.

Les Anglais possédaient au nord de Golconde, la petite ville de Calcuta bâtie par eux sur le Gange dans le Bengale, province qui passe pour la plus belle, la plus riche, & la plus délicieuse contrée de l'univers. Pour les Français, ils avaient Chandernagor & un autre petit comptoir sur le Gange. C'est à Chandernagor que Mr. Dupleix commença sa grande fortune, qu'il perdit depuis. Il y avait équipé pour son compte quinze vaisseaux qui allaient dans tous les ports de l'Asie, avant qu'il fut nommé gouverneur de Pondichéri.

Chander-
nagor.

Ougli.

Les Hollandais ont la ville d'Ougli entre Calcuta & Chandernagor. Il est bien à remarquer que dans toutes ces dernières guerres qui ont bouleversé l'Inde, qui ont mis les Anglais sur le penchant de leur ruine, &

qui ont détruit les Français, jamais les Hollandais n'ont pris ouvertement de parti : ils ne se sont point exposés, ils ont jouï tranquillement des avantages de leur commerce, sans prétendre former des empires. Ils en possèdent un assez beau à Batavia. On les vit agir en grands guerriers contre les Espagnols & les Portugais, mais dans ces dernières guerres ils se sont conduits en négociants habiles.

Observons surtout que tant de peuples de l'Europe ayant de grands vaisseaux armés en guerre sur tous les rivages de l'Inde, il n'y a que les indiens qui n'en aient point eu, si nous exceptons un seul pirate. Est-ce faiblesse & ignorance du gouvernement ? Est-ce mollesse, est-ce confiance dans la bonté de leurs vastes & fertiles terres qui n'ont aucun besoin de nos denrées ? C'est tout cela ensemble.



ARTICLE DOUZIEME.

Ce qui se passait dans l'Inde avant l'arrivée du général Lalli. Histoire d'Angria ; Anglais détruits dans le Bengale.

Ayant fait connaître autant que nous l'avons pu dans ce précis, les côtes de l'Inde qui intéressent les nations commerçantes de l'Europe & de l'Asie, commençons par rendre compte d'un service que les Anglais leurs rendirent à toutes.

Qui était
Angria.

Il y a cent ans qu'un marate nommé Conogé Angria ; qui avait commandé quelques barques de sa nation contre les barques de l'Empereur des Indes, se fit pirate ; & s'étant retranché vers Bombai, il pillait indifféremment ses compatriotes, ses voisins & tous les commerçants qui navigeaient dans cette mer. Il s'était aisément emparé sur cette côte de quelques petites Iles qui ne sont que des rochers inabordables. Il en fortifia une en creusant des fossés dans le roc. Ses bastions étaient soutenus par des

murs épais de dix à douze pieds , & garnis de canons. C'était-là qu'il renfermait son butin. Son fils & son petit-fils continuèrent le même métier & avec plus de succès. Une province entière derrière Bombai était soumise à ce dernier Angria. Mille vagabons marates, indiens, renégats chrétiens, nègres, étaient venus augmenter cette republique de brigands , presque semblable à celle d'Alger. Les Angria faisaient bien voir que la terre & la mer appartiennent à qui fait s'en rendre maître. Nous voyons tour à tour deux voleurs se former de grandes dominations au nord & au sud de l'Inde. L'un est Abdala vers Caboul, l'autre Angria vers Bombai. Et combien de grandes puissances n'ont pas eu d'autres commencements !

Il fallut que l'Angleterre armât consécutivement deux flottes contre ces nouveaux conquérants. L'amiral James en 1755 commença cette guerre qui en effet en méritait le nom , & l'Amiral Watson l'acheva. Le Capitaine Clive depuis si célèbre , y signala ses talents militaires. Toutes les retraites de ces illustres voleurs furent prises l'une après l'autre. On trouva dans le rocher qui

leur servait de capitale, des amas immenses de marchandises, deux cent canons, des arsenaux d'armes de toute espèce, la valeur de cent cinquante millions monnoie de France, en or, en diamants, en perles, en aromates; ce qu'on rassemblerait à peine dans toute la côte de Coromandel, & dans celle du Pérou, était caché dans ce rocher. Angria échapa. L'amiral Watson prit sa mère, sa femme & ses enfans prisonniers. Il les traita avec humanité, comme on peut bien le croire. Le plus jeune des enfans entendant dire qu'on n'avait pu trouver Angria, se jeta au cou de l'amiral, & lui dit, *ce sera donc vous qui me servirez de père.* Mr. Watson se fit expliquer ces paroles par une interprète; elles l'attendrirent jusqu'aux larmes, & en effet il servit de père à toute la famille. Cette action & ce bonheur mémorable étaient compensés dans le chef lieu des établissemens Anglais au Bengale par un désastre plus sensible.

Anglais
exterminé.

Il s'éleva une querelle entre leur comptoir de Calcuta sur le Gange, & le Souba du Bengale. Ce prince crut que les Anglais avaient à Calcuta une garnison considérable

puisqu'ils l'avaient bravé. Cette Ville ne renfermait pourtant qu'un conseil de marchands , & environ trois cent soldats. Le plus grand prince de l'Inde marcha contre eux avec soixante mille soldats , trois cent canons & trois cent éléphants.

Le gouverneur de Calcuta nommé Drak était bien différent du fameux amiral Drak. On a dit , on a écrit qu'il était de cette religion nazaréenne primitive , professée par ces respectables Pensilvaniens que nous connaissons sous le nom de Quakres. Ces primitifs dont la patrie est Philadelphie dans le nouveau monde, & qui doivent faire rougir le nôtre , ont la même horreur du sang que les brames. Ils regardent la guerre comme une crime. Drak était un marchand très habile & un honnête homme. Il avait jusques là caché sa religion ; il se déclara , & le conseil le fit embarquer sur le Gange pour le mettre à couvert.

Qui croirait que les Mogols au premier assaut perdirent douze mille hommes ? les relations l'ont assuré. Si le fait est vrai , rien ne peut mieux confirmer ce que nous avons tant dit de la supériorité de l'Europe. Mais

Gouver-
neur
Quakre
1756.

Fatal ef-
fet de l'air
renfermé.

on ne pouvait résister longtemps : la ville fut prise ; tout fut mis au fers. Il y eut parmi les captifs , cent quarante six Anglais , officiers & facteurs , conduits dans une prison qu'on appelle le *Trou noir*. Ils firent une funeste expérience des effets de l'air enfermé & échauffé ; ou plutôt , des vapeurs continuellement exhalées de tous les corps , & auxquelles on a donné le nom d'air & d'élément. Cent vingt-trois hommes en moururent en peu d'heures. Boerhavé , dans sa Chymie , rapporte un exemple plus singulier : c'est celui d'un homme qui tomba sur le champ en pouriture dans une raffinerie de sucre à l'instant qu'on en eut fermé la porte. Ce pouvoir des vapeurs fait voir la nécessité des ventilateurs , surtout dans les climats chauds , & les dangers mortels qui menacent les corps humains non seulement dans les prisons , mais dans les spectacles où la foule est pressée , & surtout dans les églises où l'on a l'infame coutume d'enterrer les morts , & dont il s'exale une odeur pestilentielle (*).

(*) A Saulieu en Bourgogne , au mois de Juin 1773 , les enfans étant assemblés dans l'église au nombre

Mr. Holwell, gouverneur en second de Calcuta, fut un de ceux qui échappèrent à cette contagion subite. On le mena lui & vingt-deux officiers de la Factorie mourants, à Maxadabad, capitale du Bengale. Le Souba eut pitié d'eux & leurs fit ôter leurs fers. Holwell lui offrit une rançon. Le Prince la refusa, en lui disant qu'il avait trop souffert, sans être encor obligé de payer sa liberté.

C'est ce même Holwell qui avait appris non seulement la langue des brames modernes, mais encor celle des anciens brachmanes. C'est lui qui a écrit depuis des mémoires si précieux sur l'Inde; & qui a traduit des morceaux sublimes des premiers livres écrits dans la langue sacrée, plus anciens que ceux du *Sanconiaton* de Phénicie, du

Holwell
seul Eu-
ropéen
qui ait
bien con-
nu les
dogmes
des an-
ciens
Brachma-
nes.

bre de soixante pour faire leur première communion, on s'avisa de creuser une fosse dans cette église pour y enterrer le soir même un cadavre : il s'éleva de la fosse où étaient entassés d'anciens cadavres une exhalaison si maligne, que le curé, le vicaire, quarante enfans, & deux cent paroissiens qui entraient alors, en moururent : si on en croit les papiers publics. Ce terrible avertissement de ne plus souiller les temples de corps morts sera-t-il encor inutile en France ? C'était autrefois un sacrilège : jusqu'à quand cette horreur sera-t-elle un acte de piété ?

Mercure de l'Egypte, & des premiers législateurs de la Chine. Les savans brames de Bénarés attribuent à ces livres environ cinq mille ans d'antiquité.

Nous saisissons avec reconnaissance cette occasion de rendre ce que nous devons à un homme qui n'a voyagé que pour s'instruire. Il nous a dévoilé ce qui était caché depuis tant de siècles ; il a fait plus que les Pythagore & les Apollonius de Thiane. Nous exhortons quiconque veut s'instruire comme lui à lire attentivement les anciennes fables allégoriques, sources primitives de toutes les fables qui ont depuis tenu lieu de vérités en Perse, en Caldée, en Egypte, en Grèce, & chez les plus petites & les plus méprisables hordes, comme chez les plus grandes & les plus florissantes nations. Ces objets sont plus dignes de l'étude du sage (*), que les querelles de quelques commis pour de la moufeline

(*) Ce n'est pas que nous ayons une foi aveugle pour tout ce que nous débite Mr. Holwell ; il ne faut l'avoir pour personne ; mais enfin il nous a démontré que les Gangarides avaient écrit une mythologie bonne ou mauvaise il y a cinq mille ans, comme le savant & judicieux jésuite Parennin nous a démontré
que

feline & des toiles peintes , dont nous serons obligés , malgré nous de dire un mot dans le cours de cet ouvrage.

Pour revenir à cette révolution dans l'Inde , le Souba , qui s'appellait Suraia-Doula était un tartare d'origine. On disait qu'à l'exemple d'Aurengzeb , son dessein était de s'emparer de l'Inde entière : on ne peut douter qu'il ne fut très ambitieux , puisqu'il était à portée de l'être : on ajoute qu'il méprisait son Empereur faible & dur , inappliqué & sans courage ; & qu'il haïssait également tous ces marchands étrangers qui venaient profiter des troubles de l'Empire & les augmenter. Dès qu'il eut pris le Fort des Anglais , il menaça ceux des Hollandais & des Fran-

que les Chinois étaient réunis en corps de peuple vers ces temps là. Et s'ils l'étaient alors , il fallait bien qu'ils le fussent auparavant : de grandes peuplades ne se forment pas en un jour. Ce n'est donc pas à nous , qui n'étions que des sauvages barbares , quand ces peuples étaient policés & savants , à leur contester leur antiquité. Il se peut que dans la foule des révolutions , qui ont dû tout changer sur la terre , l'Europe ait cultivé des arts & connu des sciences avant l'Asie ; mais il n'en reste aucun vestige ; & l'Asie est pleine d'anciens monuments.

çais : ils se rachetèrent pour des sommes d'argent , très modiques dans ce pays ; es Français , pour environ six-cent mille livres , les Hollandais , pour douze-cent mille francs ; parce qu'ils sont plus riches. Ce Prince ne s'occupa point alors à les détruire. Il avait dans ses armées un rival de son ambition , son parent & parent du Grand-Mogol , plus à craindre pour lui qu'une société de marchands. Suraia-Doula pensait d'ailleurs comme plus d'un visir turc & plus d'un Sultan de Constantinople qui ont voulu chasser quelquefois tous les Ambassadeurs des Princes d'Europe & toutes leurs Factories , mais qui leur ont fait payer chèrement le droit de résider en Turquie.

Anglais
vengés.

A peine eut-on reçu à Madras la nouvelle du danger où les Anglais étaient sur le Gange , qu'on envoya par mer à leur secours tout ce qu'on put ramasser d'hommes portant les armes.

Mr. De Buffi , qui était dans ces quartiers avec quelques troupes profita de cette conjoncture , lui & Mr. Laff s'emparèrent de tous les comptoirs Anglais par delà Mazulipatan ; sur la côte de la grande province

d'Orixa, entre celles de Golconde & de Bengale. Ce succès rendit quelques forces à la Compagnie affaiblie qui devait bientôt succomber.

Cependant l'amiral Watfon & le Colonel Clive, vainqueurs d'Angria & libérateurs de toute la côte de Malabar, venaient aussi au Bengale par la mer de Coromandel. Ils apprirent dans leur route qu'il n'y avait plus de retour pour eux dans leur ville de Calcuta, qu'en combattant; & ils firent forces de voiles. Ainsi la guerre fut par-tout en peu de temps depuis Surate jusqu'aux bouches du Gange dans un contour d'environ milles lieues, comme elle l'est si souvent en Europe entre tant de Princes chrétiens dont les intérêts se croisent & changent continuellement pour le malheur des hommes.

Quand l'amiral Watfon & le Colonel Clive arrivèrent à la rade de Calcuta, ils trouvèrent ce bon Quakre gouverneur de la ville, & ceux qui s'étaient sauvés avec lui, retirés dans des barques délabrées sur le Gange: on ne les avait point poursuivis. Le Souba avait cent-mille soldats, des canons, des éléphants, mais point de bateaux. Les

Anglais , chassés de Calcuta , attendaient patiemment sur le Gange , qu'on vint de Madras à leur secours ; l'Amiral leur donna des vivres dont ils manquaient. Le Colonel , aidé des officiers de la flotte & des matelots qui grossissaient sa petite armée , courut affronter toutes les forces du Souba ; mais il ne rencontra qu'un Raïa , Gouverneur de la ville , qui venait à lui à la tête d'un corps considérable ; il le mit en fuite. Cet étrange Gouverneur , au lieu de se retirer dans sa place , s'en alla porter l'alarme au camp de son Prince , en lui disant que les Anglais , qu'il avait rencontrés , étaient d'une espèce bien différente de ceux qui avaient été pris dans Calcuta.

—
Singulière
Lettre
du Colo-
nel Clive
à un Sou-
verain.

Le Colonel Clive confirma le Prince dans cette idée , en lui écrivant ces propres mots , si nous en croyons les mémoires du temps & les papiers publics. „Un amiral Anglais qui com-
„ mande une flotte invincible , & un soldat ,
„ dont le nom est assez connu de vous , sont
„ venus vous punir de vos cruautés. Il vaut
„ mieux pour vous nous faire satisfaction ,
„ que d'attendre notre vengeance.“ Il pou-
vait hasarder ce stile audacieux & oriental.

Le Souba savait bien que son compétiteur , dont nous avons parlé , Raïa très puissant dans son armée , & qu'il n'osait faire arrêter , négociait déjà secrètement avec les Anglais. Il ne répondit à cette lettre qu'en livrant une bataille : elle fut indécise entre une armée d'environ quatre-vingt mille combattants , & une d'environ quatre-mille , moitié Anglais , moitié Cipayes. Alors on négocia , & ce fut à qui serait le plus adroit. Le Souba rendit Calcuta & les prisonniers ; mais il traitait sous main avec Mr. de Buffi ; & le Colonel , ou plutôt le Général Clive traitait sourdement de son côté avec le rival du Souba. Ce rival s'appellait Jaffer ; il voulait perdre le Souba son parent & le détrôner. Le Souba voulait perdre les Anglais par les Français ses nouveaux amis , pour exterminer ensuite ses amis mêmes. Voici les articles du Traité singulier que le Prince Mogol Jaffer signa dans sa tente.

„ En présence de Dieu & de son Prophète , je jure	Marché fait pour
„ d'observer cette convention tant que je vivrai , moi	un Roy-
„ Jaffer &c.	aume &
„ Les ennemis des Anglais seront les miens , &c.	juré sur
	l'alcoran.

„ Pour les indemniser de la perte que *Levia-Oda* (*) leur a fait souffrir, je donnerai cent laks, (c'est vingt quatre millions de nos livres,)

„ Pour les simples habitans, cinquante autres laks (douze millions.)

„ Pour les Maures & les Gentous au service des Anglais, vingt laks, (quatre millions huit cent mille livres.)

„ Pour les Arméniens, qui trafiquent à Calcuta, sept laks, (seize-cent quatre-vingt mille.) Le tout faisant environ quarante-deux millions, quatre-cent quatre-vingt mille.)

„ Je payerai comptant sans délai toutes ces sommes dès qu'on m'aura fait Souba de ces provinces.

„ L'Amiral, le Colonel & quatre autres Officiers (qu'il nomme) pourront disposer de cet argent comme il leur plaira. “

Cet article était stipulé pour les mettre à couvert de tout reproche.

Outre ces présents, le Sauba, désigné par le Colonel Clive, étendait prodigieusement les terres de la Compagnie. Mr. Dupleix n'avait pas à beaucoup près obtenu les mêmes avantages, quand il créait des Nabab.

On ne voit pas que les officiers Anglais

(*) C'est le nom de son général qui prit Calcuta.

ayent juré ce Traité sur l'Evangile; peut-être ne s'en trouva-t-il point; & d'ailleurs c'était plutôt un Billet au porteur, qu'un Traité.

Le Souba Suraia-Doula de son côté envoyait des secours réels d'argent à Mrs. de Bussi & Laff, tandis que son rival Jaffer ne donnait que des promesses. Il voulut faire tuer Jaffer; mais ce Prince se faisait trop bien garder. L'un & l'autre, dans l'excès de leurs haines & de leurs défiances se jurèrent sur l'Alcoran une amitié inviolable.

Le Souba, trompé & voulant tromper, mena Jaffer contre la troupe Anglaise, que nous n'osons appeller une armée. Enfin, le 30 Juin, la bataille décisive se donna entre lui & le Colonel Clive. Le Souba la perdit: on lui prit son canon, ses éléphants, son bagage, son artillerie. Jaffer était à la tête d'un camp séparé; il ne combattit point; c'est la prudence des perfides; si le Souba était vainqueur, il s'unissait à lui; si les Anglais l'emportaient, il marchait avec eux. Les vainqueurs poursuivirent le Souba, ils entrèrent après lui dans Mouxadabad sa capitale. Le Souba s'enfuit, & fut errant mi-

Victoire
du Lord
Clive.

sérablement pendant quelques jours. Le Colonel Clive salua Jaffer Souba des trois provinces, Bengale, Golconde, & Orixas, qui composaient un des plus beaux Royaumes de la terre.

Suraia-Doula, ce Prince détrôné, fuyait seul sans secours, sans espérance. Il apprit qu'il y avait une grotte où vivait un saint Faquir (ce sont des moines, des hermites mahométans.) Doula se réfugia dans la caverne de ce Saint. Sa surprise fut extrême, quand il reconnut dans le Faquir un fripon auquel il avait fait autrefois couper le nez & les deux oreilles. Le Prince & le Saint se réconcilièrent au moyen de quelque argent; mais pour en avoir davantage, le Faquir dénonça le fugitif à son Vainqueur. Doula fut pris & condamné à la mort par Jaffer: ses prières & ses larmes ne le sauvèrent pas; il fut exécuté impitoyablement, après qu'on lui eut jetté de l'eau sur la tête, par une cérémonie bizarre, établie de temps immémorial sur le bord du Gange, dont les peuples ont attribué toujours à l'eau de singulières propriétés. C'est une espèce de purification imi-

Souve-
rain con-
damné à
mort.

tée depuis par les Egyptiens ; c'est l'origine de l'Eau lustrale chez les Grecs , & chez les Romains. On trouva dans les papiers de ce malheureux Prince toute sa correspondance avec Mrs. de Bussi & Lass.

C'est pendant le cours de cette expédition que le Général Clive courut à la conquête de Chandernagor, le poste alors le plus important que les Français eussent dans l'Inde, rempli d'une quantité prodigieuse de marchandises, & défendu par cent-soixante pièces de canon, cinq-cent soldats Français & sept-cent Noirs.

Clive & Watfon n'avaient que quatre cents hommes de plus : cependant au bout de cinq jours il fallut se rendre. La capitulation fut signée d'un côté par le Général & l'Amiral ; & l'autre , par les préposés Fournier, Nicolas, la Potière & Caillot, le 23 Mars 1757. Ces Commissaires demandèrent que le vainqueur laissât les Jésuites dans la ville. Clive répondit ; les Jésuites peuvent aller par tout où ils voudront , hors chez nous.

Les marchandises qu'on trouva dans les magasins furent vendues cent-vingt-cinq mil-

le livres sterling : (environ deux millions huit cent soixante mille francs. Tous les succès des Anglais dans cette partie de l'Inde furent dus principalement aux soins de ce célèbre Clive. Son nom fut respecté à la Cour du Grand-Mogol , qui lui envoya un éléphant chargé de présens magnifiques , & une patente de Raïa. Le Roi d'Angleterre le créa Pair en Irlande. C'est lui qui dans les derniers débats , qui s'élevèrent au sujet de la Compagnie des Indes , répondit à ceux qui lui demandaient compte des millions qu'il avait ajoutés à sa gloire : J'en ai donné un à mon secrétaire , deux à mes amis , & j'ai gardé le reste pour moi.

Dans une autre séance il dit : Nul n'attaquera mon honneur impunément : mes Juges doivent garder le leur. Presque tous les principaux Agens de la Compagnie Anglaise en ont usé de même. Leurs profusions ont égalé leurs richesses. Les Actionnaires y perdent , l'Angleterre y gagne ; puisqu'au bout des quelques années chacun vient répandre dans sa patrie ce qu'il a pu amasser sur le bords du Gange & sur les côtes de Coromandel & de Malabar : ainsi que

les trésors immenses conquis par l'amiral Anson en faisant le tour du monde ; & ceux que tant d'autres amiraux acquirent par tant de prises , augmentaient l'opulence de la nation.

Depuis les victoires du Lord Clive , les Anglais ont régné dans le Bengale ; les Nabab , qui ont voulu les attaquer , ont été repoussés. Mais enfin , on a craint à Londres que la Compagnie ne périclît par l'excès de son bonheur , comme la Compagnie Française a été détruite par la discorde , la disette , la modicité des secours venus trop tard , les changemens continuels des Ministres , qui ne pouvant avoir sur l'Inde que des idées confuses & fausses changeaient au hasard des ordres donnés aveuglément par leurs prédécesseurs.

Tous les malheurs de l'état de la France retombaient nécessairement sur la Compagnie. On ne pouvait la secourir efficacement , quand on était battu en Allemagne , qu'on perdait le Canada , la Martinique , la Guadeloupe en Amérique , la Gorée en Afrique , tous ses établissemens sur le Sénégal ; que tous les vaisseaux étaient pris , & qu'enfin le Roi & les citoyens vendirent leur

vaisselle pour payer des soldats, faible ressource dans de si grandes calamités.

ARTICLE TREIZIEME.

*Arrivée du Général Lalli : ses succès ,
ses traverses. Conduite d'un Jésuite nommé Lavour.*

C E fut dans ces circonstances que le général Lalli & le chef d'escadre d'Aché, après avoir séjourné quelque temps à l'Île de Bourbon , entrèrent dans la rade de Pondichéri, le 28 Avril 1758. Le vaisseau, nommé le Comte de Provence , qui portait le Général fut salué de coups de canon à boulets, dont il fut très endommagé. Cette étrange méprise, ou cette méchanceté de quelques subalternes , fut d'un très mauvais augure pour les matelots toujours superstitieux, & même pour Lalli qui ne l'était pas.

Ce Commandant avait en perspective le bâton de maréchal de France , qu'il croyait pouvoir obtenir , s'il opérait une grande révolution dans l'Inde, & s'il réparait l'hon-

neur des armes Françaises peu soutenu alors dans les autres parties du monde. Sa seconde passion était d'humilier la grandeur Anglaise, dont il était l'ennemi implacable.

Dès qu'il fut arrivé, il assiégea trois places; l'une était Goudelour, petit Fort à quatre lieues de Pondichéri : la seconde St. David, citadelle bien plus considérable; la troisième Divicotey, qui se rendit à son approche. Il était flatteur pour lui d'avoir sous ses ordres, dans ses premières expéditions, un Comte d'Estaing, descendant de ce d'Estaing qui sauva la vie à Philippe Auguste à la bataille de Bovine, & qui transmit à sa maison les armoiries des Rois de France : un Crillon arrière petit-fils de ce Crillon surnommé le brave, digne d'être aimé du grand Henri IV : un Montmorenci : un Conflans, dont la maison est si ancienne & si illustre : un la Fare, & plusieurs autres officiers de la première qualité. Ce n'était pas l'usage qu'on fit servir des jeunes gens d'un grand nom dans l'Inde. Il est vrai qu'il eut fallu avec eux plus de troupes & plus d'argent. Cependant le Comte d'Estaing avait pris Goudelour en un jour; & le lendemain le Géné-

Lalli
commen-
ce par le
siège de
trois Pla-
ces & les
prend.

ral, suivi de cette florissante jeunesse, était allé mettre le siège devant l'importante place de St. David.

Il n'y avait pas un moment de perdu chez les deux nations rivales pendant que le Comte d'Estaing prenait Goudelour, une flotte Anglaise, commandée par l'amiral Pocok, attaquait celle du Comte d'Aché, à la rate de Pondichéri. Des hommes blessés ou tués, des mâts brisés, des voiles déchirées, des agrêts rompus furent tout l'effet de cette bataille indécise. Les deux flottes endommagées restèrent dans ces parages également hors d'état de se nuire. La Française était la plus mal traitée : elle n'avait que quarante morts ; mais cinq-cents hommes étaient blessés : le Comte d'Aché & son capitaine l'étaient aussi ; & après la bataille on eut encor le malheur de perdre un vaisseau de soixante & quatorze canons qui échoua sur la côte. Mais une preuve évidente que l'amiral Français (*) partagea avec l'amiral Anglais l'honneur de

Bataille
navale en-
tre l'Ami-
ral Pocok
& l'Ami-
ral d'Aché
29 Avril
1758.

(*) Nous donnons le nom d'amiral au chef d'escadre parce que c'est le titre des chefs d'escadre Anglais. Le grand amiral est en Angleterre ce qu'est l'amiral en France.

la journée, c'est que l'Anglais ne tenta point de jeter du secours dans le fort St. David assiégé.

Tout s'opposait dans Pondichéri à l'entreprise du Général. Rien n'était prêt pour le secourir. Il demandait des bombes, des mortiers, des outils de toute espèce; on n'en avait point. Le siège trainait en longueur; on commençait à craindre l'affront de l'abandonner; l'argent même manquait. Le deux millions apportés sur la flotte, & remis au trésor de la Compagnie étaient déjà consumés; le conseil marchand de Pondichéri avait cru nécessaire de payer des dettes pressantes pour ranimer un crédit expiré: il avait mandé à Paris que si on ne le secourait pas de dix millions, tout était perdu. Le Gouverneur de Pondichéri, pour l'administration marchande, successeur de Godeheu,

1758.

„ Mes ressources sont épuisées, & nous
 „ n'avons plus rien à attendre que d'un suc-
 „ cès. Où en trouverais-je de suffisantes dans
 „ un pays ruiné par quinze ans de guerres,
 „ pour fournir aux dépenses de votre Ar-

„mée, & aux besoins d'une escadre, par
 „laquelle nous attendions bien des espèces
 „de secours, & qui se trouve au contraire
 „dénuée de tout ? “

Ce seul billet explique la cause de tous les desastres qu'on avait éprouvés, & de tous ceux qui suivirent. Plus la disette de toutes les choses nécessaires se faisait sentir dans la ville, plus on blâmait le Général d'avoir entrepris le siège de St. David.

13 Juin
1758.

Malgré tant de traverses & tant d'obstacles, le général força le commandant Anglais à se rendre. On trouva dans St. David cent quatre-vingt canons, des provisions de toute espèce, dont on manquait à Pondichéri, & de l'argent dont on manquait encore davantage. Il y avait trois-cent-mille livres en espèces, & autant en effet qui furent remis au Trésorier de la Compagnie. Nous ne spécifions ici que les faits dont tous les partis conviennent.

Le Comte de Lalli fit démolir cette forteresse & toutes les métairies voisines. C'était un ordre du Ministère : ordre dangereux qui attirera bientôt de tristes représailles. Le fort St. David pris, le Général disposa tout sur
 le

le champ pour la conquête de Madras. Il écrivit à Mr. de Buffi, qui était alors au fond du Décan : „ Dès que je ferai maître „ de Madras, je me porte sur le Gange soit „ par terre soit par mer. Ma politique est „ dans ces cinq mots : *Plus d'Anglais dans la „ péninsule.* “ Son ardeur ne put alors être satisfaite ; la flotte n'était pas en état de le seconder. Elle venait d'effuier un second combat naval, à la vue de Pondichéri plus désavantageux encor que le premier. Le Comte d'Aché y avait reçu deux blessures ; & dans ce combat meurtrier, il avait soutenu avec cinq vaisseaux délabrés les efforts d'une armée navale deux fois plus forte que la sienne. Il demande après ce combat au Conseil de la Ville, mâtures, vivres, agrêts, ouvriers. Il n'obtient rien. Le Général de mer n'est pas plus secouru par cette Compagnie épuisée que le Général de terre. Il va chercher à l'Ile de France vis-à-vis les côtes d'Afrique ce qu'il ne peut trouver dans l'Asie.

2^e Juillet
1758.
Lalli met
ce com-
bat le 3^e
Août ou
Auguste
dans ses
Mémoi-
res. C'est
une mé-
prise.

A l'entrée de la côte de Coromandel est une assez belle province qu'on nomme Tanjaour. Le Raïa de ce pays, à qui les Français & les Anglais donnaient le nom de Roi, était

un Prince très-riche. La Compagnie prétendait que ce Prince lui devait environ treize millions de France.

Le Gouverneur de Pondichéri pour la Compagnie exigea du Général qu'il allât redemander cet argent, l'épée à la main. Un

Conduite, jésuite Français, nommé Lavaur, supérieur
lettres, de la Mission des Indes, lui disait & lui écrivait
discours *que la Providence bénissait ce projet d'une ma-*
du jésuite *nière sensible.* Nous serons obligés de parler
Lavaur. encor de ce jésuite qui a joué un grand & funeste rôle dans toutes ces aventures. Il suffit de dire à présent que le Général, dans sa route, passa sur les terres d'un autre petit Prince, dont les neveux avaient offert depuis peu à la Compagnie quatre laks de roupies, environ un million, pour avoir le petit Etat de leur oncle, & le chasser du pays. Le jésuite exhorta vivement le Comte de Lalli à cette bonne œuvre. Voici mot pour mot une de ses lettres. „ La loi des successions dans ce „ pays-ci est la loi du plus fort. Il ne faut „ pas regarder l'expulsion d'un Prince sur le „ même pié qu'on la regarderait en Europe.“ Il lui disait dans une autre lettre „ il ne „ faut pas travailler pour la seule gloire des

„ armes de sa Majesté. A bon entendeur, demi „ mot. “ Ces traits font connaître l'esprit du pays & celui du jésuite.

Le Prince de Tanjaour eut recours aux Anglais de Madras. Ils se disposèrent à faire une diversion ; il eut le tems de faire entrer d'autres troupes auxiliaires dans sa ville capitale menacée d'un siège. La petite armée Française ne reçut de Pondichéri ni les vivres, ni les munitions nécessaires ; on fut forcé d'abandonner cette entreprise ; la Providence ne la bénissait pas autant que le jésuite le prétendait. La Compagnie n'eut ni l'argent du Prince, ni celui des deux neveux qui voulaient dépouiller leur oncle.

Comme on préparait la retraite, un nègre du pays, commandant d'une troupe de cavaliers nègres dans le Tanjaour vint se présenter à la garde avancée du camp des Français, suivi de cinquante cavaliers ; il dit qu'il voulait parler au Général & prendre parti à son service. Le Comte qui était au lit, sortit de sa tente presque nud, tenant un bâton d'épine à la main. Le Capitaine nègre lui porte sur le champ un coup de sabre qu'à peine il put parer : les autres cavaliers nègres fondent sur

—————
Danger
singulier
du général
Lalli.

lui. La Garde du Général accourut dans l'instant même ; on tua presque tous ces assassins. Ce fut l'unique fruit de cette expédition au Tanjaour.

ARTICLE QUATORZIEME.

Le Comte Lalli assiege Madras. Commencement de ses malheurs.

ENfin, après des courses & des tentatives inutiles dans cette partie de l'Inde, malgré l'éloignement de la flotte Française, conduite par le Comte d'Aché aux Iles de Bourbon & de France, qu'on croyait menacées par les Anglais, le Général reprit son projet favori d'assiéger Madras.

Vous avez trop peu d'argent & de vivres, lui disait-on : il répondait, nous en prendrons dans la ville. Quelques membres du Conseil de Pondichéri prêtèrent trente-quatre-mille roupies, environ quatre-vingt-deux-mille livres. Les fermiers des villages,

(*) ou aldées , de la Compagnie avancèrent quelque argent. Le Général y mit du sien. On fit des marches forcées ; on arriva devant cette ville qui ne s'y attendait pas.

Madras comme on fait est partagée en deux parties fort différentes l'une de l'autre ; la première où est le fort St. George était très-bien fortifiée ; depuis l'expédition de la Bourdonnaye. La seconde beaucoup plus grande est peuplée de négocians de toutes les nations. On l'appelle la ville-noire , parce qu'en effet les Noirs y sont les plus nombreux. Le grand espace qu'elle occupe n'a pas permis qu'on la fortifiât ; une muraille & un fossé fesaient sa défense. Cette grande ville très-riche fut surprise & pillée.

Madras
pris le 13
Décemb.
1758.

On imagine assez tous les excès , toutes les barbaries où s'empporte alors le soldat , qui n'a plus de frein , & qui regarde comme son droit incontestable le meurtre , le viol , l'incendie , la rapine. Les Officiers les continrent

G 3

(*) Aldée est un mot Arabe conservé en Espagne. Les Arabes qui allèrent dans l'Inde y introduisirent plusieurs termes de leur langue. Une étimologie bien avérée sert quelquefois à prouver les émigrations des peuples.

autant qu'ils le purent : mais ce qui les arrêta le plus , c'est qu'à peine étaient-ils entrés dans cette ville basse qu'il fallut s'y défendre. La garnison de Madras tomba sur eux ; on se battit de rue en rue ; maisons , jardins , temples chrétiens , indiens , & maures , furent autant de champ de batailles, où les assaillants, chargés de butin , combattaient en désordre ceux qui venaient leur arracher leur proie. Le Comte d'Estaing accourut le premier contre une troupe Anglaise qui marchait dans la grande rue. Le bataillon de Lorraine , qu'il commandait , n'était pas encor rassemblé ; il combattait presque seul , & fut fait prisonnier : malheur qui lui en attira de plus grands ; car étant depuis pris par les Anglais sur mer , & transporté en Angleterre , il fut plongé à Portsmouth dans une prison affreuse : traitement indigne de son nom , de son courage, de nos mœurs , & de la générosité Anglaise.

Comte
d'Estaing
pris en
poursui-
vant les
Anglais.

La prise du Comte d'Estaing , au commencement du combat , pouvait entraîner la perte de la petite armée , qui , après avoir surpris la ville noire était surprise à son tour. Le Général , accompagné de toute cette noblesse Française dont nous avons parlé , rétablit l'or-

dre. On poussa les Anglais jusqu'à un pont établi entre le fort St. George & la ville-noire. Le chevalier de Crillon courut à ce pont, où il tua cinquante Anglais ; on y fit trente-trois prisonniers ; on resta maître de la ville.

L'espérance de prendre bientôt le fort St. George , ainsi que l'avait pris la Bourdonnaye anima tous les officiers ; & ce qui est singulier, cinq ou six-mille habitans de Pondicheri accoururent à cette expédition par curiosité, comme on va à une fête. Les assiégeans n'étaient composés que de deux-mille sept-cent Européans d'infanterie, & de trois-cent cavaliers. Ils n'avaient que dix mortiers & vingt canons. La ville était défendue par seize-cent Européens , & deux-mille cinq-cent Cipayes. Ainsi les assiégés étaient plus fort d'onze-cent hommes. Il est reçu dans la Tactique qu'il faut d'ordinaire cinq assiégeans contre un assiégé. Les exemples d'une prise de ville par un nombre égal au nombre qui la défend sont très rares : réussir sans provisions est plus rare encore.

Ce qu'il y eut de plus triste , c'est que deux-cent déserteurs Français passèrent dans le fort St. George. Il n'est point d'armées , où la de-

sertion soit plus fréquente que dans les armées Françaises , soit inquiétude naturelle de la nation , soit espérance d'être mieux traité ailleurs. Ces déserteurs paraissaient quelquefois sur les remparts tenant une bouteille de vin dans une main, & une bourse dans l'autre ; ils exhortaient leurs compatriotes à les imiter. On voyait pour la première fois la dixième partie d'une armée assiégeante réfugiée dans la ville assiégée.

Le siège de Madras, entrepris avec allégresse , fut bientôt regardé comme impraticable par tout le monde. Mr. Pigot mandataire de la Compagnie Anglaise , & gouverneur de la ville , promit cinquante mille roupies à la garnison si elle se défendait bien , & il tint parole. Celui qui récompense ainsi , est mieux servi que celui qui n'a point d'argent. Le Comte de Lalli n'eut d'autre ressource que de tenter un assaut. Mais , dans le temps même qu'on se préparait à une action si audacieuse , il parut dans le port de Madras six vaisseaux de guerre , détachés de la flotte Anglaise , qui était alors vers Bombay. Ces vaisseaux apportaient des renforts d'hommes & de munitions. A leur vue, l'officier, qui

commandait la tranchée, la quitta. Il fallut lever le siège en hâte, & aller défendre Pondichéri, que les Anglais pouvaient attaquer plus aisément encor que l'on n'avait attaqué Madras.

Siége du
fort St.
George
levé le 17
Février
1759.

Il ne s'agissait plus alors d'aller faire des conquêtes auprès du Gange. Lalli ramena sa petite armée diminuée & découragée dans Pondichéri plus découragé encore. Il n'y trouva que des ennemis de sa personne qui lui firent plus de mal que les Anglais ne lui en pouvaient faire. Presque tout le Conseil & tous les employés de la Compagnie, irrités contre lui, insultaient à son malheur. Il s'était attiré leur haine par des reproches durs & violents, par des lettres injurieuses que lui dictait le dépit de n'être pas assez secondé dans ses entreprises. Ce n'est pas qu'il ne sçut très bien que tout Commandant, qui n'a qu'une autorité limitée, doit ménager un Conseil qui la partage; que s'il fait des actions de vigueur, il doit avoir des paroles de douceur. Mais les contradictions continuelles l'aigrissaient, & la place même qu'il occupait lui attirait la mauvaise volonté de presque toute une colonie, qu'il était venu défendre.

Déchaînement
contre le
général.

On est toujours ulcéré, sans même qu'on s'en apperçoive; de se voir sous les ordres d'un étranger. L'aliénation des esprits augmentait, par les instructions mêmes envoyées de la cour au Général. Il avoit ordre de veiller sur la conduite du Conseil; les Directeurs de la Compagnie des Indes à Paris lui avaient donné des notes sur les abus inséparables d'une administration si éloignée. Eut-il été le plus doux des hommes il aurait été haï. Sa lettre écrite le 14 Février à Mr. de Leirit gouverneur de Pondichéri avant la levée du siège, rendait cette haine implacable. La lettre finissait par ces mots. *J'irais plutôt commander les caffres de Madagascar que de rester dans votre Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard au défaut de celui du ciel.*

Le mauvais succès de Madras envénimait toutes ces playes. On ne lui pardonna point d'avoir été malheureux; & de son côté il ne pardonna point à ceux qui le haïssaient. Des officiers joignirent bientôt leurs voix à ce cri général; surtout ceux du bataillon de l'Inde, troupe appartenante à la Compagnie, furent les plus aigris. Ils sçurent malheu-

reusement ce que portait l'instruction du ministère. *Vous aurez l'attention de ne confier aucune expédition aux seules Troupes de la Compagnie. Il est à craindre que l'esprit d'insubordination, d'indiscipline & de cupidité leur fasse commettre des fautes, & il est de la sagesse de les prévenir pour n'avoir pas à les punir.* Tout concourut donc à rendre le Général odieux sans le faire respecter.

Avant d'aller à Madras, toujours rempli du projet de chasser les Anglais de l'Inde, mais manquant de tout ce qui était nécessaire pour de si grands efforts, il pria le brigadier de Buffi de lui prêter cinq millions dont il ferait la seule caution. Mr. de Buffi en homme sage ne jugea point à propos de hazarder une somme si forte, payable sur des conquêtes si incertaines; il prévint qu'une lettre de change signée Lalli remboursable dans Madras ou dans Calcuta ne serait jamais acceptée par les Anglais. Il est des circonstances où si vous prêtez votre argent vous vous faites un ennemi secret; refusez-le, vous avez un ennemi ouvert. L'indiscrétion de la demande, & la nécessité du refus, firent naître entre le Général & le brigadier une

aversion qui dégénéra en une haine irréconciliable , & qui ne servit pas à rétablir les affaires de la colonie. Plusieurs autres officiers se plaignirent amèrement. On se déchaîna contre le Général ; on l'accabla de reproches , de lettres anonimes , de satires. Il en tomba malade de chagrin : quelque tems après la fièvre & de fréquents transports au cerveau le troublèrent pendant quatre mois ; & pour consolation , on lui insultait encore.



ARTICLE QUINZIEME.

Malheurs nouveaux de la Compagnie des Indes.

DANS cet état, non moins triste que celui de Pondichéri, le Général formait de nouveaux projets de campagne. Il envoya au secours de l'établissement très considérable de Mazulipatam à soixante lieues au nord de Madras, M^r. de Moracin, officier dans le civil & dans le militaire, homme de tête & de résolution, capable d'affronter la flotte Anglaise, maîtresse de la mer, & de lui échapper. Moracin était un de ses ennemis les plus déclarés & les plus ardents. Le Général était réduit à ne pouvoir guères en employer d'autres. Cet officier, membre du Conseil, partit avec cinq-cent hommes, tant cipayes que matelots; mais Mazulipatam était déjà pris (*). Moracin alla, quatre-vingt

(*) Nous nous gardons bien d'entrer dans tous les petits détails des querelles entre Mrs. de Lalli & de Moracin, entre Mrs. de Moracin & de Leirit, entre tant de plaintes réciproques. S'il fallait détailler toutes

lieues plus loin, sur un vaisseau qui lui appartenait, faire la guerre à un Raïa qui devait de l'argent à la Compagnie : il perdit quatre cent hommes & son argent.

Quels étaient donc ces Princes, à qui un particulier d'Europe venait redemander quelques milliers de roupies à main armée ?

Un autre exemple bien plus étrange du gouvernement Indien mérite plus d'attention.

Pondicheri & Madras sont, comme on l'a déjà dit, sur la côte de la grande Nababie de Carnate, que les Européans appellent toujours un royaume. Le parti Anglais, avec cinq ou six cent hommes de sa nation tout au plus ; & le parti Français avec le même nombre de la sienne protégeaient depuis longtems chacun son Nabab ; & c'était toujours à qui ferait un Souverain.

Le chevalier de Soupire, maréchal de Camp, était depuis longtems dans cette province d'Arcate avec quelques soldats Français, quelques noirs & quelques cipayes mal

ces misères de tant d'Européans transplantés dans l'Inde, on ferait un livre beaucoup plus gros que l'Encyclopédie. On ne saurait trop étendre les sciences, & resserrer le tableau des faiblesses humaines.

armés & mal payés. Le chevalier de Soupire se plaignait aussi qu'ils ne fussent point vêtus ; mais ce n'est pas un grand mal dans la zone-torride. Il y a dans cette province un poste qu'on dit de la plus grande importance : c'est la forteresse de Vandavachi , qui couvrait les établissemens des Français. Vandavachi est situé dans une petite Ile formée par des rivières. La colonie Française était encor maîtresse de cette place : les Anglais vinrent l'attaquer : le chevalier de Soupire les repoussa dans un combat assez vif : c'était du moins éloigner la ruine prochaine.

Septemb.
1759.

Une chose qu'on ne voit guères que dans ce pays-là, c'est que les deux Nabab, pour lesquels on combattait, étaient chacun à cent lieues du champ de bataille. Pondicheri respirait un peu après ce petit succès. Mais l'armée navale du Comte d'Aché ayant reparu sur la côte, elle fut encor attaquée par l'amiral Pocok & plus maltraitée dans cette troisième bataille que dans les premières ; car un de ses grands vaisseaux de guerre prit feu & la mâture fut brulée ; quatre vaisseaux de la Compagnie s'enfuirent. Cependant l'amiral Français échappa à l'amiral Anglais , qui malgré

Troisième bataille navale.
Flotte Française encor maltraitée Sept.
1759.

la supériorité du nombre & de la marine, ne put prendre aucun de ses vaisseaux.

Le Comte d'Aché alors voulut repartir pour les Iles de Bourbon & de France qui étaient toujours menacées. Il fallait combattre sur toutes les mers pour les intérêts du commerce. Le Conseil de Pondichéri protesta contre le départ de l'amiral, & le rendit responsable de la ruine de la Compagnie, comme si cet officier commandait aux éléments & aux flottes Anglaises. L'amiral laissa les marchands protester; il leur donna le peu d'argent qu'il avait apporté, & dé-

16 Sept.
1759.

barqua environ huit-cent hommes; aussitôt il alla se radouber à l'Ile de France. Pondichéri sans munitions, sans vivres, resta dans la discorde & dans la consternation. Le passé, le présent & l'avenir étaient effrayants.

Les troupes, qui couvraient Pondichéri, se révoltèrent. Ce ne fut point une de ces

Révolte
des trou-
pes. Oc-
tobre
1759.

séditions tumultueuses qui commencent sans raison & qui finissent de même. La nécessité sembla les plonger dans ce parti, le seul qui leur restait pour être payés & pour avoir de

de quoi subsister. Donnez nous, disaient elles du pain & notre solde; ou nous allons en demander aux Anglais. Les soldats en corps écrivirent au Général qu'ils attendraient quatre jours; mais qu'au bout de ce temps, toutes leurs ressources étant épuisées, ils passeraient à Madras.

On a prétendu que cette révolte avait été fomentée par un jésuite missionnaire nommé St. Estevan, jaloux de son supérieur le père Lavour, qui de son côté trahissait le Général autant que le missionnaire St. Estevan les trahissait tout deux. Cette conduite ne s'accorde pas avec ce zèle pur qui éclate dans les *Lettres édifiantes*, & avec la foule de miracles dont le Seigneur a récompensé ce zèle.

Quoiqu'il en soit, il fallut trouver de l'argent: on n'appaîse point les séditions dans l'Inde avec des paroles. Le Directeur de la monnoye, nommé Boyelau, donna le peu qui lui restait de matière d'or & d'argent. Le Chevalier de Crillon prêta quatre mille roupies, Mr. de Gatleville autant. Mr. de Lalli, qui avait heureusement cinquante mille francs chez lui, les donna, &

engagea même le jésuite Lavour, son ennemi secret, à prêter trente-six-mille livres de l'argent qu'il réservait pour son usage, ou pour ses missions, le tout remboursable par la Compagnie, si elle était en état de le faire. On devait aux troupes dix mois de paye, & cette paye était forte : elle montait à plus d'un écu par jour pour chaque cavalier, & à treize sous pour les soldats. Nous savons combien ces détails sont petits ; mais nous sentons qu'ils sont nécessaires.

La révolte ne fut apaisée qu'au bout de sept jours ; la bonne volonté du soldat en fut affaiblie. Les Anglais revinrent à ce lieu fatal de Vandavachi : ils livrèrent dans cet endroit une seconde bataille qu'ils gagnèrent complètement. Mr. de Buffi, l'homme le plus nécessaire à la colonie & à l'armée y fut fait prisonnier : tout fut désespéré alors.

22. Janv.
1760.

Après cette défaite, la cavalerie se révolta encore, & voulut passer aux Anglais, aimant mieux servir les vainqueurs, dont elle était sûre d'être bien payée, que les vaincus qui lui devaient encor une grande par-

tie de sa solde. Le Général la ramena une
seconde fois avec son argent ; mais il ne
put empêcher que plusieurs cavaliers ne
désertassent. (*)

Autre
révolte.

(*) Quelle est donc cette fureur de désertion ?
L'amour de la patrie se perd-il à mesure qu'on s'é-
loigne d'elle ? Le soldat, qui tirait hier sur les
ennemis, tire demain sur ses compatriotes. Il s'est
fait un nouveau devoir de tuer d'autres hommes,
ou d'être tué par eux. Mais pourquoi y avait-il
tant de Suisses dans les troupes Anglaises, & pas
un dans les troupes de France ? Pourquoi parmi
ces Suisses, unis à la France par tant de Traités,
s'est-il trouvé tant d'officiers & de soldats qui ont
servi les Anglais contre cette même France en A-
mérique & en Asie ?

D'où vient enfin qu'en Europe, pendant la paix
même, des milliers de Français ont quitté leurs
drapeaux pour toucher la même paye de l'Etranger ?
Les Allemands désertent aussi, les Espagnols rare-
ment ; les Anglais presque jamais. Il est inouï qu'un
Turc & un Russe désertent.

Dans la retraite des dix-mille, au milieu des
plus grands dangers & des fatigues les plus décou-
rageantes, aucun Grec ne déserta. Ils n'étaient
pourtant que des mercénaires, officiers & soldats ;
qui s'étaient vendus pour un peu d'argent au jeune
Cyrus, à un rebelle, à un usurpateur. C'est au

Les désastres se suivirent rapidement pendant une année entière. La colonie perdit tous ses postes ; les troupes noires , les Cipayes , les Européans désertaient en foule. On avait eu recours à ces Marates , que chaque parti employe tour à tour dans tout le Mogol : nous les avons comparés aux Suisses ; mais s'ils vendent comme eux leurs services , & s'ils ont quelque chose de leur valeur , ils n'en ont pas la fidélité.

Les missionnaires se mêlent de tout dans cette partie de l'Inde : un d'eux qui était Portugais & décoré du titre d'évêque d'Halicarnasse , avait amené deux mille Marates.

C'est ce que Mr. de Buffi rapporte dans son mémoire pag. 98. & 184. Ils ne combattirent point à la journée de Vandavachi ; mais pour faire quelque exploit de guerre , ils pillèrent tous les villages appartenants encor à la France , & partagèrent le butin avec l'Evêque. (*)

lecteur , & surtout au militaire éclairé , de trouver la cause & le remède de cette maladie contagieuse ; plus commune aux Français qu'aux autres nations depuis plusieurs années , en paix & en guerre.

(*) Un Evêque latin de la ville grecque d'Halicarnasse qui appartient aux Turcs ! Un évêque d'Halicarnasse qui prêche & qui pille ! & qu'on dise , après

Nous ne prétendons pas faire un Journal de toutes les minuties du brigandage , & détailler les malheurs particuliers qui précédèrent la prise de Pondicheri & le malheur général. Quand une peste a détruit une peuplade , à quoi bon fatiguer les vivants du récit de tous les symptômes qui ont emporté tant de morts ? Il nous suffira de dire que le Général Lalli se retira dans Pondicheri , & que les Anglais bloquèrent bientôt cette capitale.

après cela , que ce monde ne se gouverne pas par des contradictions. Cet homme s'appellait Norogna , c'était un cordelier de Goa qui s'était enfui à Rome , où il avait obtenu un titre d'évêque missionnaire : Mr. de Lalli lui disait quelquefois *mon cher prélat , comment as-tu fait pour n'être pas brûlé ou pendu ?*



ARTICLE SEIZIEME.

Avanture extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominant.

Pendant que la Colonie Française était dans le trouble & dans la détresse, les Anglais donnèrent dans l'Inde, à cinq-cent lieues de Pondicheri, un exemple qui tint toute l'Asie attentive.

Surate, ou Surat, au fond du golfe de Cambaye, était, depuis Tamerlan, le grand marché de l'Inde, de la Perse, & de la Tartarie. Les Chinois même y avaient envoyé souvent des marchandises. Elle conservait encor un très-grand lustre, habitée principalement par des Arméniens & par des Juifs, courtiers de toutes les nations, & chaque nation y avait son comptoir. C'était là que se rendaient tous les sujets mahométans du grand Mogol qui voulaient faire le pèlerinage de la Mecque. Un seul grand vaisseau que l'Empereur entretenait à l'embouchure de la rivière qui passe à Surate,

transportait de là les pèlerins à la mer-rouge. Ce vaisseau & les autres petits navires indiens étaient sous les ordres d'un caffre, qui avait amené une colonie de caffres à Surate.

Cet étranger mourut, & son fils obtint sa place. Deux caffres, amiraux du grand Mogol l'un après l'autre, sans qu'on ait pu savoir de quelle côte d'Afrique étaient ces hommes ! Rien ne démontre mieux combien le Mogol était mal gouverné, et par conséquent malheureux. Le fils exerçait un empire tyrannique dans Surate. Le gouverneur ne pouvait lui résister. Tous les marchands gémissaient sous les redoublements continuels de ses extorsions. Il rançonnait tous les pèlerins de la Mecque. Telle était la faiblesse du grand Mogol Allumgi dans toutes les parties de l'administration, & c'est ainsi que les empires périssent.

Enfin, les pèlerins de la Mecque, les Arméniens, les Juifs, tous les habitans se réunirent pour demander aux Anglais leur protection contre un caffre que le successeur de Tamerlan n'osait punir. L'amiral Pokok qui était alors à Bombai envoya deux vais-

seaux de guerre à Surate. Ce secours suffit avec les troupes commandées par le capitaine Maitland, qui marcha à la tête de huit cent Anglais & de quinze cent Cipayes.

L'amiral & son parti se retranchèrent dans les jardins du comptoir Français, au delà d'une porte de la ville. Il était naturel que les Anglais le poursuivant, les Français lui donnassent un azyle.

On canonna, on bombarda cette retraite. Il y avait plusieurs factions dans Surate; & il était à craindre qu'une de ces factions n'appellât les marates qui sont toujours prêts à profiter des divisions de l'Empire. Enfin on s'accommoda, on se réunit avec les Anglais; les portes du chateau leur furent ouvertes. Le comptoir de France dans la ville ne fut pas garanti du pillage, mais aucun des employés ne fut tué, & la journée ne coûta la vie qu'à cent personnes du parti de l'amiral, & à vingt soldats du capitaine Maitland.

Mars
1759.

Les caffres se retirèrent où ils purent. S'il était rare qu'un homme de cette nation eut été amiral de l'Empire, il y eut une chose plus rare encore, c'est que l'Empe-

reur donna le titre & les apointements d'amiral à la compagnie Anglaïse. Cette place valait trois laks de roupies & quelques droïts. Le tout montait à huit cent mille francs par an. La facilité d'attirer à elle tout le commerce de Surate lui valait vingt fois d'avantage.

Cette aventure étrange semblait affermir la puissance & l'élévation des Anglais dans l'Inde , du moins pour un très-longtems ; & la Compagnie de Pondicheri descendait à grands pas vers sa destruction.



ARTICLE DIX-SEPTIEME.

Prise & destruction de Pondicheri.

20 Mars
1760.

Pendant que l'armée Anglaise s'avançait vers l'occident , & qu'une nouvelle flotte menaçait la ville à l'orient , le Comte de Lalli avait peu de soldats. Il se servit d'une ruse assez ordinaire dans la guerre & dans la vie civile : c'est de paraître avoir plus qu'on n'a. Il commanda une parade sous les murs de la ville du côté de la mer. Il ordonna que tous les employés de la Compagnie y parussent comme soldats en uniforme pour en imposer à la flotte ennemie , qui était à la rade.

Troisième
révolte.

Le Conseil de Pondicheri & tous les Employés vinrent lui déclarer qu'ils ne pouvaient obéir à cet ordre. Les employés dirent qu'ils ne reconnaissaient pour leur Commandant que le Gouverneur établi par la Compagnie. Tout bourgeois d'ordinaire se croit avili d'être soldat ; quoiqu'en effet ce soient les soldats qui donnent les empires. Mais la véritable raison est qu'on voulait

contrarier en tout celui qui avait encouru la haine publique.

Ce fut la troisième révolte qu'il effuia en peu de jours. Il ne punit les chefs de la cabale qu'en les faisant sortir de la ville ; mais il les outragea par des paroles accablantes qui ne s'oublient jamais , & qui reviennent bien fortement au cœur , lorsqu'on peut s'en venger. De plus , le Général défendit au Conseil de s'assembler sans son ordre. L'animosité de cette Compagnie fut aussi grande que celle des Parlements de France l'était alors contre les Commandants qui leur apportaient des ordres sévères de la Cour & souvent des ordres contradictoires. Il eut donc à combattre les citoyens & les ennemis.

La place manquait de vivres. Il fit rechercher dans toutes les maisons le peu de superflu qu'on y pourrait trouver pour fournir aux troupes une subsistance nécessaire. Ceux qui furent chargés de ce triste détail n'en usèrent pas avec assez de discrétion chez des officiers principaux , dont le nom & la personne méritaient les plus grands ménagements. Les cœurs , déjà trop irrités ,

furent ulcérés au dernier point : on criait à la tyrannie. Mr. Dubois , Intendant de l'armée , qui remplit ce devoir , devint l'objet de l'exécration publique. Quand des ennemis vainqueurs ordonnent une telle recherche , personne n'ose murmurer ; mais lorsque le Général l'ordonnait pour sauver la ville , tout s'élevait contre lui.

L'officier était réduit à une demi-livre de riz par jour ; le soldat à quatre onces. La ville n'avait plus que trois cent soldats noirs & sept cent Français pressés par la faim , pour se défendre contre quatre mille soldats d'Europe & dix mille noirs. Il fallait bien se rendre. Lalli désespéré , agité de convulsions , l'esprit accablé & égaré voulut renoncer au commandement , & en charger le brigadier de Landivisiau , qui se garda bien d'accepter un poste si délicat & si funeste. Lalli fut réduit à ordonner le malheur & la honte de la colonie. Au milieu de toutes ces crises , il recevait chaque jour des billets anonymes , qui le menaçaient du fer & du poison. Il se crut en effet empoisonné : il tomba en épilepsie ; & le missionnaire Lavour alla dire dans toute la vil-

le qu'il fallait prier Dieu pour ce pauvre Irlandais qui était devenu fou.

Cependant le péril croissait : les troupes Anglaises avaient abbatu la malheureuse haye qui entourait la ville. Le Général voulut assembler le Conseil mixte du civil & du militaire qui tâcherait d'obtenir une capitulation supportable pour la ville & pour la colonie. Le Conseil de Pondichéri ne répondit que par un refus. *Vous nous avez cassés*, disait-il : *nous ne sommes plus rien.* — *Je ne vous ai point cassés*, répondait le Général : *je vous ai défendu de vous assembler sans ma permission ; & je vous commande, au nom du Roi, de vous assembler & de former un Conseil mixte, qui cherche les moyens d'adoucir le sort de la Colonie entière & le vôtre.* Le Conseil repliqua par cette sommation qu'il lui fit signifier.

„ Nous vous sommons, au nom de tous
„ les Ordres religieux, de tous les habi-
„ tants & au nôtre de demander dans l'inf-
„ tant une suspension d'armes à Mr. Coo-
„ tes ; (c'était le Commandant Anglais,)
„ & nous vous rendons responsable, envers
„ le Roi, de tous les malheurs que des dé-

„lais hors de saison pourraient occasion-
ner.“

Le Général assembla alors un Conseil de guerre, composé de tous les principaux officiers qui faisaient encor le service, ils conclurent à se rendre; mais ils différaient sur les conditions. Le Comte de Lalli, outré contre les Anglais, qui avaient, disait-il, violé en plus d'une occasion le cartel établi entre les deux nations, fit une déclaration particulière, dans laquelle il leur reprochait leurs infractions aux Traités. Ce n'était pas une politique prudente de parler de leurs torts à des vainqueurs, & d'aigrir ceux qu'il fallait fléchir; mais tel était son caractère. Après leur avoir exposé ses plaintes, il demandait qu'on laissât un azile à la mère & aux sœurs d'un Raïa, qui s'étaient réfugiées à Pondichéri, lorsque ce Raïa eut été assassiné dans le camp des Anglais mêmes. Il leur reprochait vivement, selon sa coutume, d'avoir souffert cette barbarie. Le colonel Coote ne fit aucune réponse à cette déclaration hardie. Le Conseil de Pondichéri envoya de son côté au Commandant Anglais des articles de capitulation rédigés par le gé-

fuite Lavour. Ce missionnaire les porta lui-même. Cette démarche aurait été bonne au Paraguai, mais non pas avec des Anglais. Si Lalli les offensait en les accusant d'injustice & de cruauté, on les offensait davantage en députant un jésuite intrigant, pour négocier avec des guerriers victorieux. Le Colonel ne daigna pas seulement lire les articles du jésuite, mais il donna les siens. Les voici.

Le jésuite
Lavour
propose
une capi-
tulation.

„ Le colonel Coote veut que les Français se rendent prisonniers de guerre, „ pour être traités comme il conviendra aux „ intérêts du Roi son maître. Il aura pour „ eux toute l'indulgence qu'exige l'humanité.

„ Il enverra demain matin, entre huit & „ neuf heures, les grenadiers de son Régiment prendre possession de la porte Vilmour.

„ Après demain à la même heure, il prendra possession de la porte St. Louis.

„ La mère & les sœurs du Raïa seront escortées à Madras. On aura tout le soin „ possible d'elles, & on ne les livrera point „ à leurs ennemis. Fait à notre Quartier

général, près de Pondichéri, le 15 Janvier 1761. "

Il fallut obéir aux ordres du colonel Coote. Il entra dans la ville. La petite garnison mit bas les armes. Le colonel ne dina point avec le Général, contre lequel il était picqué, mais chez le gouverneur de la Compagnie, nommé Mr. Duval de Leirit, avec plusieurs membres du Conseil.

Mr. Pigot, gouverneur de Madras pour la Compagnie Anglaise réclama son droit sur Pondichéri; on ne put le lui disputer, parce que c'était lui qui payait les troupes. Ce fut lui qui régla tout, après la conquête. Le général Lalli était toujours très-malade; il demanda à ce gouverneur Anglais la permission de rester encor quatre jours à Pondichéri; il fut refusé; on lui signifia qu'il fallait partir le lendemain pour Madras.

Nous pouvons remarquer, comme une chose assez singulière, que Pigot était d'une origine Française, comme Lalli d'une origine Irlandaise: l'un & l'autre combattait contre son ancienne patrie.

Lalli mal-traité par les siens.

Cette rigueur fut la plus légère que le Général essuât. Les employés de la Compagnie,

pagnie, les officiers de ses troupes, qu'il avait mortifiés sans ménagements, se réunirent tous contre lui. Les employés surtout l'insultèrent jusqu'au moment de son départ, affichant contre lui des placards, jettant des pierres à ses fenêtres, l'appellant à grands cris traître & scélerat. La troupe grossissait par les indifférents qui s'y joignaient & qui étaient bientôt échauffés de la fureur des autres. On l'attendit à la place par laquelle on devait le transporter, couché sur un palanquin, suivi au loin de quinze houzards Anglais nommés pour l'escorter pendant sa route jusqu'à Madras. Le colonel Coote lui avait permis de se faire accompagner de quatre de ses gardes jusqu'à la porte; les féditieux environnèrent son lit en le chargeant d'injures, & en le menaçant de le tuer. On eut cru voir des esclaves qui voulaient affommer de leurs fers un de leurs compagnons. Il continua sa marche au milieu d'eux, tenant de ses mains affaiblies deux pistolets. Ses gardes & les houzards Anglais lui sauvèrent la vie.

Les féditieux s'en prirent à M. Dubois, ancien & brave officier, âgé de soixante &

I

L'Intendant de
l'armée
assassiné

dix ans , Intendant de l'armée , qui passa un moment après. Cet Intendant l'homme du Roi , fut assassiné ; on le vola ; on le dépouilla nud ; on l'enterra dans un jardin : ses papiers furent saisis sur le champ dans sa maison , & on ne les a jamais revus.

Pendant que le Général Lalli était conduit à Madras , des employés de la Compagnie obtinrent à Pondichéri la permission d'ouvrir ses coffres , comptant y trouver des trésors en or , en diamans , en lettres de change : ils n'y trouvèrent qu'un peu de vaisselle , des hardes , des papiers inutiles , & ils n'en furent que plus acharnés.

5^e. Mars
1761.

Accablé de chagrins & de maladies , Lalli prisonnier dans Madras demanda vainement qu'on différât son transport en Angleterre : il ne put obtenir cette grace. On le mena de force à bord d'un vaisseau marchand , dont le Capitaine le traita inhumainement pendant toute la traversée. On ne lui donnait pour tout soulagement que du bouillon de porc. Ce Patron Anglais croyait devoir traiter ainsi un Irlandais au service de France. Bientôt les officiers , le conseil de Pondichéri & les principaux employés furent obligés de

le suivre ; mais avant d'être transférés, ils eurent la douleur de voir commencer la démolition de toutes les fortifications qu'ils avaient faites à leur ville , la destruction de leurs immenses magasins, de leurs halles , de tout ce qui pouvait servir au commerce , comme à la défense ; & jusqu'à leurs propres maisons.

Mr. Dupré , nommé gouverneur de Pondichéri par le Conseil de Madras , pressait cette destruction. C'était (à ce qu'on nous a mandé) le petit fils d'un de ces Français que la rigueur de la révocation de l'Edit de Nantes força de s'exiler de leur patrie & de servir contre elle. Louis XIV ne s'attendait pas qu'au bout d'environ quatre-vingt ans la capitale de sa Compagnie des Indes serait détruite par un Français.

Le jésuite Lavour eut beau lui écrire :
 „ Monsieur êtes-vous également pressé de dé-
 „ truire la maison où nous avons un autel
 „ domestique pour y continuer en cachette
 „ l'exercice de notre religion “ ? &c.

Dupré se souciait fort peu que Lavour dit la messe *en cachette* : il lui répondit que le Général Lalli avait razé St. David &

n'avait donné que trois jours aux habitans pour transporter leurs effets ; que le gouverneur de Madras avait accordé trois mois aux habitans de Pondichéri ; que les Anglais égalaient au moins les Français en générosité ; mais qu'il fallait partir , & aller dire la messe ailleurs. Alors la ville fut impitoyablement razée , sans que les Français pussent avoir le droit de se plaindre.

13 Avril
1760.

ARTICLE DIX-HUITIEME.

Lalli & les autres prisonniers conduits en Angleterre relachés sur leur parole. Procès criminel de Lalli.

LES prisonniers continuèrent dans la route & en Angleterre leurs reproches mutuels que le désespoir aigrissait encore. Le Général avait ses partisans , surtout parmi les officiers du régiment de son nom : presque tous les autres étaient ses ennemis déclarés ; chacun écrivait aux Ministres de France ; chacun accusait le parti opposé d'être

la cause du désastre. Mais la véritable cause était la même que dans les autres parties du monde ; la supériorité des flottes Anglaises, l'opiniâtreté attentive de la nation, son crédit, son argent comptant, & cet esprit de patriotisme, qui est plus fort à la longue que l'esprit mercantile & que la cupidité des richesses.

Le Général Lalli obtint de l'amirauté d'Angleterre la permission de repasser en France sur sa parole. La plupart de ses ennemis eurent la même grace ; ils arrivèrent précédés de toutes les plaintes, des accusations formées de part & d'autre, & de mille écrits dont Paris était inondé. Les partisans de Lalli étaient en très petit nombre, & ses adversaires innombrables.

Un Conseil entier ; deux cent employés sans ressources ; les directeurs de la Compagnie des Indes voyant leur grand établissement anéanti ; les actionnaires tremblants pour leur fortune, des officiers irrités, tous se déchainaient avec d'autant plus d'animosité contre Lalli, qu'ils croyaient qu'en perdant Pondichéry, il avait gagné des millions. Les femmes toujours moins mo-

—
Octobre
1761.

dérées que les hommes dans leurs terreurs & dans leurs plaintes, criaient au traître, au concussionnaire, au criminel de lèse-majesté.

Le Conseil de Pondicheri en corps présentait une requête contre lui au contrôleur général. Il disait dans cette requête, *Ce n'est point le desir de venger nos injures & notre ruine personnelle qui nous anime, c'est la force de la vérité, c'est le sentiment pur de nos consciences, c'est le cri général.*

Il paraissait pourtant que le sentiment pur des consciences était un peu corrompu par la douleur d'avoir tout perdu, par une haine personnelle, peut-être excusable, & par la soif de la vengeance qu'on ne peut excuser.

Un très-brave officier de la noblesse la plus antique, fort mal à propos outragé par le Général, & même dans son honneur, écrivait en termes beaucoup plus violents que le conseil de Pondicheri. *Voilà, disait-il, ce qu'un étranger sans nom, sans actions devers lui, sans naissance, sans aucun titre, enfin, comblé cependant des honneurs de son maître prépare en général à toute cette colo-*

nie. Rien n'a été sacré pour ses mains sacrilèges ; ce chef les a portées jusqu'à l'autel en s'appropriant six chandeliers d'argent & un crucifix que le Général Anglais lui a fait rendre à la sollicitation du supérieur des capucins &c. &c.

Le Général s'était attiré par ses fougues indiscrettes , & par ses reproches injustes , une accusation si cruelle : il est vrai qu'il avait fait porter chez lui ces chandeliers & ce crucifix , mais si publiquement qu'il n'était pas possible qu'au milieu de tant de grands intérêts , il voulut s'emparer d'un objet si mince. Aussi l'arrêt qui le condamna ne parle point de sacrilège.

Le reproche d'une basse naissance était bien injuste : nous avons ses titres munis du grand sceau du Roi Jacques. Sa maison était très - ancienne. On passait donc les bornes avec lui comme il les avait passées avec tant d'autres. Si quelque chose doit inspirer aux hommes la modération c'est sans doute cette fatale aventure.

Le ministre des finances devait naturellement protéger une Compagnie de commerce

dont la ruine semblaît si préjudiciable au royaume : il y eut un ordre secret d'enfermer Lalli à la Bastille. Lui-même offrit de s'y rendre ; il écrivit au Duc de Choiseul : *J'apporte ici ma tête & mon innocence. J'attends vos ordres.*

Le Duc de Choiseul , ministre de la guerre & des affaires étrangères , étoit généreux à l'excès , bienfaisant & juste ; la hauteur de son ame étoit égale à la grandeur de ses vues ; mais dans une affaire si essentielle & si compliquée il ne pouvoit s'opposer aux clameurs de tout Paris , ni négliger la foule des imputations faites à l'accusé. Lalli fut enfermé à la Bastille dans la même chambre où avoit été la Bourdonnaye & n'en sortit pas de même.

Il s'agissoit d'abord de voir quels Juges on lui donneroit. Un conseil de guerre sembloit le tribunal le plus convenable ; mais on lui imputoit des malversations , des concussions , des crimes de péculat dont les Maréchaux de France ne sont pas Juges. Le Comte de Lalli avoit d'abord formé ses plaintes : ainsi ses adversaires ne firent en quelque sorte que récriminer. Ce procès étoit si com-

pliqué, il fallait faire venir tant de témoins, que le prisonnier resta quinze mois à la Bastille, sans être interrogé, & sans savoir devant quel tribunal il devait répondre. C'est là, disaient quelques Jurisconsultes, le triste destin des citoyens d'un Royaume célèbre par les armes & par les arts, mais qui manque encor de bonnes loix, ou plutôt chez qui les sages loix anciennes sont quelquefois oubliées.

Le Jésuite Lavour était alors à Paris; il demandait au Gouvernement une modique pension de quatre-cent francs, pour aller prier Dieu le reste de ses jours au fond du Périgord où il était né. Il mourut, & on lui trouva douze-cent-cinquante mille livres dans sa cassette, en or, en diamants, en lettres de change. Cette aventure d'un supérieur des missions de l'orient, & la banqueroute de trois millions que fit en ce tems là le supérieur des missions de l'occident, nommé la Valette, excitèrent dans toute la France une indignation égale à celle qu'on inspirait contre Lalli; & fut une des causes qui produisirent enfin l'abolissement des jésuites: mais en même temps la cassette de

Le jésuite
Lavour
meurt.
1250000
liv. dans
sa cassette.

Lavaur prépara la perte de Lalli. On trouva dans ce coffre deux mémoires, l'un en faveur du Comte; l'autre, qui le chargeait de tous les crimes. Il devait faire usage de l'un ou de l'autre de ces écrits, selon que les affaires tourneraient. De ce couteau tranchant à double lame, on porta au Procureur - Général celle qui blessait l'accusé. Cet homme du Roi fit sa plainte au Parlement contre le Comte, de vexations, de concussions, de trahisons, de crimes de lèse-majesté. Le Parlement renvoya l'affaire au Châtelet en première instance. Et bientôt après des lettres patentes du Roi renvoyèrent à la Grand'-Chambre & à la Tournelle assemblées *la connaissance de tous les délits commis dans l'Inde, pour être le procès fait & parfait aux auteurs desdits délits, selon la rigueur des Ordonnances.* Le mot de justice conviendrait mieux peut-être que celui de rigueur.

Comme le Procureur-Général avait inséré dans sa plainte les termes de crimes de haute trahison, de lèse-majesté; on refusa un Conseil à l'accusé. Il n'eut pour sa défense d'autre secours que lui-même. On lui permit d'écrire; il se servit de cette permission

pour son malheur. Ses Ecrits irritèrent encore ses adversaires & lui en firent de nouveaux. Il reprochait au comte d'Aché d'avoir été cause de la perte de l'Inde, en ne restant pas devant Pondichéri. Mais ce chef d'escadre avait des ordres précis de défendre les Iles de Bourbon & de France contre une invasion dont elles étaient menacées. Il accusait en lui un homme qui ayant combattu trois fois contre la flotte Anglaise, avait été blessé dans ces trois batailles. Il faisait des reproches sanglants au chevalier de Soupire, qui lui répondit, & qui déposa contre lui, avec une modération aussi estimable qu'elle est rare.

Enfin se rendant à lui-même le témoignage, qu'il avait toujours fait rigoureusement son devoir, il se livra avec la plume aux mêmes emportemens qu'il avait eus quelquefois dans ses discours. Si on lui eut donné un Conseil, ses défenses auraient été plus circonspectes : mais il pensa toujours qu'il lui suffisait de se croire innocent. Il força sur-tout Mr. de Buffi à lui faire une réponse aussi mortifiante que bien écrite. Tous les hommes impartiaux virent avec douleur

deux braves Officiers , tels que Messieurs de Lalli & de Buffi , tous deux d'une valetur éprouvée , & qui avaient cent fois prodigué leur vie , affecter de se soupçonner l'un l'autre d'avoir manqué de courage. Lalli en avait trop en insultant tous ses adversaires dans ses mémoires. C'était se battre seul contre une armée ; il n'était guères possible que cette multitude ne l'accablat pas ; tant les discours de toute une ville font impression sur les juges lors même qu'ils croient être en garde contre cette séduction.



ARTICLE DIX-NEUVIEME.

Fin du procès criminel contre Lalli. Sa mort.

PAR une fatalité singulière , & qui ne se voit peut-être qu'en France , le ridicule se mêle presque toujours aux événements funestes. C'était un très-grand ridicule en effet , de voir des hommes de paix , qui n'étaient jamais sortis de Paris que pour aller à leurs maisons de campagne interroger avec un greffier des officiers généraux de terre & de mer sur leurs opérations militaires.

Les membres du Conseil marchand de Pondichéri , les actionnaires de Paris , les directeurs de la Compagnie des Indes , les employés , les commis , leurs femmes , leurs parents , criaient aux juges & aux amis des juges contre le Commandant d'une armée qui consistait à peine en mille soldats , & contre celui d'une flotte qui n'avait qu'un vaisseau de Roi. Les actions étaient tombées , parce que le Général était un traître ,

& que l'Amiral s'était allé radoubier au lieu de livrer un quatrième combat naval ! On répétait les noms de Trichenapali , de Vandavachi , de Chétoupet. Les Conseillers de la Grand'-Chambre achetaient de mauvaises cartes de l'Inde où ces places ne se trouvaient pas.

On faisait un crime à Lalli de ne s'être pas emparé de ce poste , nommé Chétoupet , avant d'aller à Madras. Tous les Maréchaux de France assemblés auraient eu bien de la peine à décider de si loin si on devait affiéger Chétoupet ou non : & on portait cette question à la Grand'-Chambre ! les accusations étaient si multipliées qu'il n'était pas possible que parmi tant de noms Indiens un juge de Paris ne prit souvent une ville pour un homme , & un homme pour une ville.

Le Général de terre accusait le Général de mer d'être la première cause de la chute des Actions , tandis que lui-même était accusé par tout le Conseil de Pondichéri d'être l'unique principe de tous les malheurs.

Le Chef d'escadre fut assigné pour être ouï. On l'interrogeait , après serment de dire la vérité , pourquoi il avait mis le *Cap au*

fud , au lieu de s'être *emboffé* au nord-est entre *Alamparvé* & *Goudelour* ? noms qu'aucun Parisien n'avait entendu prononcer auparavant.

A l'égard du Général Lalli , on le chargeait d'avoir assiégé Goudelour , au lieu d'assiéger d'abord St. David ; de n'avoir pas marché aussi-tôt à Madras ; d'avoir évacué le poste de Chéringan ; de n'avoir pas envoyé trois cents hommes de renfort noirs ou blancs à Mazulipatam ; d'avoir capitulé à Pondichéri , & de n'avoir pas capitulé (*).

Il fut question de savoir si Mr. de Soupire , maréchal de Camp , avait continué ou non le service militaire depuis la perte de Cangivaron ; poste assez inconnu à la Tournelle. Il est vrai qu'en interrogeant Lalli sur de tels faits , on avait soin de lui dire que c'étaient des opérations militaires sur lesquelles on

(*) Le Maréchal Keit disait à une Impératrice de Russie ; Madame , si vous envoyez en Allemagne un Général traître & lâche , vous pouvez le faire pendre à son retour. Mais s'il n'est qu'incapable , tant pis pour vous , pourquoi l'avez-vous choisi ? c'est votre faute , il a fait ce qu'il a pu , vous lui devez encor des remerciements.

n'insistait pas. Mais on n'en tirait pas moins des inductions contre lui. A ces chefs d'accusation que nous avons entre les mains en succédaient d'autres sur sa conduite privée. On lui reprochait de s'être mis en colère contre un Conseiller de Pondichéri, & d'avoir dit à ce Conseiller qui se vantait de donner son sang pour la Compagnie, avez-vous assez de sang pour fournir du boudin aux troupes du Roi qui manquent de pain ? - - - - - N° 74.

On l'accusait d'avoir dit des sottises à un autre Conseiller - - - - - N° 87.

D'avoir condamné un perruquier qui avait brulé de son fer chaud l'épaule d'une négresse, à recevoir un coup du même fer sur son épaule. - N° 88.

De s'être enivré quelquefois. - N° 104.

D'avoir fait chanter un capucin dans la rue. - - - - - N° 105.

D'avoir dit que Pondichéri ressemblait à un bordel, où les uns caressaient les filles, & où les autres les voulaient jeter par les fenêtres. - N° 106.

D'avoir rendu quelques visites à Madame Pigot qui s'était échappée de chez

DU GENERAL LALLI. 145

chez son mari. - - - - - N° 108.

D'avoir fait donner du ris à ses chevaux dans le temps qu'il n'avait point de chevaux. - - - - - N° 112.

D'avoir donné une fois aux soldats du punche fait avec du coco. - N° 131.

De s'être fait traiter d'un abcès au foye sans que cet abcès eut crevé. Et si l'abcès eut crevé il en serait heureusement mort. - - - - - N° 147.

Ces griefs étaient mêlés d'accusations plus importantes. La plus forte était d'avoir vendu Pondichéri aux Anglais; & la preuve en était que pendant le blocus il avait fait tirer des fusées sans qu'on en sçût la raison, & qu'il avait fait la ronde la nuit tambour battant. - - - - - N° 144 & 145.

On voit assez que ces accusations étaient intentées par des gens fâchés, & mauvais raisonneurs, leur énorme extravagance semblait devoir décréditer les autres imputations. Nous ne parlerons point ici de cent petites affaires d'argent qui forment un chaos plus aisé à débrouiller par un marchand que par un historien. Ses défenses nous ont paru très plausi-

bles, & nous renvoyons le lecteur à l'arrêt même qui ne le déclara pas concussionnaire.

Il y eut cent soixante chefs d'accusation contre lui, les cris du public en augmentaient encor le nombre & le poids : ce procès devenait très-sérieux malgré son extrême ridicule, on approchait de la catastrophe.

Le célèbre d'Aguefseau a dit dans une de ses mercuriales, en adressant la parole aux magistrats en 1714. *Justes par la droiture de vos intentions, êtes vous toujours exempts de l'injustice des préjugés ? Et n'est-ce pas cette espèce d'injustice que nous pouvons appeller l'erreur de la vertu, & si nous l'osons dire, le crime des gens de bien ?*

Le terme de *crime* est bien fort, un honnête homme ne commet point de crime ; mais il fait souvent des fautes pernicieuses, & quel homme, quelle compagnie n'a pas commis de telles fautes.

Le rapporteur passait pour un homme dur préoccupé & sanguinaire. S'il avait mérité ce reproche, dans toute son étendue, le mot de *crime* alors n'aurait pas été peut-être trop violent. Il aimait la justice ; mais il la voulait toujours rigoureuse, & ensuite il

il s'en repentait. Ses mains étaient encore teintes du sang d'un enfant (l'on peut donner ce nom à un jeune gentilhomme d'environ dix-sept ans,) coupable d'un excès dont l'âge l'aurait corrigé, & que six mois de prison auraient expié. C'était lui qui avait déterminé quinze juges contre dix à faire périr cette victime par la mort la plus affreuse, réservée aux parricides. (*) Cette scène se passait chez un peuple réputé sociable, dans le tems même où le monstre de l'inquisition s'apri-voisait ailleurs, & où les anciennes loix des tems barbares s'adoucissaient dans les autres états. Tous les princes, tous les peuples de l'Europe eurent horreur de cet effroyable assassinat juridique. Ce magistrat même en eut des remords; mais il n'en fut pas moins

K 2

(*) Cinq voix ont donc suffi pour condamner un enfant aux supplices accumulés de la torture ordinaire & extraordinaire, de la langue arrachée avec des tenailles, du poing coupé, & d'être jeté dans les flammes. Un enfant! un petit fils d'un lieutenant général qui avait bien servi l'état! & cet événement plus horrible que tout ce qu'on a jamais rapporté ou inventé sur les cannibales, s'est passé chez une nation qui passe pour éclairée & humaine.

impitoyable dans le procès du comte Lalli. Quelques autres juges & lui étaient persuadés de la nécessité des supplices dans les affaires les plus gracieuses. On eut dit que c'était un plaisir pour eux. Leur maxime était qu'il faut toujours en croire les délateurs plus que les accusés ; & que s'il suffisait de nier , il n'y aurait jamais de coupables. Ils oubliaient cette réponse de l'Empereur Julien le philosophe , qui avait lui-même rendu la justice dans Paris : *s'il suffisait d'accuser , il n'y aurait jamais d'innocents.*

Il fallait lire & relire un tas énorme de papiers , mille écrits contradictoires d'opérations militaires faites dans des lieux dont la position & le nom étaient inconnus aux magistrats , des faits dont il leur était impossible de se former une idée exacte , des incidents , des objections , des réponses qui coupaient à tout moment le fil de l'affaire. Il n'est pas possible que chaque juge examine par lui-même toutes ces pièces ; & quand on aurait la patience de les lire , combien peu sont en état de démêler la vérité dans cette multitude de contradictions ! On s'en re-

posait presque toujours sur le rapporteur dans les affaires compliquées ; il dirigeait les opinions ; on l'en croyait sur sa parole ; la vie & la mort , l'honneur & l'opprobre étaient dans sa main.

Un Avocat général ayant lu toutes les pièces avec une attention infatigable fut pleinement convaincu que l'accusé devait être absous.—C'était Mr. Seguier, de la même famille que ce chancelier qui se fit un nom dans l'aurore des belles lettres, cultivées trop tard en France ainsi que tous les arts ; homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit , & plus éloquent encore que le rapporteur dans un goût différent. Il était si persuadé de l'innocence du Comte, qu'il s'en expliquait hautement devant les juges & dans tout Paris. M. Pellot ancien Conseiller de Grand'-Chambre , le juge peut-être le plus appliqué & du plus grand sens , fut entièrement de l'avis de Mr. Séguier.

On a cru que l'ancien Parlement , aigri par ses fréquentes querelles avec des officiers généraux chargés de lui annoncer les ordres du Roi ; exilé plus d'une fois pour sa résistance , & résistant toujours ; devenu enfin sans presque le savoir , l'ennemi naturel de

tout militaire élevé en dignité ; pouvait goûter une secrète satisfaction en déployant son pouvoir sur un homme qui avait exercé un pouvoir souverain. Il humiliait en lui tous les commandants. On ne s'avoue pas ce sentiment caché au fond du cœur : mais ceux qui le soupçonnent, peuvent ne se pas tromper.

Le vice-roi de l'Inde Française fut , après plus de cinquante ans de services , condamné à la mort à l'âge de soixante & huit ans.

5^e. May
1766.

Quand on lui prononça son arrêt , l'excès de son indignation fut égal à celui de sa surprise. Il s'emporta contre ses juges , ainsi qu'il s'était emporté contre ses accusateurs & tenant à la main un compas qui lui avait servi à tracer des cartes géographiques dans sa prison , il s'en frappa vers le cœur : le coup ne pénétra pas assez pour lui ôter la vie. Réservé à la perdre sur l'échaffaut , on le traina , par ordre du rapporteur , dans un tombereau de boue , ayant dans la bouche un large baillon , qui débordant sur ses lèvres & défigurant son visage , formait un spectacle affreux. Une curiosité cruelle attire toujours une foule de gens de tout état

à un tel spectacle. Plusieurs de ses ennemis subalternes vinrent en jouir. On lui baillonnait ainsi la bouche, de peur que sa voix ne s'élevât contre ses juges sur l'échaffaut ; & qu'étant si vivement persuadé de son innocence, il n'en persuadât le peuple. Ce tombereau, ce baillon soulevèrent les esprits de tout Paris ; & la mort de l'infortuné ne les révolta pas.

L'Arrêt portait *que Thomas Arthur Lalli était condamné à être décapité, comme dument atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du Roi, de l'Etat & de la Compagnie des Indes ; d'abus d'autorité, vexations & exactions.*

6^e May
1766.

On a déjà remarqué ailleurs que ces mots *trahir les intérêts* ne signifient point une perfidie, une trahison formelle, un crime de lèse-majesté, en un mot la vente de Pondichéry aux Anglais, dont on l'avait accusé. Trahir les intérêts de quelqu'un veut dire les mal ménager, les mal conduire. Il était évident que dans tout ce procès il n'y avait pas l'ombre de trahison, ni de péculat. L'ennemi implacable des Anglais, qui les brava toujours, ne leur avait pas vendu la ville.

S'il l'avait fait, on le saurait aujourd'hui. De plus, les Anglais n'auraient pas acheté une ville qu'ils étaient sûrs de prendre. Enfin Lalli aurait joui à Londres du fruit de sa trahison, & ne fut pas venu chercher la mort en France parmi ses ennemis. A l'égard du péculat, comme il ne fut jamais chargé de l'argent du Roi, ni de celui de la Compagnie, on ne pouvait l'accuser de ce crime, qu'on dit trop commun.

Abus d'autorité, vexations, exactions, sont aussi des termes vagues & équivoques, à la faveur desquels il n'y a point de Présidial qui ne put condamner à mort un Général d'armée, un Maréchal de France. Il faut une loi précise & des preuves précises. Le Général Lalli usa sans doute très-mal de son autorité, en outrageant de paroles tant de braves officiers, en manquant toujours d'égards, de circonspection, de bienfaisance, mais, comme il n'y a point de loi qui dise : *Tout Maréchal de France, tout Général d'armée, qui sera un brutal, aura la tête tranchée*; plusieurs personnes impartiales pensèrent que c'était l'ancien Parlement qui paraissait abuser de son autorité.

Le mot d'exaction est encor un terme qui n'a pas un sens bien déterminé. Lalli n'avait jamais imposé une contribution d'un denier ni sur les habitans de Pondichéri, ni sur le Conseil. Il ne demanda même jamais au Trésorier de ce Conseil le payement de ses apoin-temens de Général : il comptait les recevoir à Paris, & il n'y reçut que la mort.

Nous savons de science certaine (autant qu'il est permis de prononcer ce mot de *certaine*) que trois jours après sa mort, un homme très-respectable, ayant demandé à un des principaux juges sur quel délit avait porté l'Arrêt : *Il n'y a point de délit particulier*, répondit le juge en propres mots : *c'est sur l'ensemble de sa conduite qu'on a assis le jugement*. Cela était très-vrai ; mais cent incongruités dans la conduite d'un homme en place, cent défauts dans le caractère, cent traits de mauvaise humeur, mis ensemble, ne composaient pas un crime digne du dernier supplice. S'il était permis de se battre contre son Général, il méritait peut-être de mourir de la main des officiers outragés par lui, mais non du glaive de la justice qui ne connaît ni haine, ni colère. On peut

assurer qu'aucun militaire ne l'eut accusé si violemment, s'ils avaient prévu que leurs plaintes le conduiraient à l'échaffaut. Au contraire, ils l'auraient excusé. Tel est le caractère des officiers Français.

Cet Arrêt semble aujourd'hui d'autant plus cruel, que dans le temps même, où l'on avait instruit ce procès, le Châtelet, chargé par ordre du Roi de punir les concussions évidentes faites en Canada par des gens de plume, ne les avait condamné qu'à des restitutions, à des amendes, & à des bannissements. Les magistrats du Châtelet avaient senti que dans l'état d'humiliation & de désespoir, où la France était réduite en ce temps malheureux, ayant perdu ses troupes, ses vaisseaux, son argent, son commerce, ses colonies, sa réputation; on ne lui aurait rien rendu de tout cela, en faisant pendre dix ou douze coupables, qui n'étant point payés par un Gouvernement alors obéré, s'étaient payés par eux-mêmes. Ces accusés n'avaient point contre eux de cabale; & il y en avait une acharnée & terrible contre un Irlandais qui paraissait avoir été bizarre, capricieux, emporté, jaloux de

la fortune d'autrui , appliqué à son intérêt sans doute comme tout autre ; mais point voleur , mais brave , mais attaché à l'état , mais innocent. Il fallut du temps pour que la pitié prit la place de la haine : on ne revint en faveur de Lalli qu'après plusieurs mois, quand la vengeance assouvie laissa rentrer l'équité dans les cœurs avec la compassion.

Ce qui contribua le plus à rétablir sa mémoire dans le Public ; c'est qu'en effet , après bien des recherches , on trouva qu'il n'avait laissé qu'une fortune médiocre. L'Arrêt portait qu'on prendrait sur la confiscation de ses biens cent-mille écus pour les pauvres de Pondichéri. Il ne se trouva pas de quoi payer cette somme , dettes préalables acquittées. Les vrais pauvres intéressants étaient ses parens. Le Roi , leur accorda des grâces qui ne réparèrent pas le malheur de la famille. La plus grande grace qu'elle espérait était de faire revoir s'il était possible , par ce nouveau Parlement le procès jugé par l'ancien , ou d'en faire remettre la décision à un Conseil de guerre , aidé de magistrats.

Il parut enfin aux hommes sages & com-

patissants que la condamnation du Général Lalli était un de ces meurtres commis avec le glaive de la justice. Il n'est point de Nation civilisée chez qui les loix faites pour protéger l'innocence, n'ayent servi quelquefois à l'opprimer. C'est un malheur attaché à la nature humaine, faible, passionnée, aveugle. Depuis le supplice des Templiers, point de siècle où les juges en France n'ayent commis plusieurs de ces erreurs meurtrières. Tantôt c'était une loi absurde & barbare qui commandait ces iniquités judiciaires; tantôt c'était une loi sage qu'on pervertissait. (*)

(*) La maréchale d'Ancre fut accusée d'avoir sacrifié un coq blanc à la Lune, & brulée comme sorcière.

On prouva au curé Gausfredy qu'il avait eu de fréquentes conférences avec le Diable. Une des plus fortes charges contre Vanini était qu'on avait trouvé chez lui un grand crapaud, & en conséquence il fut déclaré forcier & athée.

Le jésuite Girard fut accusé d'avoir enforcélé la Cadière. Le curé Grandier d'avoir enforcélé tout un couvent.

L'ancien Parlement défendit d'écrire contre Aristote sous peine des galères.

Montécuculi chambellan, échançon du Dauphin François, fut condamné comme séduit par l'Empereur

Char-

Qu'il soit permis de remettre ici sous les yeux ce que nous avons dit autrefois, que si on avait différé les supplices de la plupart des hommes en place, un seul à peine aurait été exécuté. La raison en est que cette même nature humaine, si cruelle quand elle est échauffée, revient à la douceur, lorsqu'elle se refroidit.

Charlequint pour empoisonner ce jeune Prince, parce qu'il se mêlait un peu de chymie. Ces exemples d'absurdité & de barbarie sont innombrables.



ARTICLE VINGTIEME.

*Destruction de la Compagnie Française
des Indes.*

LA mort de Lalli ne rendit pas la vie à la Compagnie des Indes : elle ne fut qu'une cruauté inutile. S'il est triste de s'en permettre de nécessaires, combien doit-on s'abstenir de celles qui ne servent qu'à faire dire aux Nations voisines : ce peuple auparavant généreux & redoutable n'était en ce temps là dangereux que pour ceux qui le servaient.

Ce fut depuis un grand problème à la Cour, dans Paris, dans les Provinces maritimes, parmi les négociants, parmi les ministres, s'il fallait soutenir, ou abandonner ce cadavre à deux têtes qui avait fait également mal à la fois le commerce & la guerre, & dont le corps était composé de membres qui changeaient tous les jours. Les ministres, qui penchaient vers le dessein de lui ôter son privilège exclusif, employèrent la plume de Mr. l'abbé Morrelet, à la vé-

rité docteur de Sorbonne, mais homme très instruit, d'un esprit net & méthodique, plus propre à rendre service à l'Etat dans des affaires sérieuses, qu'à disputer sur des fadaïses de l'école. Il prouva que dans l'état où se trouvait la Compagnie, il n'était pas possible de lui conserver un privilège qui l'avait ruinée. Il voulut prouver aussi qu'il eût fallu ne lui en jamais donner. C'était dire en effet que les Français ont dans leur caractère, & trop souvent dans leur gouvernement quelque chose qui ne leur permet pas de former de grandes associations heureuses; car les Compagnies Anglaise, Hollandaise & même Danoise prospéraient avec leur privilège exclusif. Il fut prouvé que les différents ministères depuis 1725, jusqu'à 1769, avaient fourni à la Compagnie des Indes aux dépens du Roi & de l'Etat la somme étonnante de trois-cent-soixante & seize millions, sans que jamais elle eut pu payer les actionnaires du produit de son commerce, comme on ne peut trop le redire.

Enfin, le phantôme de cette Compagnie, qui avait donné de si grandes espérances, fut anéanti. Il n'avait pu réussir par les soins

du Cardinal de Richelieu, ni par les libéralités de Louis XIV, ni par celles du Duc d'Orléans, ni sous aucuns des Ministres de Louis XV. Il fallait cent millions pour lui donner une nouvelle existence; & cette Compagnie aurait encor été exposée à les perdre. Les actionnaires & les rentiers continuèrent à être payés sur la Ferme du Tabac; de sorte que si le tabac passait de mode, la banqueroute serait inévitable.

La Compagnie Anglaise mieux dirigée, mieux secourue par des flottes maitresses des mers, animée d'un esprit plus patriotique, s'est vue au comble de la puissance & de la gloire qui peuvent être passagères. Elle a eu aussi ses querelles avec les actionnaires & avec le gouvernement; mais ces querelles étaient des disputes de vainqueurs, qui ne s'accordaient pas sur le partage des dépouilles: & celles de la Compagnie Française ont été des plaintes & des cris de vaincus, s'accusant les uns les autres de leurs infortunes, au milieu de leurs débris.

On a voulu, dans le Parlement d'Angleterre, ravir au lord Clive & à ses officiers les richesses immenses acquises par leurs victoires.

victoires. On a prétendu que tout devait appartenir à l'Etat & non à des Particuliers ; ainsi que le Parlement de Paris semblait l'avoir préjugé. Mais la différence entre le Parlement d'Angleterre & celui de Paris était infinie, malgré l'équivoque du nom : l'un représentait légalement la Nation entière, l'autre était un simple tribunal de judicature chargé d'enregistrer les Edits des Rois. Le Parlement Anglais décida le vingt-quatre mai 1773. Qu'il était honteux de redemander dans Londres au lord Clive & à tant de braves gens le prix légitime de leurs belles actions dans l'Inde : Que cette bassesse ferait aussi injuste que si on avait voulu punir l'amiral Anson d'avoir fait le tour du globe en vainqueur : Et qu'enfin le plus sûr moyen d'encourager les hommes à servir leur Patrie était de leur permettre de travailler aussi pour eux-mêmes. Ainsi il y eut en tout une différence prodigieuse entre le sort de l'Anglais Clive & celui de l'Irlandais Lalli : mais l'un était vainqueur, & l'autre vaincu : l'un s'était fait aimer, & l'autre s'était fait détester.

De savoir à présent ce que deviendra la

Compagnie Anglaise; de dire si elle établira sa puissance dans le Bengale, & sur la côte de Coromandel sur d'aussi bons fondements, que les Hollandais en ont jetté à Batavia; ou si les Marates & les Patanes trop aguerris prévaudront contre elle: si l'Angleterre dominera dans l'Inde comme dans l'Amérique septentrionale, c'est ce que le temps doit apprendre à notre postérité. Ce que nous savons de certain jusqu'à présent, c'est que tout change sur la terre.



P R É C I S
D U P R O C È S
DE MR. LE COMTE
DE MORANGIÉS,
C O N T R E
LA FAMILLE VERRON.

Plusieurs personnes qui cherchent le vrai en tout genre, ont désiré qu'après le procès criminel du comte Lalli, on leur donnât un précis du procès civil & criminel, que le comte de Morangiés a essuïé. Le voici.

La maison de Morangiés avait des dettes dont le comte de Morangiés maréchal de Camp s'était chargé. Pour éteindre ces dettes il voulut faire exploiter & vendre en détail, une forêt dans le Gévaudan, laquelle a environ dix mille arpents d'étendue, & dont il pouvait disposer par un accord public avec les créanciers de sa maison. 11

montre le plan de cette forêt signé d'un Arpenteur juré ; il présente toutes les pièces nécessaires ; mais un homme endetté ne pouvait guères trouver de l'argent à Paris pour faire couper une forêt dans le Gévaudan.

Il s'adresse à une courtiere d'usure. Cette courtiere lui indique un jeune homme nommé Dujonquai , que ses Avocats disent très bien né , petit fils d'une veuve opulente , arrivé depuis un an de Province , ayant travaillé quelques mois chez un Procureur , reçu Docteur ès loix par bénéfice d'âge , comme tant de Magistrats bien élevés , & prêt d'acheter une charge de Conseiller de la Cour des Aides , ou du Parlement , dans le temps où le droit de juger les hommes se vendait encore.

Après quelques pourparlers , le maréchal de Camp vient signer au jeune Magistrat des billets de trois cent mille livres avec les intérêts à six pour cent. Ces billets à ordre sont faits dans un galetas où logeait ce prêteur , & où il y avait pour tous meubles trois chaises de paille & une table de sapin. L'emprunteur en voyant cet ameublement crut être chez un jeune courtier d'agent

de change. Il affirme & jure qu'il n'a fait ces billets que pour être négociés sur la place, & qu'il n'en a point reçu la valeur, qu'il ne devait la recevoir que quand l'affaire serait consommée, selon l'usage établi dans toutes les villes de commerce.

Le jeune homme affirme & jure que c'est l'or de madame sa grand mère qu'il a donné; qu'il a porté cet or à pied en treize voyages en un matin; qu'il a fait environ cinq lieues & demie à pied pour obliger Mr. le comte, quoi qu'il put porter cet or dans un fiacre en un seul voyage (*).

Il a fait faire ces billets au profit de la dame Verron sa grand-mère. Il n'y a pas d'apparence qu'un homme d'un âge mur les eut

L 3

(*) On voit en effet au procès un écrit de Mr. le comte de Morangies du 24 Septembre 1711. par lequel de plusieurs plans d'emprunts proposés par Dujonquai (qu'il prenait pour un courtier) il adopte celui de 327000 liv. payables pour 300000 comptant. Et promet de faire des billets de 327000 liv. y compris l'usure quand il recevra l'argent. Or Dujonquai prétend avoir donné cet argent le vingt-trois. Il est impossible que l'emprunteur ait promis le 24 de signer, sitôt qu'on lui apporterait un argent qu'il aurait reçu la veille.

signés s'il n'en avait pas reçu la valeur. Mais il y a peut-être encor moins d'apparence que la grand-mère Verron qui demeurait dans un galetas avec la Romain mère de Dujonquai, & trois sœurs de Dujonquai, très-pauvrement vêtues, & subsistant elle & toute sa famille, d'un très-petit fond qu'elle faisait valoir à usure, eut possédé la somme exorbitante de trois cent mille livres en or.

La famille prévient cette objection qu'on ne lui faisait pas encore, en disant que la veuve Verron, la grand-mère, avait reçu secrètement une grande partie de cet argent depuis plus de trente ans, par les mains d'un nommé Chotard qui était mort banqueroutier; Que son mari prétendu banquier avait donné secrètement cette somme à l'inconnu Chotard par un fidei-commis secret. La veuve l'avait fait valoir secrètement chez un Notaire; elle l'avait retirée secrètement de ce Notaire qui était mort alors; elle l'avait portée à Vitri secrètement au fond de la Champagne dans une charette; elle y avait vendu secrètement à des juifs, de beaux diamants, dont le prix servit à compléter les trois cent mille livres; elle fit porter secrètement à Paris ces trois cent

DU COMTE DE MORANGIES. 167

mille livres en or dans une autre charette d'un voiturier qu'on ne nomme pas (*) à un troisième étage rue St. Jaques. Et moi, ajoutait Dujonquai, je les ai portés secrètement à pied en treize voyages à Mr. de Morangiés pour mériter sa protection. J'ai pour témoins un cocher de mes amis qui est comme moi un très bon bretteur, & un ancien clerc de Procureur qui se faisait guérir dans ce temps-là même de la vérole chez le chirurgien Menager ; j'ai pour témoins mes sœurs qui subsistent de leur travail de couturiers & de brodeuses.

Il demande au nom de madame Verron & au sien, que la justice aille enfoncer toutes les portes chez le comte de Morangiés & chez son père Lieutenant-général des armées du Roi, pour voir si les cent mille écus en or ne s'y trouvaient pas. La justice n'y va point ; mais le comte de Morangiés demande au Magistrat de la police, qui a l'inspec-

L 4

(*) Il est bien étrange que dans le cours de ce procès on n'ait point songé à rechercher le fait de ce prétendu voiturier ; tous les voituriers sont connus, leurs noms sont sur des registres ; comment n'a-t-on fait aucune enquête à Paris & à Vitri !

tion sur les prêteurs à usure , qu'on approfondisse cette affaire.

Le Magistrat délègue le Sr. Dupuis inspecteur de police , homme très-sage & reconnu pour tel , qui se transporte accompagné d'un autre officier nommé Desbruguières , chez un Procureur , où l'on fait venir Dujonquai & sa mère nommée Romain , fille de la veuve Verron. La mère & le fils interrogés , avouent séparément qu'ils ont menti , & qu'ils n'ont jamais donné cent mille écus au comte de Morangiés. On les transfère alors chez un Commissaire , ils signent leur délit l'un après l'autre. Le fils dit à sa mère , *ma mère , je viens de déclarer la vérité.* Elle lui répond , *tu l'as dite , mon fils , tu aurais bien fait de la dire plutôt.* Le commissaire , son clerc , l'inspecteur Dupuis entendent cet aveu , & il est consigné au procès. Tout étant ainsi avéré , & juridiquement constaté , on mène les deux coupables au Fort l'Evêque. Ils confirment leur aveu dans la prison (*).

(*) C'est ce que rapporte l'Avocat de Mr. le comte de Morangiés dans son dernier mémoire intitulé *Supplément*. Si le fait est vrai comme il n'est pas permis d'en douter.

Dujonquai, dès le lendemain écrit à un homme qui était son conseil, & qui était dépositaire des billets.

M O N C I E U R ,

„ La malheureuse affaire ou je suis plongé
 „ ma réduit ainsi que ma cher mère ès pri-
 „ son du Fort l'Evêque, nous fumes arrêté
 „ yere par ordre du Roi. Si vous voulé nous
 „ seconde pour nous en tirer, il faut que
 „ vous ayez la bonté de remettre au porteur
 „ les effets que je vous ait confié, lesquels
 „ les dits effets j'ay promire à Mr. Dupuy de
 „ lui faire pacer au plus tard à dix heures
 „ du matin, d'après la parolle que j'ai don-
 „ né je vous cerai obligé de me mettre à
 „ même de la mettre à exécution comme aus-
 „ si je vous prie Moncieur de cecer toute
 „ poursuite & aussitôt que nous aurons nô-
 „ tre liberté nous aurons l'honneur de vous
 „ marquer nôtre reconnoissance au sujet de

douter, il est démontré que les Dujonquai sont coupables & que le comte de Morangies est innocent. Tout devait finir là; mille procédures, mille sentences ne peuvent affaiblir une démonstration.

„ tous les soins que vous vous êtes donné “.
J'ai l'honneur d'être

M O N S I E U R ,

Votre très-humble & très
obéissant Serviteur,
Dujonquai.

Ma chere mere à l'honneur de vous
assurer de ses respects.

Du Forlevesque, ce 1 octobre 1771.

Et dans une autre Lettre du même jour.

M O N S I E U R ,

„ Si vous pouvié être porteuse vous mé-
„ me de la réponse vous m'obligerié ainsi
„ que ma cher mère.

Vôtre cerviteur, Dujonquai.

Ces Lettres ne paraissent pas plus d'un hom-
me innocent que le stile & l'ortographe ne
font d'un homme qui allait être incessam-
ment Magistrat dans une Cour supérieure.

On croyait cette affaire entièrement termi-
née lorsqu'un praticien habile engage la fa-
mille à démentir ses aveux & ses signatures.
Dujonquai & sa mère crient alors que Des-

DU COMTE DE MORANGIES. 171

bruguieres les a battus chez le Procureur ; qu'ils n'ont signé que par crainte chez le Commissaire , & que le comte de Morangies a corrompu toute la Police pour les opprimer.

Le Docteur ès loix Dujonquai , qui ne fait pas un mot de latin , soutient que c'est le *metus cadens in constantem virum*, & qu'il est *constans vir*. Je ne vous ai pas battus , répond Desbruguieres , je vous ai poussés , je vous ai séparés vous & votre mère , pour vous empêcher de concerter ensemble vos réponses. J'étais convaincu , j'étais indigné de votre friponerie, Vous nous avez poussés trop rudement , vous avez faussé un de mes boutons , reprend Dujonquai ; & cela nous a tellement troublés ma mère & moi que nous avons signé la vérité quatre heures après , ne sachant ce que nous faisons.

Alors , tous les usuriers de Paris , tous les gens qui vivent d'intrigues , tous les escrocs , fâchés depuis longtemps contre la police , font entendre leurs clameurs contre elle. Un autre espèce de gens se joint à eux. Jusqu'à quand souffrira-t-on ce tribunal irrégulier qui ne fut établi que par Louis XIV ? Auparavant nous volions impunément , on

pouvait s'enrichir soit par l'usure soit par le larcin ; Paris était un grand coupe-gorge , favorable à l'industrie : il y avait un chef des voleurs accrédité , qui faisait rendre les effets volés aux propriétaires , moyennant une somme convenue ; tout était dans la règle. Aujourd'hui un tribunal inconnu à nos pères tient des registres funestes des prêteurs sur gages , & persécute les gens de bien. On ose fausser les boutons d'un Magistrat qui prête sur gages ! Tous crient que la Noblesse n'est depuis quelques années qu'un amas de petits tyrans escrocs , insolents & lâches , qui vexent les bons sujets du Roi autant qu'ils servent mal l'Etat. On répand par tout que Mr. de Morangiés a voulu payer ses créanciers en les faisant pendre. On le dit dans les plaidoyers , on l'imprime dans les mémoires , on parvient à le faire croire à la moitié de Paris. Un des Avocats qui ont voulu se signaler en écrivant contre lui , pousse l'indécence jusqu'à supputer les sommes que Mr. de Morangiés a dû donner à la police.

Le comte de Morangiés , son père Lieutenant-général des armées du Roi , respecta-

ble vieillard chéri & estimé généralement, ses frères qui jouissent du même avantage, toute sa famille enfin, vend le peu de meubles qui lui reste pour soutenir ce procès affreux ; elle paye quelques dettes pressées ; elle se réduit à la pauvreté la plus grande & la plus honorable. La cabale crie que c'est avec l'argent des Dujonquai qu'elle a fait ces dépenses ; & cette infâme imposture est répétée par des écumeurs du barreau , & par des usuriers de Paris.

La noblesse du Gévaudan écrit la lettre la plus forte en faveur du comte de Morangies ; c'est une lettre mandiée, c'est une conjuration contre le tiers état.

Un Avocat célèbre prend-il en main la défense de l'accusé sans espoir de rétribution ; tous les caffés, tous les cabarets, tous les lieux moins honnêtes retentissent des injures qu'on lui prodigue ; c'est à la fois un impudent & un lâche , c'est un espion de la police ; on veut le rendre exécration , parce qu'il soutint il y a quelque temps la cause d'un officier général qui avait battu & chassé les Anglais descendus en France ,

& qui avait hasardé son sang pour sauver la patrie.

Cet Avocat a pour son frère & pour lui une cuisinière & un petit carrosse. Est-il une preuve plus évidente qu'il a partagé les cent mille écus avec le comte de Morangiés, & que la police en a eu sa part ? on le poursuit par vingt libelles, on le déchire encore plus qu'on n'insulte son client.

Dans cette prodigieuse effervescence on va jusqu'à soutenir que jamais la maison de Morangiés n'a eu de forêt, qu'il ne lui reste qu'un vieux tronc pourri sur un rocher du Gévaudan. Toute la basse faction le répète, & les gens qui veulent faire les entendus, disent d'abord, & assez longtemps, Mr. de Morangiés a tort, pourquoi a-t-il voulu emprunter de l'argent sur une forêt qui n'existe pas ? on ne croit rien de ce qui peut lui être favorable ; mais on croit aveuglement aux cent mille écus portés par Dujonquai un matin en treize voyage à pied l'espace de cinq lieues.

Un agioteur nommé Aubourg trouve ce procès si bon qu'il l'achète. La veuve Verron grand mère de Dujonquai lui vend cet effet

avant de mourir, comme on vend des actions sur la place. On lui fait ratifier cette vente dans son testament six heures avant sa mort, & pour donner plus de poids à l'histoire incompréhensible des trois cent mille livres, on lui fait déclarer qu'elle avait eu deux cent mille livres de plus, parce qu'abondance de droit ne peut nuire. Ainsi cette veuve Verron qui avait toujours vécu dans l'indigence, est morte riche de cinq cent mille livres. C'était une espèce de miracle, aussi les Avocats n'ont pas manqué de faire voir dans ce testament le doigt de Dieu qui a multiplié tout d'un coup les richesses du pauvre & qui a révélé sa gloire aux petits en la cachant aux grands.

Aubourg poursuit le procès au baillage du palais auquel cette affaire est renvoyée en première instance. Les témoins qui déposent en faveur de Mr. de Morangiés sont mis au cachot. Mr. le comte de Morangiés, maréchal de camp, est trainé en prison comme suborneur de ces témoins, & coupable d'un crime énorme.

Cependant on interroge tous ceux qui peuvent donner quelques éclaircissements

sur une affaire si extraordinaire. Les sœurs de Dujonquai comparaissent. Le juge leur demande s'il n'est pas vrai que leur grand-mère avait beaucoup d'or, lorsqu'elle partit de Paris pour aller à la petite ville de Vitry en Champagne vers l'an 1760 ? elles répondent qu'elle en avait prodigieusement, mais qu'elles n'en ont jamais rien vu, ni rien su.

N'avait elle pas beaucoup de beaux diamants qu'elle vendit dans la ville de Vitry quarante mille francs à des juifs pour compléter ses trois cent mille livres ?

Ouï sans doute, elle avait des épingles de diamants, qui n'étaient pas inventées alors.

N'avait-elle pas aussi de belles boucles d'oreilles, de beaux nœuds, de belles aigrettes, qui convenaient parfaitement à une femme de quatre-vingt ans ?

Ouï, Monsieur; de belles aigrettes, de beaux bracelets à la nouvelle mode, répond l'une de ses sœurs. La femme Romain fille de la veuve Verron, & mère de Dujonquai répond au contraire que la veuve Verron sa mère n'avait rien de tout cela, & qu'el-

qu'elle ne croyait pas qu'elle eut jamais eu un diamant fin.

Cette même femme Romain, mère de Dujonquai, interrogée si les richesses secrètes de la veuve Verron ne venaient pas d'un fideicommiss secret de son mari & de la générosité secrète d'un banqueroutier nommé Chotard, répond que non, que rien n'est plus faux.

Mais Madame, vos avocats ont plaidé, ont imprimé cette anecdote. Ils ont eu tort, replique-t-elle.

Le juge demande à Dujonquai s'il n'y avait pas cent mille écus en or à son troisième étage dans l'armoire à linge de la veuve Verron sa grand mère? Oui, Monsieur, & c'est ma mère Romain qui m'en a donné la clef pour porter ces cent mille écus secrètement en treize voyage à pied chez Mr. de Morangiés. (*)

La mère Romain répond que cela n'est
M

(*) Si toutes ces contradictions ne sont pas une preuve évidente de l'innocence de Mr. de Morangiés, & du complot le plus absurde & le plus ridicule qu'on ait jamais formé, il faut vivre désormais dans un scepticisme imbécile. Il n'y a plus de caractère de vérité sur la terre. Il n'y a plus de juste & d'injuste.

pas vrai , que son fils Dujonquai a pris la clef des mains de la Verron sa grand-mère.

Après toutes ces contradictions , on interroge les témoins qui ont été emprisonnés comme subornés par Mr. de Morangiés ; on ne trouve pas malheureusement le plus léger indice de subordination , de séduction.

Enfin on prononce la sentence. Cette sentence déclare d'abord que Mr. de Morangiés mis en prison pour avoir suborné des témoins, en est parfaitement innocent, & qu'en conséquence il payera aux Dujonquai trois cent mille livres qui font le fond de l'affaire avec les intérêts ; plus vingt mille livres de dépends , plus trois mille au cocher qui a déposé contre lui ; plus quinze cent livres solidairement avec les officiers de police ; le tout sans dire un mot de l'usure stipulée par Dujonquai , & punissable par les loix.

Et comme le juge reconnaît avoir emprisonné injustement Mr. de Morangiés , il le condamne à garder prison ; en outre , à être admonesté & à l'aumône , pour avoir osé nier qu'un homme tout prêt d'être reçu

Conseiller de la cour des Aides ou du Parlement, lui ait apporté trois cent mille livres en treize voyages, & ait fait cinq lieues à pied en un matin, quand il pouvait porter cet or prétendu dans un fiacre en un quart d'heure.

Ce n'est pas tout; une pauvre fille qui avait servi de faux témoin contre Mr. de Morangiés, se rétracte; elle avoue le crime. Son père avoue le crime de sa fille, tous deux en demandent pardon à Dieu & à la justice. On ne les écoute pas. Ils ont demandé pardon à Dieu trop tard. On les condamne au bannissement, non pas pour avoir fait un faux serment en justice, non pas pour avoir calomnié l'innocent, mais pour s'être repentis mal-à propos.

Il faut avouer que si ce jugement d'un bailli subsiste, si Mr. de Morangiés est coupable, s'il a reçu en effet cent mille écus des mains du docteur ès-loix Dujonquai, tous le monde doit dire avec un grand auteur très sensé.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Tout Paris aujourd'hui, toute la France s'élève contre cette sentence. On croit Mr.

de Morangiés innocent, on le plaint autant qu'on s'était déchaîné contre lui ; toutes les opinions ont changé : tel est le petit & le grand vulgaire , tels sont les hommes : ils ont vérifié ce qu'avait dit un écrivain impartial, que M. de Morangiés pouvait perdre son procès sans perdre son honneur.

Ce qu'on peut conclure de cette affaire, jusqu'à présent , c'est que rien n'est plus dangereux souvent pour les officiers du Roi , que des négociations au troisième étage.

Celui qui a réclamé avec la hardiesse la plus intrépide contre cette sentence , est l'avocat du condamné. Il trouve dans ce jugement une foule de contradictions palpables, & d'obscurités qu'il veut mettre au grand jour. Les oracles de la justice ne devoient être en effet jamais susceptibles ni de la moindre obscurité , ni de la contradiction la plus légère. Cela n'appartenait autrefois qu'à des oracles d'un autre genre.

Le zèle & l'indignation de cet avocat l'ont emporté jusqu'à dire que les juges n'ont écouté ni la raison , ni la justice ; qu'il se regarde comme *Renaud* dans la forêt enchantée du Tasse , infectée par des monstres ;

qu'il est *Curtius* se précipitant dans le goufre pour le fermer ; que son client est *Tantale* & *Orphée* dans les enfers , que les juges sont les *furies* ; & qu'il prend à partie tous ces gens là.

Les sept gradués qui ont jugé cette affaire en première instance , disent qu'ils ne sont ni monstres ni furies , ni même les imbéciles ; qu'ils en savent autant que cet avocat qui répand sur eux tant de mépris & qui leur fait tant de reproches ; que n'ayant nul intérêt à l'affaire , ils ont jugé suivant leur conscience & leurs lumières. Voilà donc un nouveau procès entre cet avocat & ces sept juges.

Les hommes impartiaux & judicieux disent , ne prévenons point la décision du Parlement ; ne nous hâtons point de prononcer sur une cause si compliquée dont nous n'avons peut-être que des connoissances superficielles, puisque nous n'avons pas vu toutes les pièces secrètes ; non plus que les avocats. (*)

M 3

(*) Et pourquoi les pièces sont-elles secrètes quand les sentences sont publiques ? pourquoi dans Rome dont nous tenons presque toute nôtre jurisprudence, tous les procès criminels étaient-ils exposés au grand jour , tandis que parmi nous ils se poursuivent dans l'obscurité ?

Le Parlement ne jugera qu'avec bien de la peine sur des connaissances approfondies. Les magistrats du Parlement sont les interprètes des loix, dont un tribunal inférieur doit être dit-on l'esclave. Il n'appartient qu'à eux de décider entre l'esprit & la lettre. La balance de Thémis n'a été inventée que pour peser les probabilités.

Les nations qui nous ont tout appris, publièrent autrefois que Thémis était fille de Dieu, mais que la fille n'avait pas les yeux du père, qu'il voyait tout clairement & qu'elle ne voyait qu'à travers son bandeau, qu'il connaissait, & qu'elle devinait. Thémis selon cette mythologie sublime remit sa balance & son glaive entre les mains de vieillards sans passions, sans intérêt, sans vice (non pas sans défauts) exercés dans l'art de sonder les cœurs, & de démêler les plus grandes vraisemblances & les moindres. Retirés de la foule ils ne se montraient aux hommes que pour appaiser leurs misérables différends & pour réprimer leur injustices; ils s'aidaient mutuellement de leurs lumières que la pureté de leurs intentions rendait encor plus pures. La vérité était le seul

trésor qu'ils cherchaient sans cesse ; & avec tout cela ils se trompaient souvent parce qu'ils étaient hommes , & que Dieu seul est infailible.

Trouveront-ils quelque vraisemblance dans la fable des cent mille écus ? les billets de Mr. de Morangiés l'emporteront-ils sur l'absurdité de cette fable ? y a-t-il des cas, où des billets à ordre valeur reçue doivent être déclarés nuls ? & l'espèce présente est elle un de ces cas ? les témoins qui ont déposé une chose très probable en faveur de Mr. de Morangiés détruiront-ils le témoignage de ceux qui ont déposé une chose très improbable en faveur de Dujonquai ? Ecouterat-on la retractation d'un faux témoin qui ne s'est repenti qu'après la confrontation ?

Les attentions paternelles du magistrat de la Police à réprimer l'usure & la friponerie seraient-elles réputées illégales ? & l'aveu cinq fois répété d'un délit évident sera-il compté pour rien , parce que celui qui a arraché cet aveu des coupables, n'a pas été assez instruit des règles , & s'est laissé emporter à son zèle ?

Un procès acheté par un inconnu & poursuivi par cet inconnu aura-t-il auprès des ju-

ges la même prépondérance qu'aurait le procès d'une famille honnête jouissante d'une renommée sans tache ?

Se pourrait-il qu'une foule de probabilités presque équivalente à la démonstration fut anéantie par des billets dont il est évident que la valeur n'a jamais été comptée ?

Qu'on mette d'un côté dans la balance les subtilités , les subterfuges d'une cabale aussi obscure qu'acharnée, & de l'autre l'opinion de celui qui est en France le premier juge de l'honneur ; ce premier juge a senti qu'il était impossible que le Comte de Morangiés eut jamais reçu l'argent qu'on lui demande. Qui l'emportera de ce juge sacré ou de la cabale ?

Enfin Mr. de Morangiés reconnu aujourd'hui innocent par toute la cour , par tous les hommes éclairés dont Paris abonde , par toutes les provinces , par tous les officiers de l'armée , sera-t-il déclaré coupable par les formes ?

Attendons respectueusement l'arrêt d'un Parlement dont tous les jugements ont eu jusqu'ici les suffrages de la France entière.

F I N.



